

# AXA IM EURO SELECTION

# SOMMAIRE

---

## Rapport du Conseil d'administration

présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 28 avril 2025

### Annexes

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

---

## Bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

Actif

Passif

## Hors-bilan au 31/12/2024 et au 29/12/2023

## Compte de résultat au 31/12/2024 et au 29/12/2023

### Annexes

Règles et méthodes comptables au 31 décembre 2024

Evolution de l'actif net de l'OPCVM

Principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Compléments d'information au 31 décembre 2024

---

## Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels et Rapport spécial sur les conventions réglementées

---

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

---

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**AU 31 DECEMBRE 2024**

**PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Mme Caroline MOLEUX

**ADMINISTRATEURS**

AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

Représentée par M. Julie CALOINE

M. Gilles GUIBOUT

Mme Sophie SEIGNIBRARD

**SECRETAIRE DU CONSEIL**

Mme Christine BIANCOLLI

**DIRECTION GENERALE**

**DIRECTEUR GENERAL**

M. Jérôme ANTONINI

**CONTROLE EXTERNE**

**COMMISSAIRE AUX COMPTES**

FORVIS MAZARS SA

## Rapport du Conseil d'administration

Présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire) du 28 avril 2025.

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale mixte (ordinaire et extraordinaire), en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de la SICAV AXA IM EURO SELECTION (« SICAV ») et de soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2024, ainsi que le projet d'affectation des sommes distribuables conformément à la loi et aux statuts.

Nous vous demanderons également de vous prononcer sur des modifications statutaires en vue notamment de mettre les statuts en conformité avec de nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

### 1- CONJONCTURE ECONOMIQUE ET FINANCIERE : BILAN 2024

#### Conditions macroéconomiques

Les banques centrales ont continué à maintenir la pression sur la réduction de l'inflation au début de l'année, les surprises en matière d'inflation aux États-Unis ayant entraîné un retard dans le cycle d'assouplissement prévu par la Réserve Fédérale (Fed). Toutefois, l'inflation a continué à baisser dans la plupart des régions et la plupart des banques centrales des économies développées ont assoupli leur politique en 2024, car les inquiétudes se sont déplacées des risques d'inflation à la hausse vers des risques de perspectives de prix plus équilibrées ou même vers un soutien pur et simple de la croissance. Les inquiétudes se sont accrues quant à la portée de la croissance chinoise - ce qui a donné lieu à d'importantes mesures de relance officielles - et ont persisté dans la zone euro, malgré l'amélioration de l'activité. Toutefois, les États-Unis ont poursuivi leur expansion à un rythme soutenu. L'année 2024 a été marquée par de nombreux événements politiques. L'Europe a organisé plusieurs élections, dont une surprise en France, mais dans plusieurs cas, ces élections n'ont pas donné de résultats décisifs et les coalitions n'ont pas émergé ou se sont effondrées. Le Royaume-Uni a connu un changement de gouvernement, tandis que les États-Unis ont réélu Donald Trump pour un deuxième mandat, quatre ans après son premier.

En Europe, l'inflation a continué de baisser et, bien que l'activité se soit améliorée, elle est restée modérée, ce qui reflète de plus en plus une insuffisance de la demande plutôt que des contraintes d'offre et ouvre la voie à un soutien de la politique monétaire. L'inflation globale est passée de 2,9% à la fin de 2023 à 1,7% en septembre, avant que les effets de base de l'énergie n'expliquent une certaine augmentation pour clôturer l'année 2024 à 2,4%. Une amélioration plus marquée de l'inflation de base a permis de ramener le taux de 3,4% à 2,7% à la fin de 2024. Cette évolution reflète en partie la faiblesse persistante de l'économie. Le Produit Intérieur Brut (PIB) trimestriel est sorti de la stagnation connue en 2023, augmentant de 0,3% au premier trimestre, de 0,2% au deuxième trimestre et de 0,4% au troisième trimestre - bien que cela semble plus temporaire en raison de facteurs tels que les Jeux olympiques de Paris, et nous nous attendons à un quatrième trimestre plus faible. La croissance est restée mitigée selon les états, l'Allemagne affichant une deuxième année de contraction pure et simple. En revanche, la croissance espagnole a poursuivi son rythme soutenu, de 0,8/0,9% au cours de chaque trimestre. Plus généralement, l'activité industrielle de la zone euro a continué à se contracter, mais les services et les dépenses de consommation se sont améliorés. Plus précisément, les vents contraires de la croissance semblent s'être déplacés de la contrainte de l'offre vers l'insuffisance de la demande - bien que le chômage soit resté à des niveaux records (6,3% en novembre). La Banque Centrale Européenne (BCE) a donc vu plus de possibilités de soutenir la croissance par une politique monétaire plus souple. La BCE a réduit de 0,25% le taux de sa principale facilité de dépôt, qui était de 4,00% en juin. Elle est revenue sur sa décision en septembre, indiquant un rythme de réduction plus rapide, et a réduit les taux de 0,25 % lors de réunions successives jusqu'à la fin de l'année, un rythme qui, selon nous, devrait se maintenir au premier semestre 2025. La politique européenne présente toutefois un risque supplémentaire. Plusieurs États restent sans gouvernement à la suite d'élections qui n'ont pas permis de former des coalitions. La France a également vu l'effondrement d'un gouvernement de coalition après des élections surprises en milieu d'année. La coalition allemande s'est également effondrée et de nouvelles élections auront lieu en février 2025.

Le Royaume-Uni a connu une reprise plus ferme de la croissance, qui, combinée aux mesures politiques, a entraîné une baisse plus modérée de l'inflation de base, ce qui s'est traduit par un assouplissement plus lent de la politique de la Banque d'Angleterre. Le PIB a fortement augmenté au premier trimestre, la production du secteur public ayant rebondi après la récession du second semestre 2023. Toutefois, cette hausse s'est estompée au cours des trimestres

suiuants, et l'on s'attend à ce que le second semestre 2024 soit marqué par une véritable stagnation et une croissance sous-jacente modérée du secteur privé. Cela a conduit à une détente sur le marché du travail, le taux de chômage passant de 3,9% à la fin de l'année 2023 à 4,3% au cours des trois mois précédant octobre - malgré les doutes concernant les données officielles. Toutefois, la croissance des salaires, bien qu'inférieure au rythme de 5,8% prévu pour la fin de l'année 2023, est restée élevée, à 5,2%. Cela a renforcé les inquiétudes concernant l'inflation et, bien que le taux global soit passé de 4,0% fin 2023 à 2,6% en novembre et que l'inflation de base ait diminué de 5,1% à 3,5% au cours de la même période, l'inflation des services restait élevée à 5,0%, bien qu'elle soit inférieure au taux de 6,4% de fin 2023. La Banque d'Angleterre a assoupli sa politique plus lentement, réduisant ses taux à 4,75% en deux fois, en août et en novembre, un rythme qui devrait se poursuivre en 2025. L'incertitude a continué d'entourer les finances publiques britanniques. L'élection d'un nouveau gouvernement travailliste en milieu d'année a mis l'accent sur le bilan du gouvernement précédent. Cependant, le nouveau gouvernement a surpris en augmentant les impôts, les dépenses et les emprunts dans le budget d'octobre, soulevant de nouvelles inquiétudes quant à l'ampleur des emprunts publics.

En contraste, les États-Unis ont poursuivi leur croissance vigoureuse. La croissance a continué d'être soutenue par de solides dépenses de consommation, qui montrent peu de signes de fléchissement et qui sont à leur tour soutenues en partie par des gains de richesse. Cependant, malgré une croissance toujours forte - qui devrait répéter le rythme connu en 2023, légèrement inférieur à 3% - le marché du travail s'est quelque peu détendu et l'inflation a baissé. Le taux de chômage est passé de 3,7% à la fin de 2023 à 4,1% en décembre 2024 et le rythme de croissance de la masse salariale s'est ralenti, malgré les perturbations temporaires causées par les ouragans au cours des derniers mois de 2024. L'inflation a également baissé, avec un ralentissement de l'inflation globale à 2,9% en décembre, contre 3,4% à la fin de 2023, reflétant une amélioration de l'inflation de base à 3,2%, contre 3,9%. Cette combinaison d'une forte croissance et d'une désinflation continue doit beaucoup à l'amélioration de l'offre. Cela reflète en partie la croissance de l'offre de main-d'œuvre due à la forte immigration de ces dernières années, bien que les flux d'immigration aient nettement ralenti en 2024. La croissance de la productivité semble également s'être accélérée. Face au ralentissement de l'inflation, la Fed a assoupli sa politique. La hausse de l'inflation des services au début de 2024 a retardé le début de l'assouplissement de la Fed à partir du milieu de l'année. La Fed a ensuite semblé réagir de manière excessive aux signes de faiblesse du marché du travail au cours de l'été en procédant à une réduction surprise de 50 points de base de ses taux en septembre. Elle a ensuite procédé à des baisses de taux plus modestes, mais successives, pendant le reste de l'année, ramenant le taux des fonds fédéraux à 4,50-4,25%, contre un pic de 5,50-5,25%. Les États-Unis se sont également concentrés sur les élections présidentielles de 2024. Le président Biden s'est retiré tardivement de la course à la réélection, laissant la place au vice-président Harris, qui a perdu face à l'ancien président Donald Trump. Les fluctuations des attentes concernant le résultat de l'élection et les propositions économiques peu orthodoxes de Trump ont entraîné une certaine volatilité du marché au cours du second semestre 2024.

En Asie, la Chine a continué à dominer les préoccupations. Le marché immobilier chinois a connu sa troisième année consécutive de contraction, chutant de 5 points de pourcentage pour porter la contraction totale à 15% à ce jour - et d'autres baisses sont attendues. Cette situation a pesé à la fois sur les dépenses des ménages - le logement étant une source essentielle de leur richesse - et sur l'enchevêtrement des gouvernements locaux et du système bancaire chinois. Ces deux facteurs ont ralenti l'activité économique. La croissance annuelle du PIB de la Chine a atteint l'objectif officiel d'« environ 5% » en 2024, proche des 5,2% connus en 2023. Cela reflète les mesures de relance importantes prises par le gouvernement chinois et la banque centrale. La Chine continue d'éviter la déflation ; l'inflation s'est élevée en moyenne à 0,2% en 2024, comme en 2023. Les autorités ont annoncé de nouvelles mesures de relance importantes à la fin de 2024, dont la plupart seront quantifiées lors du Congrès national du peuple en mars 2025. La croissance japonaise s'est améliorée tout au long de l'année 2024. La faiblesse du début d'année, où les baisses de la production industrielle liées à la réglementation ont entraîné une forte contraction initiale du PIB, a été compensée par une croissance plus forte aux 2ème et 3ème trimestres, à l'image des dépenses de consommation. Le Japon semble s'être éloigné de manière plus décisive de sa propre lutte contre la déflation, qui dure depuis des décennies. Les attentes en matière d'inflation ont augmenté et les salaires ont affiché une hausse record sur plusieurs décennies en 2024, avec des signes préliminaires de nouvelles hausses pour 2025. L'inflation globale a augmenté à 2,9% en novembre 2024, contre 2,6% fin 2023, même si l'inflation hors carburant et aliments frais a ralenti à 2,4%, contre 3,7%. Cela a encouragé la Banque du Japon (BoJ) à resserrer sa politique monétaire alors que la plupart des autres juridictions ont réduit leurs taux. La BoJ a relevé son principal taux directeur de -0,1%, son niveau le plus bas depuis près de dix ans, en mars, puis à nouveau à 0,25% en juillet. Bien que la communication de la BoJ sur son intention de procéder à de nouvelles hausses ait été hésitante, nous prévoyons d'autres hausses en 2025.

## **2- ACTIVITE ET EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SICAV**

### **Environnement économique et financier**

L'indice Eurostoxx a progressé de 9,27% en 2024, sur fond d'une maîtrise des pressions inflationnistes ; donnant lieu à un assouplissement monétaire de la part des banques centrales.

Bien que positive, la performance des marchés de la zone Euro reste deux fois moindre que la performance des principaux indices boursiers mondiaux ; tirés par la vigueur des marchés actions américains. L'année 2024 marque, en effet, une forte dichotomie entre une économie américaine très résiliente et une économie chinoise qui peine à se relever. Face à ces deux fortunes, l'Europe subit un ralentissement conjoncturel à mi-année, aggravé par la multiplication des crises politiques et institutionnelles.

Au sein de la zone euro, on retrouve une lecture géographique, avec des places allemandes, espagnoles et italiennes terminant l'année avec des progressions à deux chiffres de leurs indices locaux (DAX, IBEX et MIB en hausses respectives de 19% 15% et 12%). En revanche, la place financière française subit la défiance des investisseurs (l'indice CAC recule de -2,15%) sur fond d'instabilité gouvernementale et de dérapage de l'endettement.

D'un point de vue sectoriel, ce sont les valeurs financières qui ont profité d'un environnement avec un taux favorable au détriment des secteurs de consommation (automobile notamment) et matériaux de base (chimie), impactés par le ralentissement conjoncturel.

### **Politique de gestion et évolution prévisible**

En 2024, la SICAV AXA EURO SELECTION affiche une performance de 3,74%, en retrait par rapport à son indicateur de performance.

La SICAV a été pénalisée par la sous-représentation du secteur financier et sa forte exposition au secteur de la consommation. En revanche, les surpondérations aux secteurs de la technologie et de la santé se sont révélées positives.

En termes de sélection, la SICAV a été pénalisée par la contre-performance des valeurs de consommation subissant un fort ralentissement au cours du second semestre (notamment CAMPARI, L'OREAL). Ces effets ont été partiellement compensés par les performances de titres tels que le laboratoire pharmaceutique UCB (accélération de la commercialisation de nouveaux traitements aux US), SAP (transition réussie vers un modèle cloud), et SAFRAN.

La poursuite d'un mouvement de baisse des taux d'intérêt, lié à un ralentissement macroéconomique mesuré au niveau mondial pourrait se révéler favorable pour les valeurs de qualité et de croissance largement représentées dans le portefeuille du fait de leur sensibilité au taux d'intérêt et de leur faible cyclicité. Face aux multiples inconnues géopolitiques (conflits militaires en cours, possible guerre commerciale lancée par la nouvelle administration américaine), l'attention très forte attachée à la qualité des bilans des sociétés présentes dans pourrait se révéler favorable en cas de ralentissement économique plus marqué que prévu ou de choc systémique.

### **Rappel des performances annuelles calculées nettes de frais de gestion**

|       |      | Start 19/06/19 |              | Start 06/03/2018 |              | Start 06/03/2018 |              | Start 06/03/2018 |         |
|-------|------|----------------|--------------|------------------|--------------|------------------|--------------|------------------|---------|
|       |      | A EUR          | E EUR        | I EUR            | R EUR        | S EUR            | T EUR        | V EUR            |         |
|       |      | FR0010777391   | FR0012993160 | FR0013419843     | FR0013321023 | FR0013321007     | FR0013321015 | FR0013320991     |         |
| NET   | 2024 |                | 3,08%        | 3,08%            | 3,33%        | 2,15%            | 2,15%        | 2,564%           | 2,97%   |
|       | 2023 |                | 14,28%       | 14,28%           | 14,57%       | 13,26%           | 13,26%       | 13,711%          | 14,17%  |
|       | 2022 |                | -24,90%      | -24,90%          | -24,71%      | -25,57%          | -25,57%      | -25,278%         | -24,98% |
|       | 2021 |                | 19,35%       | 19,35%           | 19,65%       | 18,28%           | 18,28%       | 18,753%          | 19,23%  |
|       | 2020 |                | 8,32%        | 8,32%            | 8,59%        | 7,35%            | 7,35%        | 7,782%           | 8,20%   |
|       | 2019 |                | 28,81%       | 28,82%           |              | 27,67%           | 27,66%       | 28,233%          | 28,74%  |
|       | 2018 |                | -11,01%      | -11,01%          |              |                  |              |                  |         |
|       | 2017 |                | 19,97%       | 19,97%           |              |                  |              |                  |         |
|       | 2016 |                | -0,10%       | -0,10%           |              |                  |              |                  |         |
|       | 2015 |                | 25,33%       | 25,33%           |              |                  |              |                  |         |
| GROSS | 2024 |                | 3,81%        | 3,80%            | 3,80%        | 3,80%            | 3,80%        | 3,80%            | 3,80%   |
|       | 2023 |                | 15,08%       | 15,08%           | 15,08%       | 15,08%           | 15,08%       | 15,08%           | 15,08%  |
|       | 2022 |                | -24,38%      | -24,38%          | -24,38%      | -24,38%          | -24,38%      | -24,38%          | -24,38% |
|       | 2021 |                | 20,18%       | 20,18%           | 20,18%       | 20,18%           | 20,18%       | 20,18%           | 20,18%  |
|       | 2020 |                | 9,08%        | 9,08%            | 9,08%        | 9,08%            | 9,08%        | 9,08%            | 9,08%   |
|       | 2019 |                | 29,71%       | 29,73%           |              | 29,73%           | 29,73%       | 29,73%           | 29,73%  |
|       | 2018 |                | -10,38%      | -10,38%          |              |                  |              |                  |         |
|       | 2017 |                | 20,81%       | 20,81%           |              |                  |              |                  |         |
|       | 2016 |                | 0,60%        | 0,60%            |              |                  |              |                  |         |
|       | 2015 |                | 26,20%       | 25,55%           |              |                  |              |                  |         |

Les chiffres cités ont trait aux années et aux mois écoulés et les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures.

### **3 - SOMMES DISTRIBUABLES – AFFECTATION**

Le compte de résultat fait apparaître un résultat sur opérations financières de 11.749.723,11 € au 31 décembre 2024 en progression par rapport à celui constaté lors de la clôture de l'exercice précédent.

Après déduction des (3.174.579,41) € prélevés au titre des autres produits et autres charges, le résultat net de l'exercice s'élève à 8.575.143,70 €.

Après prise en compte des (703.782,30) € figurant au compte de régularisation des revenus de l'exercice, le revenu net de l'exercice s'élève à 7.871.361,40 €.

Compte tenu (i) du report à nouveau de l'exercice précédent de 1.073.793,20 €, (ii) des plus-values nettes réalisées au cours de l'exercice 2024 d'un montant de 23.770.617,57 € et (iii) des plus-values nettes antérieures non distribuées d'un montant de 12.953.329,28 €, le total des sommes distribuables s'élève à 45.669.101,45 €.

Conformément à l'article 28 des statuts de la SICAV, nous vous proposons de répartir les sommes à affecter, soit à 45.669.101,45 €, ainsi qu'il suit :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - Capitalisation                              | 29.775.603,36 € |
| - Report à nouveau de l'exercice              | 1.487.891,90 €  |
| - Plus et moins-values nettes non distribuées | 14.405.606,19 € |

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **4 - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE**

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de commerce.

### **5 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

#### **1. Exercice de la direction générale**

Nous vous rappelons que, dans sa séance du 10 février 2025, M. Jérôme ANTONINI a démissionné de ses fonctions de Directeur Général de la SICAV et M. Laurent RIERA a été désigné en qualité de nouveau Directeur Général pour la durée du mandat de Président du conseil d'administration de Mme Caroline MOLEUX, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

**2. Liste des mandats et fonctions des mandataires sociaux**

Vous trouverez en annexe conformément à l'article L. 225-37-4 1° du Code de commerce la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chaque mandataire social durant l'exercice écoulé.

**6 - TABLEAU DES RESULTATS FINANCIERS AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, le tableau faisant apparaître les résultats de la SICAV au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

**7 - MODIFICATIONS AFFECTANT LA SICAV ET MISE A JOUR CORRELATIVE DES DOCUMENTS REGLEMENTAIRES**

Nous vous présentons ci-dessous les modifications intervenues au cours de l'exercice écoulé et ayant entraîné les mises à jour suivantes :

***Mise à jour du prospectus :***

- Abandon du label ISR. Suppression dans le prospectus, dans l'annexe précontractuelle et le Document d'Information Clés pour l'Investisseur (" DIC ") de toute référence au label " Investissement Socialement Responsable " (" ISR ").
- Mise à jour des « Risques en matière de durabilité » dans la section « Profil de risque » : insertion du secteur « tabac » dans la liste des exclusions sectorielles
- Mise à jour de la rédaction de certaines mentions dans la nouvelle annexe d'informations précontractuelle visée par le Règlement Sustainable Finance Disclosure Regulation.
- Renouvellement du Cabinet FORVIS MAZARS SA pour une durée de 6 exercices. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'exercice clos en décembre 2029.

***Mise à jour du Document d'Information Clés (DIC) :***

- Mise à jour annuelle en vue de l'actualisation des données.

**8 - FRAIS EXCEPTIONNELS ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE AU TITRE DES RECLAMATIONS DE RETENUES A LA SOURCE**

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces dernières subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne. Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion a procédé à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source pouvaient être estimées comme favorables aux fonds concernés.

S'agissant de procédures de réclamations en cours auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires. Le remboursement susceptible d'être obtenu in fine est incertain tant dans son montant en principal et le cas échéant en intérêts qu'en terme de délais.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et à ce titre, la SICAV AXA IM EURO SELECTION a engagé des frais supplémentaires de 14.295 euros.

**9 - RISQUE GLOBAL**

La méthode de calcul choisie pour mesurer le risque global de la SICAV est la méthode du calcul de l'engagement telle que prévue aux termes de l'instruction de l'Autorité des Marchés Financiers n°2011-15 relative aux modalités de calcul du risque global des OPCVM et des FIA agréés.

**10 - FRANCHISSEMENT DE SEUILS**

Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, AXA INVESTMENT MANAGERS a déclaré, auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, au titre des OPCVM et FIA gérés, les franchissements des seuils de participation mentionnés à l'article L.233-7 du Code de commerce.

## 11 - EXERCICE DES DROITS DE VOTE

Au cours de l'exercice écoulé, les décisions de vote ont été prises conformément à la politique de vote définie par AXA INVESTMENT MANAGERS et aux meilleures pratiques en place sur le plan national pour préserver l'intérêt des porteurs. Cette politique est exposée en détail sur le site Internet d'AXA INVESTMENT MANAGERS pour le compte des entités du groupe (<https://www.axa-im.fr/investissement-responsable/actionnariat-actif>).

Conformément aux dispositions de l'article D533-16-1 du Code monétaire et financier, un rapport dans lequel la Société de gestion de portefeuille rend compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote y est également disponible

## 12 - INFORMATION SUR LA REMUNERATION

Conformément aux exigences de transparence sur la rémunération applicable aux sociétés de gestion de portefeuille, la présente section expose les éléments principaux des politiques et pratiques de rémunération mises en œuvre par AXA INVESTMENT MANAGERS (ci-après "AXA IM"). Des précisions supplémentaires actualisées concernant notamment le Comité de rémunération et la manière dont la rémunération et les avantages sont attribués aux salariés sont également disponibles en ligne à l'adresse suivante : [www.axa-im.com/remuneration](http://www.axa-im.com/remuneration). Un exemplaire papier de ces informations est disponible, sans frais sur demande.

**Gouvernance** - Une Politique globale, validée et réexaminée annuellement par le Comité de rémunération d'AXA IM, définit les principes de rémunération applicables à l'ensemble des entités du Groupe. Elle tient compte de la stratégie d'AXA IM, de ses objectifs, de sa tolérance au risque et des intérêts à long terme de ses clients, actionnaires et salariés. Dans la lignée des politiques et procédures de rémunération définies et validées au niveau du Groupe AXA IM, le Comité de rémunération veille à ce que la Politique globale de rémunération soit appliquée de manière cohérente et équitable au sein d'AXA IM et à ce qu'elle soit conforme aux réglementations et recommandations en vigueur en matière de rémunération.

L'évaluation centrale et indépendante de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération aux procédures et politiques adoptées par le Groupe AXA IM est effectuée par le Département de l'audit interne du Groupe AXA IM qui présente chaque année ses conclusions au Comité de rémunération d'AXA IM pour lui permettre d'effectuer ses diligences.

Ces conclusions n'ont fait état d'aucune remarque particulière au sujet de la conformité de la mise en œuvre de la Politique globale de rémunération.

Le résultat de l'examen annuel du Comité de rémunération d'AXA IM est présenté au Conseil d'administration d'AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS ainsi que les modifications apportées à la Politique globale de rémunération.

Ces modifications portent principalement sur (i) des ajustements spécifiques à certaines entités du groupe AXA IM dont l'application des guidelines MIFID pour les entités pour lesquelles cela devenait nécessaire et (ii) de mises à jour mineures.

**Éléments quantitatifs** - Les données chiffrées fournies ci-après concernent AXA INVESTMENT MANAGERS pour l'ensemble des filiales du Groupe AXA INVESTMENT MANAGERS au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024. Les montants relatifs aux rémunérations se sont vu appliquer une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

| Montant total des rémunérations versées et/ou attribuées à l'ensemble du personnel sur l'exercice clos au 31 décembre 2024 <sup>(1)</sup> |   |
|---|---|
| Rémunérations fixes <sup>(2)</sup> (en milliers d'euros)  | 254,62  |
| Rémunérations variables <sup>(3)</sup> (en milliers d'euros)  | 156,40  |
| Nombre total d'employés <sup>(4)</sup>  | 2.944 dont 770 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV |

<sup>(1)</sup> Les informations sur la rémunération n'incluent pas les charges sociales, après application d'une clé de répartition pondérée de l'actif sous gestion de la SICAV.

<sup>(2)</sup> Les rémunérations fixes sont composées du salaire de base et de tous autres composants de rémunération fixe payés à l'ensemble du personnel d'AXA Investment Managers au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

<sup>(3)</sup> Les rémunérations variables, composées d'éléments de salaires variables discrétionnaires, immédiats et différés, incluent :

- les montants attribués au titre de la performance de l'année précédente et entièrement versés sur l'exercice sous revue (rémunérations variables non différées),
- les montants attribués au titre de la performance des années précédentes et de l'exercice sous revue (rémunérations variables différées),
- et des intéressements à long terme mis en place par le Groupe AXA.

(4) Le nombre total d'employés correspond à l'effectif moyen incluant les contrats à durée indéterminée, les contrats à durée déterminée et les conventions de stage au 31 décembre 2024.

(5) Nombre total d'employés concernés au sein du Groupe AXA INVESTMENT MANAGERS au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Notons que dans les exercices précédents étaient retenus le nombre d'employés concernés en début de période.

| <b>Montant agrégé des rémunérations versées et/ou attribuées aux collaborateurs et autres cadres supérieurs dont les activités ont une incidence substantielle sur le profil de risque des portefeuilles gérés</b><br>(1) |   |  |   |
|---|---|--|---|
|   | <b>Collaborateurs ayant un impact direct sur le profil de risque des véhicules d'investissement</b> | <b>Cadres de direction</b>   | <b>Total</b>  |
| Rémunérations fixes et variables (en milliers d'euros) (2) (3)  | 82,37   | 55,36  | 137,73  |
| Nombre d'employés concernés (5)   | 294 dont 116 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV                     | 101 dont 16 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV | 395 dont 132 pour AXA Investment Managers Paris, société de gestion de la SICAV |

### **13 - POLITIQUE DE SELECTION ET D'EXECUTION DES ORDRES**

La Société de gestion de portefeuille a établi un document « Politique d'exécution » présentant sa politique d'exécution d'ordres, son suivi et sa communication ainsi que toute information appropriée sur les mesures raisonnables qu'elle prend en vue d'obtenir le meilleur résultat possible pour ses clients.

Afin de rechercher le meilleur résultat possible lors de l'exécution des ordres initiés par les gérants de portefeuille, AXA Investment Managers a défini une politique de sélection et de monitoring de ses intermédiaires et contreparties.

Cette politique vise à encadrer :

- 1 - Le processus d'autorisation des intermédiaires/contreparties avec lesquelles AXA Investment Managers Paris souhaite traiter,
- 2 - La façon dont les relations avec ces intermédiaires/contreparties sont suivies et contrôlées.

Ces intermédiaires et contreparties sont règlementairement tenus de nous offrir la meilleure exécution possible. AXA Investment Managers Paris contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en particulier, la qualité d'exécution des entités sélectionnées dans le cadre de cette politique.

En cas de délégation de la gestion par AXA Investment Managers Paris vers une autre entité, la politique d'exécution des ordres du délégataire s'appliquera.

La Société de gestion de portefeuille contrôle régulièrement l'efficacité de la politique établie et en complément, elle met à disposition la liste des principaux courtiers et contreparties utilisés - par classe d'actifs et sous-classes d'actifs - afin d'obtenir les meilleures conditions d'exécution possible pour le compte de ses clients, conformément à la norme technique RTS 28 prévue par la Directive Européenne MiFID II.

La politique d'exécution des ordres de la Société de gestion de portefeuille et les rapports susmentionnés sont publiés sur le site Internet (<https://particuliers.axa-im.fr>) sous la rubrique : « Nos politiques internes et autres informations importantes ».

### **14 - INVESTISSEMENTS DES ACTIFS EN TITRES ET DROITS ELIGIBLES AU PEA**

Conformément aux dispositions de l'article 91 quater L I de l'annexe II du Code général des impôts, la SICAV a investi au titre de l'exercice écoulé ses actifs de manière permanente à 89,75 % en titres et droits éligibles au plan d'épargne en actions.

**15 - INFORMATIONS SUR LES CRITERES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE « ESG »**

En application de l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier, nous vous informons que l'OPCVM applique simultanément les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance, tels que déterminés par le groupe AXA INVESTMENT MANAGERS. Chez AXA IM, acteur de l'Investissement Responsable depuis près de 20 ans, nous pensons qu'être un gestionnaire d'actifs responsable est fondamental pour notre succès à long terme. Selon nous, les facteurs ESG peuvent influencer non seulement la gestion des portefeuilles d'investissement sur l'ensemble des classes d'actifs, des secteurs, des entreprises et des régions, mais également les intérêts divers touchant les clients et autres parties prenantes.

AXA IM a préparé un code de transparence spécifique pour chacun des fonds ayant une approche ESG significative et engageante. Il est appliqué par l'OPCVM et décrit plus amplement les principaux critères retenus, la méthodologie d'analyse mise en œuvre ainsi que la manière dont les résultats d'analyse sont intégrés dans le processus d'investissement et de désinvestissement de l'OPCVM. Ce code de transparence est consultable sur le site internet de la société AXA Investment Managers Paris ([www.axa-im.fr](http://www.axa-im.fr)).

**16 - TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE ET INSTRUMENTS FINANCIERS DERIVES**

Conformément aux dispositions des articles 27, 32 et 40 de la Position AMF n°2013-06, telle que modifiée le 10 septembre 2014, relative aux fonds cotés et autres questions liées aux OPCVM, sont annexées au présent rapport, les informations relatives à l'exposition obtenue au travers de techniques de gestion efficace de portefeuille et au travers d'instruments financiers dérivés de la SICAV.

**17 - DONNEES RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION (REGLEMENT SFTR)**

Au cours de l'exercice écoulé, la SICAV n'a pas eu recours à des opérations de financement sur titres telles que visées par les dispositions du Règlement (UE) 2015/2365 du Parlement Européen et du Conseil du 25 novembre 2015 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (Règlement SFTR).

**18 - INFORMATIONS RELATIVES AUX MOUVEMENTS DU PORTEFEUILLE**

Au présent rapport est joint, conformément aux dispositions de l'article 33 de l'instruction de l'AMF n° 2011-19, un compte-rendu des principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres, au cours de l'exercice.

**19 - REGLEMENT EUROPEEN « SUSTAINABLE FINANCE DISCLOSURE » (« SFDR »)**

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative au règlement européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »).

**20 - ARTICLE 29 DE LA LOI ENERGIE-CLIMAT**

Au présent rapport est jointe en annexe l'information relative à l'article 29 de la Loi Energie Climat.

**21 - TAXONOMIE EUROPEENNE**

« La réglementation européenne dont l'objectif est d'harmoniser la classification des activités économiques durables est entrée en vigueur le 1er janvier 2022. Dénommée « taxonomie européenne », elle couvre de nombreux thèmes liés à la durabilité environnementale. L'atténuation et l'adaptation au changement climatique sont les deux premiers objectifs couverts tandis que quatre autres objectifs seront couverts par la réglementation technique en 2023 (protection de l'eau, lutte contre la pollution, préservation de la biodiversité et économie circulaire).

Nous souhaitons porter à votre connaissance que les investissements sous-jacents au produit financier ne prennent pas en compte les critères environnementaux de la taxonomie européenne. »

## **22 - MODIFICATIONS STATUTAIRES**

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification du cadre juridique, la loi n° 2024-537 du 13 juin 2024 visant à accroître le financement des entreprises et l'attractivité de la France (ci-après la « loi Attractivité ») et le décret n° 2024-904 du 8 octobre 2024 relatif à la mise en œuvre des mesures de modernisation des modalités de réunion et de consultation des organes de décision de certaines formes de sociétés commerciales ont réformé certaines dispositions du droit des sociétés.

Ainsi, sont notamment étendus :

- le domaine de la télécommunication : le recours à un moyen de télécommunication pour toutes les délibérations des conseils d'administration devient de droit, seule l'opposition expresse des statuts ou du règlement intérieur pourra y faire obstacle ;
- le domaine de la consultation écrite : le recours à ce mode est désormais possible pour toutes les délibérations des conseils d'administration à la double condition qu'il soit prévu par les statuts et qu'aucun membre du conseil ne s'y oppose.

Par ailleurs, la loi « Attractivité » a introduit, dans l'article L.214-14 du Code Monétaire et Financier relatif à l'obligation pour le Commissaire aux comptes de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des marchés financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, la notion de nature à entraîner une impossibilité de certification des comptes.

Enfin, la loi « Attractivité » a apporté des précisions à l'article L.225-103-1 du Code de commerce quant à la tenue des assemblées générales par des moyens de télécommunication et a procédé à une simplification terminologique en substituant aux termes « visioconférence ou par des moyens de télécommunication » les termes « un moyen de télécommunication ».

En conséquence, afin de mettre les statuts en harmonie avec ces nouvelles dispositions législatives et réglementaires, nous soumettons à votre approbation la modification des articles suivants :

- Article 17 des statuts « Réunions et délibérations du Conseil » ;
- Article 18 des statuts « Consultation par écrit du conseil d'administration » ;
- Article 25 des statuts « Nomination - Pouvoirs - Rémunération » ;
- Article 26 des statuts « Assemblées générales ».

## **LE CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Annexes**

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

Règlement Européen « Sustainable Finance Disclosure » (« SFDR »)

Article 29 de la Loi Energie Climat

Liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés par chacun des mandataires sociaux de la SICAV au cours de l'exercice

**Mme Caroline MOLEUX**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et fonctions**

Président du Conseil d'administration  
Administrateur

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA IM EURO SELECTION (SICAV)

AXA EUROPE ACTIONS (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et fonctions**

Directeur Général

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA EUROPE SMALL CAP (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**Mme Julie CALOINE**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et fonctions**

Administrateur  
R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS  
R.P. AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*  
AXA PENSION (SICAV)  
AXA EURO OBLIGATIONS (SICAV)  
AXA IM EURO SELECTION (SICAV)  
*Sociétés étrangères*  
Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*  
Néant  
*Entités étrangères*  
Néant

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*  
Néant  
*Sociétés étrangères*  
Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*  
Néant  
*Entités étrangères*  
Néant

**M. Gilles GUIBOUT***Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024***Mandats et fonctions**

Directeur Général  
 Directeur Général  
 Directeur Général  
 Administrateur

**Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

AGIPI ACTIONS MONDE (SICAV)  
 AGIPI GRANDES TENDANCES (SICAV)  
 AXA VALEURS EURO (SICAV)  
 AXA IM EURO SELECTION (SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**Mme Sophie SEIGNIBRARD**

*Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024*

**Mandats et fonctions**

Administrateur

Administrateur

Administrateur

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

AXA PENSION (SICAV)

AXA IM EURO SELECTION (SICAV)

AXA EUROPE OPPORTUNITES  
(SICAV)

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024*

**Mandats et fonctions**

**Sociétés du Groupe AXA**

*Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA**

*Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

**M. Jérôme ANTONINI***Mandats et fonctions exercés au 31 décembre 2024***Mandats et fonctions**

Directeur Général

**Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

AXA IM EURO SELECTION (SICAV)

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

*Mandats et fonctions ayant pris fin durant l'exercice 2024***Mandats et fonctions****Sociétés du Groupe AXA***Sociétés françaises*

Néant

*Sociétés étrangères*

Néant

**Entités extérieures au Groupe AXA***Entités françaises*

Néant

*Entités étrangères*

Néant

## Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024            | 29/12/2023            | 30/12/2022            | 31/12/2021            | 31/12/2020            |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net total</b>   | <b>532 312 010,66</b> | <b>617 571 815,43</b> | <b>550 392 503,08</b> | <b>787 108 305,89</b> | <b>582 669 520,33</b> |
| <b>A</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 32 505 958,71         | 43 871 514,43         | 331 998 996,95        | 459 568 644,42        | 315 173 796,14        |
| Nombre de parts  | 8 188,1374            | 11 391,0431           | 98 512,1244           | 102 407,2775          | 83 819,9893           |
| Valeur liquidative   | 3 969,88              | 3 851,40              | 3 370,13              | 4 487,65              | 3 760,12              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 0,00                  | -124,74               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>E</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 26 032 496,73         | 29 761 260,22         | 31 958 377,37         | 54 228 680,40         | 47 973 066,01         |
| Nombre de parts  | 16 493,4666           | 19 435,7598           | 23 850,8934           | 30 393,2314           | 32 089,2283           |
| Valeur liquidative   | 1 578,35              | 1 531,26              | 1 339,92              | 1 784,23              | 1 494,98              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 90,61                 | -41,23                | 18,55                 | 110,67                | 74,42                 |
| <b>I</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 457 651 141,34        | 531 745 327,12        | 175 310,567,42        | 256 543 184,61        | 212 946 802,55        |
| Nombre de parts  | 359 408,2292          | 431 516,0982          | 162 987,3323          | 179 562,9290          | 178 330,9304          |
| Valeur liquidative   | 1 273,34              | 1 232,27              | 1 075,60              | 1 428,70              | 1 194,11              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 76,34                 | -30,17                | 17,68                 | 91,73                 | 62,04                 |

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024   | 29/12/2023   | 30/12/2022   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>R</b>   |              |              |              |              |              |
| Actif net  | 2 198 512,72 | 2 198 449,90 | 2 131 510,42 | 3 031 894,44 | 2 477 284,41 |
| Nombre de parts  | 1 720,9294   | 1 757,9479   | 1 930,4115   | 2 043,6428   | 1 975,0207   |
| Valeur liquidative   | 1 277,51     | 1 250,57     | 1 104,17     | 1 483,57     | 1 254,30     |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Capitalisation unitaire  | 61,57        | -44,72       | 4,97         | 80,33        | 52,49        |

|  |              |              |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>S</b>   |              |              |              |              |              |
| Actif net  | 5 170 897,07 | 2 006 771,88 | 2 455 690,94 | 5 058 286,31 | 2 357 888,83 |
| Nombre de parts  | 4 047,6595   | 1 604,6848   | 2 224,0208   | 3 409,5692   | 1 879,8512   |
| Valeur liquidative   | 1 277,50     | 1 250,57     | 1 104,16     | 1 483,55     | 1 254,29     |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Capitalisation unitaire  | 61,57        | -44,72       | 4,94         | 80,33        | 52,60        |

|  |              |              |            |              |            |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| <b>T</b>   |              |              |            |              |            |
| Actif net  | 2 275 565,28 | 1 510 460,99 | 949 267,14 | 1 524 778,04 | 907 482,65 |
| Nombre de parts  | 1 733,1259   | 1 179,8934   | 843,1925   | 1 012,0296   | 715,2641   |
| Valeur liquidative   | 1 312,98     | 1 280,16     | 1 125,80   | 1 506,65     | 1 268,73   |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Capitalisation unitaire  | 68,67        | -40,75       | 9,74       | 86,87        | 57,58      |

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024   | 29/12/2023   | 30/12/2022   | 31/12/2021   | 31/12/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| <b>V</b>   |              |              |              |              |            |
| Actif net  | 6 477 438,81 | 6 478 030,89 | 5 588 092,84 | 7 152 837,66 | 833 199,74 |
| Nombre de parts  | 4 798,7807   | 4 941,8817   | 4 866,8817   | 4 673,6904   | 649,0971   |
| Valeur liquidative   | 1 349,80     | 1 310,84     | 1 148,18     | 1 530,44     | 1 283,62   |
| Distribution unitaire sur<br>revenu net                                  | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Distribution unitaire sur<br>plus et moins-values<br>réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Crédit d'impôt unitaire<br>transféré au porteur<br>(personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Capitalisation unitaire  | 76,12        | -36,57       | 14,70        | 93,60        | 62,69      |

## Tableau des acquisitions et prêts / emprunts de titres et OTC

| <b>Techniques de gestion efficaces du portefeuille (art 27)</b>  |            |
|--|------------|
| Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficaces (Repo, Prêts/emprunts de titres, cessions temporaires)   | Néant      |
| Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations de techniques de gestion efficaces du portefeuille |            |
| Espèces  | Néant      |
| Titres de créance  | Néant      |
| Titres de capital  | Néant      |
| Placements collectifs  | Néant      |
| Revenu brut reçu par l'OPCVM lié à ces opérations *  | Néant      |
| Coût et Frais directs et indirects supportés par l'OPCVM directement liés à ces opérations *   | Néant      |
| Liste des contreparties liées à ces opérations   | Néant<br>- |

note1 \* Les montants affichés représentent les revenus bruts ainsi que les coûts et frais liés aux opérations de techniques efficaces du portefeuille acquis au cours de l'exercice fiscal

| <b>Tableau relatif aux opérations sur les marchés dérivés (art 32)</b>  |       |
|---|-------|
| Exposition sous-jacente aux instruments financiers dérivés  | Néant |
| Types et montants des garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie des opérations sur les marchés dérivés |       |
| Espèces   | Néant |
| Titres de créance   | Néant |
| Titres de capital   | Néant |
| Placements collectifs   | Néant |
| Liste des contreparties liées à ces opérations  | Néant |

| <b>Emetteurs des valeurs reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille – concentration &gt; 20% du total net de l'actif du fonds (art 40)</b> |               |                |
|--|---------------|----------------|
| Nom de l'émetteur  | Montant (EUR) | Montant (en %) |
| Néant  |               |                |
| Total  |               |                |

\*Les émissions reçues en garantie dans le cadre des opérations sur les marchés dérivés et techniques de gestion efficaces de portefeuille sont toutes émises ou garanties par un Etat Membre de l'Union Européenne.

Tableau relatif aux principaux mouvements intervenus dans la composition du portefeuille titres

| Titres               | Mouvements ("Devise de comptabilité") |               |
|----------------------|---------------------------------------|---------------|
|                      | Acquisitions                          | Cessions      |
| AIR LIQUIDE SA       | 22,385,147.60                         | 2,107,409.20  |
| AMPLIFON EURO.02     | 1,607,016.42                          | 8,673,796.42  |
| ASML HOLDING NV ORDS | 5,536,692.10                          | 21,654,981.90 |
| BIOMERIEUX COMMON ST | 14,124,327.68                         | 1,613,494.80  |
| CAPGEMINI            | 0.00                                  | 3,500,519.20  |
| CIE DE ST GOBAIN EUR | 16,810,395.41                         | 0.00          |
| DASSAULT SYSTEMES    | 1,831,245.00                          | 1,874,400.00  |
| DAVIDE CAMPARI       | 16,438,049.52                         | 3,954,320.00  |
| DIETEREN GROUP       | 0                                     | 5,054,300.00  |
| DSV A/               | 10,153,221.00                         | 0.00          |

# Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du Produit :** AXA IM EURO SELECTION (le "Produit Financier")

**Identifiant d'entité juridique :** 969500VJSIZVFDIKGF19

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

### Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

OUI

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : \_\_\_\_%

dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : \_\_\_\_%

NON

Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 81.38 % d'investissements durables

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

ayant un objectif social

Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Produit financier a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues pour la période de référence en investissant dans des entreprises en tenant compte de leur

- Intensité carbone
- Intensité hydrique

Le Produit Financier a également promu d'autres caractéristiques environnementales et sociales spécifiques, principalement :

- La préservation du climat par le biais de politiques d'exclusion concernant les activités liées au charbon, au pétrole et au gaz
- La protection de l'écosystème et la prévention de la déforestation
- L'amélioration de la santé par le biais de l'exclusion du tabac
- Le droit du travail, les droits humains et sociaux, l'éthique des affaires, la lutte contre la corruption par le biais de l'exclusion des entreprises ne respectant pas les normes et standards internationaux tels que les principes du Pacte mondial des Nations unies, les conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT) ou les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. Les exclusions sectorielles d'AXA IM et les normes ESG ont été appliquées de manière contraignante à tout moment au cours de la période de référence
- La protection des droits de l'homme en évitant d'investir dans des obligations émises par des pays où les pires formes de violations des droits de l'homme sont observées.

Le Produit Financier n'a pas désigné d'indice de référence ESG pour promouvoir des caractéristiques environnementales ou sociales.

### Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

Au cours de la période de référence, la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Produit Financier a été mesurée à l'aide des indicateurs de durabilité mentionnés ci-dessus :

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

| Indicateurs de durabilité | Valeur  | Indice de Référence  | Couverture |
|---------------------------|---|--|------------|
| Intensité carbone         | 85.39 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2 | 136.64 Tonnes de dioxyde de carbone équivalent par million \$ de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement) - Scopes 1+2 | 98.96 %    |
| Intensité hydrique        | 399.54 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)                          | 1414.16 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires (pour les entreprises uniquement)                          | 98.96 %    |

*N.B. : Les indicateurs de durabilité, ainsi que les indices de référence sont présentés sur la base d'une moyenne mensuelle des données disponibles sur la période de référence.*

### ● **...et par rapport aux périodes précédentes ?**

| Indicateurs de durabilité | Année | Valeur  | Indice de Référence  | Couverture |
|---------------------------|-------|---|--|------------|
| Intensité carbone         | 2023  | 79.21 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains | 150.66 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains | 100 %      |
| Intensité hydrique        | 2023  | 440.77 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises   | 1721.95 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises   | 100 %      |
| Intensité carbone         | 2022  | 87.33 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains | 240.09 tonnes de CO2 par millions de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises et en Kg de CO2 par \$ PPA du PIB pour les pays souverains | 100 %      |
| Intensité hydrique        | 2022  | 2681.21 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises  | 14236.19 mille mètres cubes par million de dollars de chiffre d'affaires pour les entreprises  | 100 %      |

*N.B. : Alors que les indicateurs de durabilité sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence, pour des raisons techniques, les indices de référence sont présentés quant à eux sur la base des données à fin d'année uniquement. Par conséquent, la comparaison ne devrait pas être effectuée comme telle et ne devrait pas être interprétée comme une violation des éléments contraignants figurant dans la documentation juridique du produit financier, étant donné que les données rapportées pour l'indice de référence ne sont pas basées sur la même approche comptable que ceux divulgués pour le produit financier.*

### ● **Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?**

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a investi partiellement dans des instruments considérés comme des investissements durables ayant différents objectifs sociaux et environnementaux (sans limitation) en évaluant la contribution positive des sociétés bénéficiaires des investissements à travers l'une au moins des dimensions suivantes :

**1. L'alignement des sociétés bénéficiaires des investissements sur les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies**, qui sert de cadre de référence en retenant les entreprises qui contribuent positivement à au moins un ODD, par le biais soit des produits et services qu'elles offrent, soit de la manière dont elles exercent leurs activités (« opérations »). Pour être considérée comme un actif durable, une entreprise doit remplir les critères suivants :

a) le score ODD lié aux « produits et services » offerts par l'émetteur doit être égal ou supérieur à 2, ce qui signifie qu'au moins 20 % de leurs revenus proviennent d'une activité durable, ou

b) en adoptant une approche « best-in-universe » qui consiste à privilégier les émetteurs les mieux notés d'un point de vue extra financier, sans tenir compte de leur secteur d'activité, le score ODD des opérations de l'émetteur se classe dans les 2,5 % les meilleurs, sauf pour l'ODD 5 (égalité des sexes), l'ODD 8 (un travail décent), l'ODD 10 (inégalités réduites), l'ODD 12 (consommation et production durables) et l'ODD 16 (paix et justice) pour lesquels le score ODD de l'émetteur figure parmi les 5 % les meilleurs. Pour les ODD 5, 8, 10 et 16, le critère de sélectivité sur les « opérations » de l'émetteur est moins restrictif car ces ODD sont mieux appréhendés si l'on considère la manière dont l'émetteur exerce ses activités plutôt que les produits et services fournis par la société bénéficiaire des investissements. Il est également moins restrictif pour l'ODD 12, qui peut être pris en compte par le biais des produits et services de la société bénéficiaire des investissements ou de la manière dont celle-ci exerce ses activités.

Les résultats quantitatifs sur la contribution aux ODD proviennent de fournisseurs de données externes et peuvent être complétés par une analyse qualitative dûment documentée effectuée par le Gestionnaire financier.

**2. L'intégration des émetteurs engagés dans un processus de transition solide**, cohérent avec l'ambition de la Commission européenne de contribuer au financement de la transition vers un monde limitant la hausse des températures à 1,5 °C, sur la base du cadre développé par l'initiative Science Based Targets, en retenant les entreprises ayant des objectifs scientifiques validés.

Le Produit Financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE. Il a tenu compte des objectifs Non applicable.

**Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Au cours de la période de référence, le principe de « Ne pas causer de préjudice important » pour les investissements durables réalisés par le produit financier a été atteint en n'investissant pas dans des entreprises répondant à au moins l'un des critères ci-dessous :

- L'émetteur a causé un préjudice important à l'un des ODD si l'un de ses scores ODD est inférieur à -5 d'après une base de données quantitative externe sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative », à moins que le score quantitatif ait été modifié par une évaluation qualitative.
- L'émetteur figurait sur les listes d'exclusions sectorielles et prévues par les normes ESG d'AXA IM qui prennent en compte, entre autres facteurs, les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et les principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.
- L'émetteur avait une note ESG CCC (ou 1,43) ou inférieure selon la méthode de notation ESG d'AXA IM.

**Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?**

Le Produit Financier a pris en considération les indicateurs relatifs aux principales incidences négatives (« PAI ») pour s'assurer que les investissements durables n'aient pas causé de préjudice important à d'autres objectifs de durabilité au titre du SFDR.

Les principales incidences négatives ont été atténuées par les politiques d'exclusion sectorielle et les normes ESG d'AXA IM (décrites dans l'annexe précontractuelle SFDR) qui ont été appliquées sur une base contraignante et continue par le Produit Financier, et en appliquant des filtres basés sur le score relatif à la contribution aux objectifs de développement durable des Nations unies.

Le cas échéant, les politiques d'actionnariat actif ont constitué un moyen supplémentaire d'atténuer les risques liés aux principales incidences négatives, grâce à un dialogue direct avec les entreprises sur les questions de durabilité et de gouvernance. Par le biais des activités d'engagement, le Produit Financier a utilisé son influence en tant qu'investisseur pour encourager les entreprises à atténuer les risques environnementaux et sociaux inhérents à leur secteur, comme décrit ci-dessous.

Le vote aux assemblées générales a également été un élément important du dialogue avec les entreprises en portefeuille, afin de favoriser durablement la valeur à long terme des entreprises dans lesquelles le Produit Financier investit et d'atténuer les incidences négatives, comme décrit ci-dessous.

AXA IM utilise également le pilier ODD de son cadre d'investissement durable pour contrôler et prendre en compte les incidences négatives sur les facteurs de durabilité en excluant les sociétés bénéficiaires des investissements qui ont un score ODD inférieur à -5 (sur une échelle allant de +10, qui correspond à « contribution significative » à -10 pour « entrave significative »), à moins que le score quantitatif ait été modifié par une analyse qualitative dûment documentée par la recherche ESG et Impact d'AXA IM Core. Cette approche nous permet de garantir que les sociétés bénéficiaires des investissements ayant les incidences négatives les plus importantes sur un ODD quelconque ne sont pas considérées comme des investissements durables.

Le Produit Financier prend également en compte le PAI environnemental optionnel n° 6 « Utilisation et recyclage de l'eau » et le PAI social optionnel n° 15 « Absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption ».

**Environnement :**

| Politiques d'AXA IM associées   | Indicateur PAI   | Unité   | Mesure   | Couverture en % basé sur l'AUM total   | Couverture en % basé sur les actifs éligibles  |
|---|--|---|--|--|--|
| Politique de risques climatiques<br>Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation | PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023) | Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)  | Emissions de GES niveau 1: 6746.586<br>Emissions de GES niveau 2: 6373.361<br>Emissions de GES niveau 3: 91783.633<br>Emissions de GES niveau 1+2: 13119.947<br>Emissions totales de GES: 104900.078 | Emissions de GES niveau 1: 95<br>Emissions de GES niveau 2: 95<br>Emissions de GES niveau 3: 92<br>Emissions de GES niveau 1+2: 95<br>Emissions totales de GES: 92 | Emissions de GES niveau 1: 95<br>Emissions de GES niveau 2: 95<br>Emissions de GES niveau 3: 93<br>Emissions de GES niveau 1+2: 95<br>Emissions totales de GES: 93 |
|   | PAI 2 : Empreinte carbone  | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)   | Empreinte Carbone niveaux 1+2: 18.445<br>Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 169.301  | Empreinte Carbone niveaux 1+2: 97<br>Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 92   | Empreinte Carbone niveaux 1+2: 97<br>Empreinte Carbone niveaux 1+2+3: 93   |
|   | PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                      | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)  | Intensité de GES niveaux 1+2+3: 595.69   | Intensité de GES niveaux 1+2+3: 96   | Intensité de GES niveaux 1+2+3: 97   |
| Politique de risques climatiques  | PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles          | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion) | 4.4  | 98   | 99   |

|  |   |   |  |  |   |
|--|---|---|--|--|---|
| Politique de risques climatiques (engagement uniquement)   | PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                              | Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | Part de consommation d'énergie non renouvelable: 54.68<br>Part de production d'énergie non renouvelable: 54.15                                     | Part de consommation d'énergie non renouvelable: 95<br>Part de production d'énergie non renouvelable: 1  | Part de consommation d'énergie non renouvelable: 96<br>Part de production d'énergie non renouvelable: 2                         |
| Politique de risques climatiques (compte tenu d'une corrélation attendue entre les émissions de GES et la consommation énergétique) <sup>1</sup> | PAI 6 : Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique                      | Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (GWh/M€)   | Secteur NACE C: 0.126<br>Secteur NACE D: 2.491<br>Secteur NACE F: 0.108<br>Secteur NACE G: 0.133<br>Secteur NACE H: 0.029<br>Secteur NACE L: 0.001 | Secteur NACE A: 0<br>Secteur NACE B: 0<br>Secteur NACE C: 65<br>Secteur NACE D: 1<br>Secteur NACE E: 0<br>Secteur NACE F: 1<br>Secteur NACE G: 8<br>Secteur NACE H: 0<br>Secteur NACE L: 1 | Secteur NACE C: 88<br>Secteur NACE D: 14<br>Secteur NACE F: 50<br>Secteur NACE G: 78<br>Secteur NACE H: 0<br>Secteur NACE L: 75 |
| Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation  | PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)  | 50.65  | 51   | 51  |
| Absence de score ODD significativement négatif   | PAI 8: Rejets dans l'eau  | Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)   | 0.001  | 50   | 50  |
| Absence de score ODD significativement négatif   | PAI 9: Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs   | Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée (t/€M)   | 0.201  | 76   | 76  |

#### Social et Gouvernance :

| Politiques d'AXA IM associées  | Indicateur PAI  | Unité  | Mesure  | Couverture en % basé sur l'AUM total | Couverture en % basé sur les actifs éligibles |
|--|---|--|---------|--------------------------------------|---|
| Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux | PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion) | 0%      | 99                                   | 100   |
| Politique sur les normes ESG : Violation des normes et standards               | PAI 11 : Absence de processus et de mécanismes de conformité  | Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle   | 14.14 % | 98                                   | 99  |

<sup>1</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés au PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement. Pour le moment, les secteurs climatiques à fort impact ne sont pas tous visés par la politique d'exclusion.

|  |   |   |       |    |     |
|--|---|---|-------|----|-----|
| internationaux (considérant qu'une corrélation existe entre les entreprises non conformes aux normes internationales et le manque de mise en œuvre par les entreprises des processus et mécanismes de mise en conformité permettant de surveiller le respect de ces normes) <sup>2</sup> | permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales | du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations (exprimée en % du total d'actifs sous gestion) |       |    |     |
| Absence de score ODD significativement négatif   | PAI 12: Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé  | Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements (exprimé en montant monétaire converti en euros)  | 9.13% | 91 | 92  |
| Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration   | PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)  | 39.42 | 98 | 99  |
| Politique sur les armes controversées  | PAI 14 : Exposition à des armes controversées   | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)   | 0     | 99 | 100 |

Pour actifs souverains ou supranationaux:

| Politiques d'AXA IM associées   | Indicateur PAI  | Unité  | Mesure | Couverture en % basé sur l'AUM total                       | Couverture en % basé sur les actifs éligibles |
|---|---|--|--------|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul> | PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %) | N/A    | Nombre de pays: 0<br>Proportion du nombre total de pays: 0 | N/A   |

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications règlementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

<sup>2</sup> L'approche utilisée pour atténuer les risques associés aux PAI à travers cette politique d'exclusion évoluera à mesure que l'amélioration de la disponibilité et de la qualité des données nous permettra d'utiliser le PAI plus efficacement.

## Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Au cours de la période de référence, le Produit Financier n'a pas investi dans des entreprises qui causent, contribuent ou sont liées à des violations significatives des normes et standards internationaux. Ces normes concernent les droits de l'homme, la société, le travail et l'environnement. AXA IM a exclu les entreprises qui ont été jugées « non conformes » aux principes du Pacte mondial des Nations unies, aux conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



## Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Par le biais des politiques d'exclusion, d'engagement et de vote, le Produit Financier a pris en considération les indicateurs PAI (principales incidences négatives) suivants :

| Politiques d'AXA IM associées   | Indicateur PAI   | Unité   | Mesure   | Couverture en % basé sur l'AUM total  | Couverture en % basé sur les actifs éligibles                                 |
|---|--|---|--|---|---|
| Politique de Risque Climatique  | PAI 1 : Émissions de gaz à effet de serre (GES) (niveaux 1, 2, & 3 à partir de janvier 2023) | Emissions totales de GES en tonnes d'équivalents CO2 (tCO2éq.)  | Scope 1: 6746.586  | Scope 1: 95<br>Scope 2: 95<br>Scope 3: 92<br>Scope 1+2: 95<br>Scope 1+2+3: 92 | Scope 1: 95<br>Scope 2: 95<br>Scope 3: 93<br>Scope 1+2: 95<br>Scope 1+2+3: 93 |
| Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation |  |   | Scope 2: 6373.361<br>Scope 3: 91783.633<br>Scope 1+2: 13119.947<br>Scope 1+2+3: 104900.078 |   |   |
| Politique de Risque Climatique  | PAI 2 : Empreinte carbone  | Empreinte carbone en tonnes d'équivalents CO2 par million d'euros investis (tCO2éq./M€)   | Scope 1+2: 18.445  | Scope 1+2: 97<br>Scope 1+2+3: 92  | Scope 1+2: 97<br>Scope 1+2+3: 93  |
| Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation |  |   | Scope 1+2+3: 169.301   |   |   |
| Politique de Risque Climatique  | PAI 3 : Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements                      | Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tCO2éq./M€)  | Scope 1+2+3: 595.69  | Scope 1+2+3: 96   | Scope 1+2+3: 97   |
| Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation |  |   |  |   |   |
| Politique de Risque Climatique  | PAI 4 : Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles          | Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles (en % du total d'actifs sous gestion)   | 4.4  | 98  | 99  |
| Politique de Risque Climatique (engagement uniquement)                      | PAI 5 : Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable                     | Part de la consommation et part de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (en %) | Consommation d'énergie: 54.68<br>Production d'énergie: 54.15                               | Consommation d'énergie: 95<br>Production d'énergie: 1                         | Consommation d'énergie: 96<br>Production d'énergie: 2                         |

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

|  |   |  |       |    |     |
|--|---|--|-------|----|-----|
| Politique de protection des écosystèmes et de lutte contre la déforestation  | PAI 7 : Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité   | Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones (exprimée en % du total d'actifs sous gestion) | 50.65 | 51 | 51  |
| Politique sur les normes ESG : Violation de normes et standards internationaux   | PAI 10 : Violations des principes du pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales | Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)                             | 0%    | 99 | 100 |
| Politique de vote et d'engagement avec une application systématique de critères de vote liés à la mixité au sein des conseils d'administration | PAI 13 : Mixité au sein des organes de gouvernance  | Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres (%)   | 39.42 | 98 | 99  |
| Politique sur les armes controversées  | PAI 14 : Exposition à des armes controversées   | Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées (exprimée en % du total d'actifs sous gestion)  | 0     | 99 | 100 |

**Pour actifs souverains ou supranationaux:**

| Politiques d'AXA IM associées   | Indicateur PAI  | Unité  | Mesure | Couverture en % basé sur l'AUM total                       | Couverture en % basé sur les actifs éligibles |
|---|---|--|--------|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>Politique d'AXA IM sur les normes ESG, comprenant l'exclusion des pays où des violations sociales sévères sont observées</li> <li>Pays sur la liste noire AXA IM basée sur les sanctions de l'UE et internationales</li> </ul> | PAI 16: Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales | Nombre et proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements connaissant des violations de normes sociales au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national (exprimés en valeur numérique et en %) | N/A    | Nombre de pays: 0<br>Proportion du nombre total de pays: 0 | N/A   |

Source: S&P Trucost, 2024

Les méthodes de calcul des PAI ont été définies sur la base de nos interprétations des dispositions réglementaires et fonction de la fiabilité et de la disponibilité des données. De plus, le reporting des PAI se fonde sur la période de référence du reporting, mais peut également reprendre des données antérieures ou postérieures si la disponibilité et la fiabilité des données sur cette période nous y obligent. La définition des PAI et des méthodes de calcul peuvent évoluer à l'avenir en fonction de différents éléments tels que de nouvelles spécifications réglementaires, des évolutions dans les données et leur disponibilité, des évolutions dans les méthodes appliquées par nos fournisseurs de données, des changements dans le périmètre des données notamment pour aligner nos différents reporting si possible.

N.B. : Les PAI sont présentés sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles sur la période de référence.

Les chiffres publiés sur les indicateurs PAI peuvent être basés soit sur la « valeur actuelle de tous les investissements » telle que définie par le Règlement, soit sur les « actifs éligibles avec données disponibles uniquement », selon les cas. Les « actifs éligibles avec données disponibles » désignent tous les investissements (c'est-à-dire les entreprises bénéficiaires, les actifs souverains et supranationaux ou les actifs immobiliers, selon l'indicateur PAI), à l'exclusion des produits dérivés, des liquidités et équivalents de liquidités et des actifs éligibles sans donnée disponible. Les « actifs éligibles sans donnée disponible » sont des actifs pour lesquels les données sont insuffisantes et/ou de faible qualité pour un investissement spécifique. Il convient de noter que pour certains indicateurs PAI (c'est-à-dire les indicateurs PAI qui sont relatifs soit aux revenus des entreprises investies soit à des unités non monétaires tels que des flux physiques), le calcul est rebasé sur les actifs éligibles avec données disponibles uniquement à des fins de qualité des données et de comparabilité. Cette exclusion au dénominateur est reflétée et divulguée par le biais des ratios de couverture des indicateurs pertinents : la couverture divulguée reflète la proportion d'actifs éligibles pour lesquels des données sont disponibles ; en outre, pour assurer une transparence totale sur l'étendue des actifs pour lesquels les indicateurs PAI sont divulgués, la couverture basée sur la valeur actuelle de tous les investissements est également divulguée.

| <b>PAI calculés sur la base de la "valeur actuelle de tous les investissements"</b> | <b>PAI calculés sur la base des actifs éligibles, à l'exclusion des actifs éligibles pour lesquels aucune donnée n'est disponible</b> |
|---|---|
| PAI 2, 4, 7, 10, 11 et 14   | PAI 3 et 6  |

*N.B. : Les indicateurs PAI 1 et 16 ne sont basés sur aucune de ces deux approches étant des PAI en valeur absolue (à noter que le PAI 16 est également relatif au nombre de pays investis en plus de la valeur absolue), c'est-à-dire qu'ils n'ont pas de dénominateur dans leur formule.*

Plus de détails sur nos méthodologies de comptabilisation et de divulgation des PAI sont disponibles dans le document sur les méthodologies ESG d'AXA IM disponible sur le site internet d'AXA IM : <https://www.axa-im.fr/nos-politiques-et-rapports>



## Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Les principaux investissements du Produit financier (répartis selon le niveau 2 de la classification NACE) sont détaillés ci-dessous:

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2024-31/12/2024

| Investissements les plus importants   | Secteur (NACE niveau 2)  | % d'actifs | Pays |
|---------------------------------------|--|------------|------|
| ASML HOLDING NV XAMS EUR              | Manufacture of machinery and equipment n.e.c.                                | 7.34%      | NL   |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI XPAR EUR | Manufacture of leather and related products                                  | 5.93%      | FR   |
| SAP SE XETR EUR                       | Publishing activities  | 5.11%      | DE   |
| FERRARI NV MTAA EUR                   | Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers                    | 4.71%      | IT   |
| SAFRAN SA XPAR EUR                    | Manufacture of other transport equipment                                     | 4.62%      | FR   |
| SYMRISE AG XETR EUR                   | Manufacture of chemicals and chemical products                               | 4.09%      | DE   |
| L'OREAL XPAR EUR                      | Manufacture of chemicals and chemical products                               | 4.06%      | FR   |
| UCBSA XBRU EUR                        | Scientific research and development  | 3.74%      | BE   |
| HERMES INTERNATIONAL XPAR EUR         | Manufacture of wearing apparel   | 3.69%      | FR   |
| DAVIDE CAMPARI-MILANO NV MTAA EUR     | Manufacture of beverages   | 3.61%      | IT   |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE XPAR EUR        | Manufacture of electrical equipment  | 3.51%      | FR   |
| NOVO NORDISK A/S-B XCSE DKK           | Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations | 3.5%       | DK   |
| MICROSOFT CORP XNGS USD               | Publishing activities  | 2.87%      | US   |
| WOLTERS KLUWER XAMS EUR               | Legal and accounting activities  | 2.76%      | NL   |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG XETR EUR      | Other manufacturing  | 2.5%       | DE   |

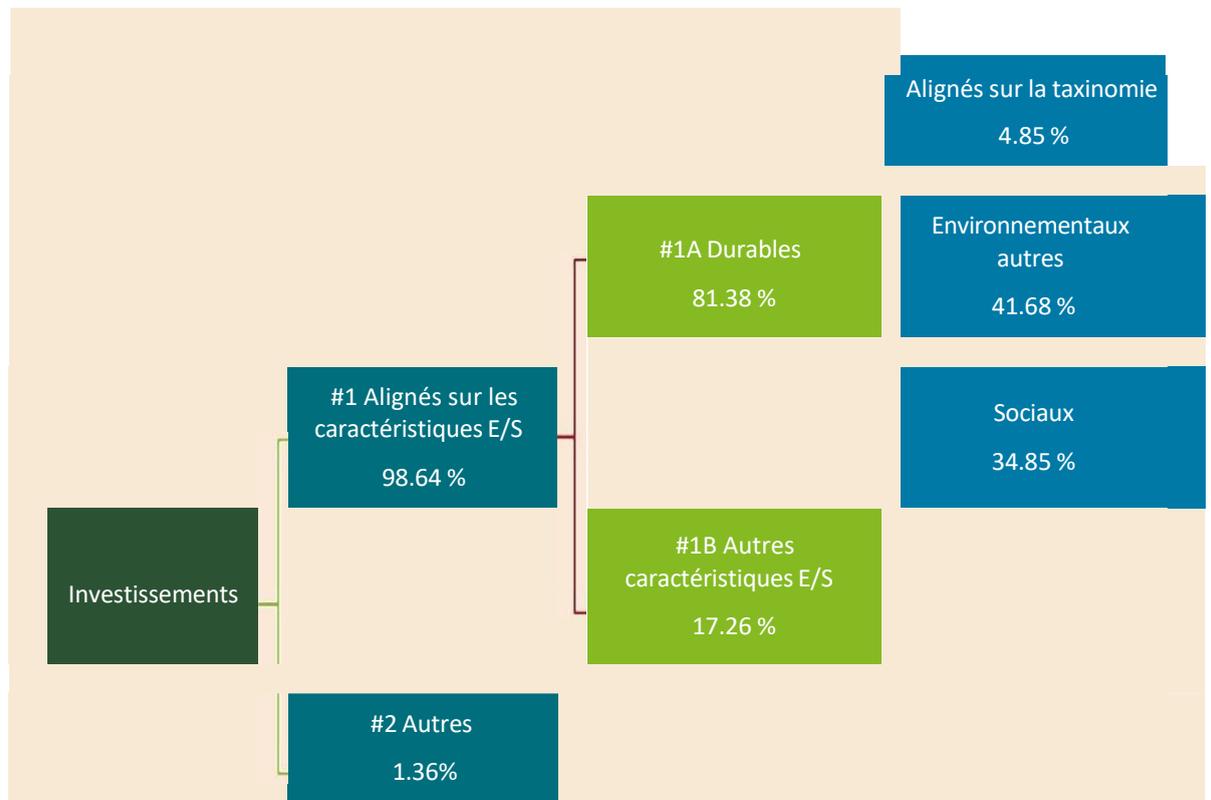
Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



## Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

### Quelle était l'allocation des actifs ?

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

L'allocation d'actifs effective a été communiquée sur la base d'une moyenne trimestrielle des données disponibles.

Selon l'usage potentiel des dérivés appliqué par la stratégie d'investissement du Produit Financier, l'exposition attendue détaillée ci-dessous pourrait être sujette à des variations étant donné que la valeur de l'actif net du portefeuille peut être impactée par la valorisation à la valeur de marché des dérivés. Pour plus de détails sur l'usage potentiel des dérivés par ce Produit Financier, veuillez-vous référer à sa documentation précontractuelle et à la description de la stratégie d'investissement dans cette documentation.

### Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Les investissements du Produit financier ont été réalisés dans les secteurs économiques indiqués ci-dessous (répartis selon le niveau 2 de NACE):

| Secteur (NACE niveau 2)  | Proportion |
|--|------------|
| Manufacture of chemicals and chemical products                               | 12.1%      |
| Publishing activities  | 10.32%     |
| Manufacture of machinery and equipment n.e.c.                                | 8.77%      |
| Manufacture of leather and related products                                  | 5.93%      |
| Manufacture of basic pharmaceutical products and pharmaceutical preparations | 5.4%       |
| Manufacture of wearing apparel   | 5.17%      |
| Manufacture of beverages   | 5%         |

|  |       |
|--|-------|
| Manufacture of motor vehicles, trailers and semi-trailers  | 4.71% |
| Manufacture of other transport equipment   | 4.62% |
| Scientific research and development  | 3.74% |
| Electricity, gas, steam and air conditioning supply  | 3.66% |
| Manufacture of electrical equipment  | 3.51% |
| Other manufacturing  | 3.49% |
| Motion picture, video and television programme production, sound recording and music publishing acti | 3.28% |
| Manufacture of computer, electronic and optical products   | 3.02% |
| Legal and accounting activities  | 2.76% |
| Wholesale and retail trade and repair of motor vehicles and motorcycles                              | 2.27% |
| Wholesale trade, except of motor vehicles and motorcycles  | 2.2%  |
| Computer programming, consultancy and related activities   | 1.68% |
| Real estate activities   | 1.42% |
| Retail trade, except of motor vehicles and motorcycles   | 1.35% |
| Manufacture of other non-metallic mineral products   | 1.33% |
| Manufacture of food products   | 1.14% |
| Civil engineering  | 1%    |
| Manufacture of coke and refined petroleum products   | 0.7%  |
| Other  | 0.54% |
| Advertising and market research  | 0.49% |
| Warehousing and support activities for transportation  | 0.41% |

Les proportions en portefeuille des investissements présentés ci-dessus sont une moyenne sur la période de référence.



### Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le produit financier a pris en considération le critère des objectifs environnementaux de la taxinomie de l'UE et le principe de « ne pas causer de préjudice important ». Il a investi dans des activités suivant les Non applicable objectifs de la taxinomie de l'UE.

L'alignement de la taxinomie du Produit Financier a été fourni par un fournisseur de données externe et a été appliqué au niveau du portefeuille par AXA IM. Néanmoins, il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'une révision par une tierce partie.

### Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ?<sup>3</sup>

- Oui
- Dans le gaz fossile  Dans l'énergie nucléaire
- Non

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

<sup>3</sup> Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (« atténuation du changement climatique ») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage :

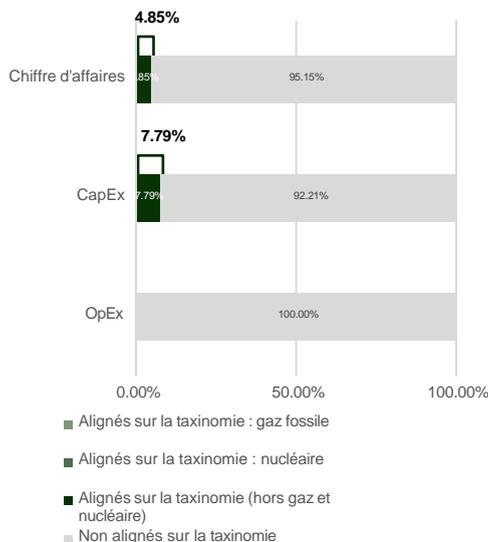
- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

- des **dépenses d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple.

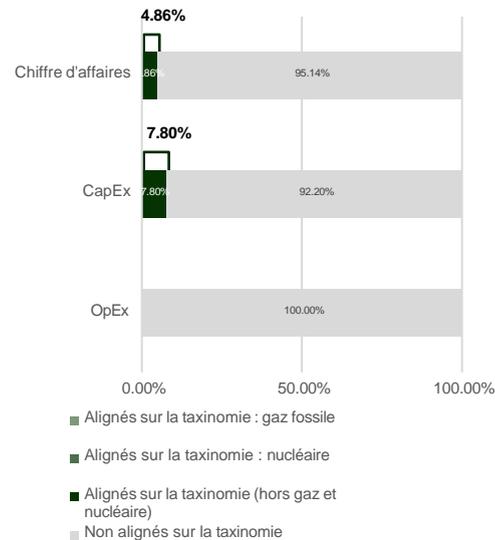
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes.

**Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.**

1. Alignement des investissements sur la taxinomie, dont obligations souveraines\*



2. Alignement des investissements sur la taxinomie, hors obligations souveraines\*



Ce graphique représente 100 % des investissements totaux.

\*Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Le Produit Financier a investi 0% de son actif net dans des activités transitoires et 0% de son actif net dans des activités habilitantes.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

| Pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie UE |       |       |       |
|---|-------|-------|-------|
|   | 2024  | 2023  | 2022  |
| Basé sur le chiffre d'affaires                            | 4.85% | 0.00% | 0.00% |
| Basé sur les dépenses d'investissement (CapEx)            | 7.79% | 0.00% | 0.00% |
| Basé sur les dépenses opérationnelles (OpEx)              | 0.00% | 0.00% | 0.00% |

Source: AXA IM, à partir des données de S&P Trucost, 2024

 Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.

 **Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?**

La part d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la taxinomie de l'UE a été de 41.68% pour ce Produit Financier au cours de la période de référence.

Les entreprises bénéficiaires d'investissements ayant un objectif de durabilité environnementale selon le règlement SFDR contribuent à la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU ou à la transition vers la décarbonation sur la base de critères définis, tels que décrits ci-dessus. Ces critères, qui s'appliquent aux émetteurs, sont différents des critères de sélection techniques définis dans la taxinomie de l'UE, qui s'appliquent aux activités économiques.



## Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

Au cours de la période de référence, le produit financier a investi dans 34.85% d'investissements durables ayant un objectif social.



## Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Le reste des investissements « Autres » représentait 1.36% de l'actif net du Produit Financier.

Les « autres » actifs peuvent avoir consisté, comme défini dans l'annexe précontractuelle, en:

- des investissements en liquidités et quasi-liquidités; et
- d'autres instruments éligibles au Produit Financier et qui ne remplissent pas les critères environnementaux et/ou sociaux décrits dans la présente annexe. Ces actifs peuvent être des valeurs mobilières tels que des instruments de capitaux propres, des investissements dérivés et des organismes de placement collectif qui ne promeuvent pas de caractéristiques environnementales ou sociales et qui sont utilisés pour atteindre l'objectif financier du Produit Financier et/ou à des fins de diversification et/ou de couverture.

Des garanties environnementales ou sociales ont été appliquées et évaluées sur tous les actifs « Autres » à l'exception (i) des produits dérivés autres que mono-émetteurs, (ii) des OPCVM et/ou OPC gérés par une autre société de gestion et (iii) des investissements en liquidités et quasi-liquidités décrits ci-dessus.



## Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

Au cours de la période de référence, le Produit Financier a continué à appliquer toutes les politiques d'exclusion d'AXA IM, dont les critères d'exclusion ont été mis à jour - pour les mises à jour les plus récentes - en 2023, mais dont les listes d'exclusion ont été mises à jour en 2024. Plus de détails sur ces politiques sont disponibles sous le lien suivant : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)



## Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non applicable.

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promet.

## Stratégie climatique d'AXA IM

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAMi\)](#) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone<sup>1</sup> dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue permet à AXA IM de surveiller activement ses investissements et de s'assurer de maintenir des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](#) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou la [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

### - Objectifs zéro émission nette :

- AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM<sup>2</sup>. Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022<sup>3</sup>, et couvraient 65 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2023<sup>4</sup>.
- Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques<sup>5</sup> pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines et les actifs immobiliers directs, conformes aux meilleurs standards de marché<sup>6</sup> tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer le profil de zéro émission nette de nos émetteurs, et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

### - Actionnariat actif<sup>7</sup> :

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avons annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. La liste a évolué en 2024 avec l'entrée de trois nouvelles entreprises – toutes issues du secteur de l'énergies (deux basées aux Etats-Unis et une en Europe) – qui ont pris du retard par rapport à leurs pairs depuis le lancement de notre approche d'engagement en 2022, et le retrait de deux autres entreprises qui ont considérablement améliorées leurs stratégies et qui répondent à nos

<sup>1</sup> Voir « Our road to net zero », AXA Investment Managers (anglais uniquement) : [Our Road to Net Zero | Sustainability | AXA IM Corporate](#)

<sup>2</sup> Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

<sup>3</sup> Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

<sup>4</sup> Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select).

<sup>5</sup> La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : [Net Zero Investment Framework](#)

<sup>6</sup> Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\) sur les indicateurs et objectifs](#), le [Net Zero Investment Framework](#) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

<sup>7</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

objectifs d'engagement. Une lettre privée, envoyée par le PDG d'AXA IM et énumérant nos principales exigences, a été envoyée mi-2024 à ces trois entreprises, et une première réunion a déjà eu lieu avec le responsable du développement durable de l'une d'entre elles. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 sera la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché.

- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. En outre, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique<sup>8</sup>.

- **Exclusions<sup>9</sup>** : AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et AXA IM s'engage à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.

---

<sup>8</sup> Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](#)

<sup>9</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Politique énergétique 2023 d'AXA \(axa-contento-118412.eu\)](#)

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)<sup>10</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

### **Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :**

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

### **Exclusions<sup>11</sup>**

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

### **Indicateurs**

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

### **Actionnariat actif<sup>12</sup>**

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la

---

<sup>10</sup> Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

<sup>11</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

<sup>12</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

déforestation, et les connaissances émergentes sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2024, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'« agriculture régénératrice », une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2024, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade en 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations.

Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

### **Initiatives**

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessus : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue

par ChemSec<sup>13</sup> ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR<sup>14</sup>. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation<sup>15</sup>, l'organisation à l'origine du FfB Pledge<sup>16</sup>.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)<sup>17</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

#### **Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM**

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (« risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. AXA IM a mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

---

<sup>13</sup> Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

<sup>14</sup> Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

<sup>15</sup> AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

<sup>16</sup> Finance for Biodiversity Pledge: <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

<sup>17</sup> Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.3 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives<sup>18</sup>** couvrant les facteurs E, S et G :
  - o **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
  - o **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux <sup>19</sup> ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
  - o **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise et souveraines cotées et pour les obligations vertes, sociales et/ou durables :
  - o AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q<sup>2</sup> (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q<sup>2</sup> permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
  - o Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
  - o Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
  - o Ces scores ESG fournissent une vision standardisée et complète de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité

---

<sup>18</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

<sup>19</sup> Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays ;

- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays ;
- **Stratégie d'actionnariat actif**<sup>20</sup> : AXA IM adopte une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant son envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement et d'améliorer les rendements. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)<sup>21</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

### **Pour les fonds articles 8 et 9 dont l'encours est supérieur à 500 millions d'euros**

Conformément à l'article 29 de la loi française n°2019-1147 du 8 novembre 2019 (« Loi énergie-climat » ou LEC), les stratégies d'AXA IM en matière de climat et de biodiversité ainsi que son approche des risques ESG sont présentées dans les paragraphes ci-dessous.

Le fonds a également intégré des caractéristiques ESG spécifiques qui sont décrites ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « Sustainable Finance Disclosure Regulation » en anglais ou SFDR) du rapport annuel du fonds et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](#)

### **Stratégie climatique d'AXA IM**

Investisseur fondateur de l'[initiative Net Zero Asset Managers \(NZAM\)](#) lancée en décembre 2020, AXA IM s'engage à atteindre la neutralité carbone<sup>22</sup> dans l'ensemble de ses portefeuilles au plus tard à l'horizon 2050, ainsi qu'à jouer un rôle essentiel en aidant ses clients à mieux comprendre le changement climatique et l'impact qu'il peut avoir sur ses portefeuilles et en les accompagnant dans l'adaptation de leurs décisions d'investissement en conséquence. En tant qu'actionnaire, il est également de notre responsabilité de dialoguer avec les entreprises. Ce dialogue nous permet de surveiller activement nos investissements et de nous assurer que nous maintenons des canaux ouverts qui peuvent donner vie au changement, au bénéfice de la société et de la planète.

Notre stratégie climatique est alignée sur les cadres proposés par la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\)](#), le [Institutional Investor Group on Climate Change \(IIGCC\)](#) et la [Paris Aligned Investment Initiative \(PAII\)](#) coordonnée par l'IIGCC, et se traduit par notre implication active dans des initiatives internationales telles que [Climate Action 100+ \(CA 100+\)](#) ou la [Climate Bonds Initiative](#). Elle comprend les éléments suivants :

- **Objectifs zéro émission nette :**

---

<sup>20</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

<sup>21</sup> Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

<sup>22</sup> « Our road to net zero », AXA Investment Managers, <https://www.axa-im.com/who-we-are/our-road-net-zero>

- AXA IM a publié ses premiers objectifs de zéro émission nette en octobre 2021, dans le cadre du premier rapport d'étape de l'initiative NZAM<sup>23</sup>. Ces objectifs ont ensuite été révisés en avril 2022<sup>24</sup>, et couvraient 65 % des actifs sous gestion totaux d'AXA IM à fin 2023<sup>25</sup>.
- Des cibles « zéro émission nette » et cadres méthodologiques spécifiques<sup>26</sup> pour les actifs dans des entreprises cotées (obligations et actions cotées), les obligations souveraines et les actifs immobiliers directs, conformes aux meilleurs standards de marché<sup>27</sup> tenant compte des informations internes et externes, ont été définis et permettent de déterminer le profil de zéro émission nette de nos émetteurs, et une nouvelle cible « zéro émission nette » pour les actifs directs en infrastructure sera déployée en 2025.

- **Actionnariat actif<sup>28</sup> :**

- L'engagement et un dialogue continu avec les entreprises et nos clients jouent un rôle crucial pour influencer les trajectoires vers la neutralité carbone. L'atténuation du changement climatique représente une part significative de nos interactions en tant qu'actionnaire. En 2021, AXA IM a mis en place une politique d'engagement reposant sur le principe « Après trois infractions, c'est l'exclusion » (« *Three strikes you're out* » en anglais), axée sur les entreprises en retard du point de vue de l'atténuation du changement climatique. À ce titre, en utilisant une liste prioritaire d'entreprises, si nous ne constatons aucun progrès de leur part en regard des objectifs spécifiques fixés au début de l'engagement, nous nous désengagerons au bout de trois ans. En 2024, AXA IM a poursuivi son engagement avec au moins une réunion avec chaque entreprise identifiée comme « retardataire climatique » que nous avons annoncé en 2021 et avec lesquels nous avons initié l'engagement en 2022. La liste a évolué en 2024 avec l'entrée de trois nouvelles entreprises – toutes issues du secteur de l'énergie (deux basées aux États-Unis et une en Europe) – qui ont pris du retard par rapport à leurs pairs depuis le lancement de notre approche d'engagement en 2022, et le retrait de deux autres entreprises qui ont considérablement améliorées leurs stratégies et qui répondent à nos objectifs d'engagement. Une lettre privée, envoyée par le PDG d'AXA IM et énumérant nos principales exigences, a été envoyée mi-2024 à ces trois entreprises, et une première réunion a déjà eu lieu avec le responsable du développement durable de l'une d'entre elles. Pour les retardataires engagés depuis 2022, la saison des rapports et des assemblées générales de 2025 sera la dernière occasion de s'engager et de constater des progrès avant que le désinvestissement ne soit déclenché.
- Des discussions ont également lieu avec les émetteurs souverains sur des sujets ESG lors de réunions régulières avec le Trésor public, les banques centrales et d'autres ministères et agences gouvernementales, ainsi que dans le cadre d'émissions spécifiques d'obligations vertes et sociales, une occasion d'approfondir les programmes de dépenses publiques durables des émetteurs souverains et ainsi de mieux comprendre les risques ESG d'un pays.
- En ce qui concerne le vote, nous pourrions être amenés à voter contre la direction, le président du conseil d'administration et le directeur général, si les entreprises des secteurs exposés aux enjeux climatiques n'ont pas de stratégie zéro émission nette avec des objectifs de réduction des émissions de carbone à court, moyen et long termes, ainsi qu'une rémunération des dirigeants alignée sur les objectifs de la stratégie climatique. En outre, nous évaluons la cohérence du plan de transition des entreprises en portefeuille par rapport à leur stratégie climatique et nous leur demanderons de rendre compte aux actionnaires et aux

<sup>23</sup> Cf. rapport d'étape 2021 de l'initiative NZAM, décembre 2021 : [NZAM-Progress-Report.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

<sup>24</sup> Cf. Rapport de publication de l'objectif initial de l'initiative NZAM, mai 2022 : [NZAM-Initial-Target-Disclosure-Report-May-2022-1.pdf \(netzeroassetmanagers.org\)](#)

<sup>25</sup> Ces objectifs ne sont actuellement pas mis en œuvre pour d'autres classes d'actifs alternatives et privés (c.-à-d. crédit alternatif et autres financements structurés et privés d'AXA IM Alts et d'AXA IM Prime, et actifs d'AXA IM Select).

<sup>26</sup> La définition de nos cibles « net zéro » et les cadres méthodologiques correspondants sont fondés sur les orientations et les recommandations de la Net Zero Investment Framework (NZIF) : [Net Zero Investment Framework](#)

<sup>27</sup> Les recommandations de la [Task Force on Climate-related Financial Disclosures \(TCFD\) sur les indicateurs et objectifs](#), le [Net Zero Investment Framework](#) de l'IIGCC, les [trajectoires de décarbonation du Carbon Risk Real Estate Monitor \(CRREM\)](#) concernant les actifs immobiliers et l'[Indice Germanwatch de performance en matière de changement climatique \(CCPI\)](#) concernant les actifs souverains.

<sup>28</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

parties prenantes de la réalisation intermédiaire des objectifs de ces plans de transition. Par ailleurs, depuis 2023, nous demandons formellement une transparence suffisante sur la gouvernance des questions liées au climat au niveau des conseils d'administration, conformément aux recommandations de la TCFD. Une divulgation insuffisante peut entraîner un vote contre le président du comité de gouvernance ou le président du conseil d'administration. Nous sommes également attentifs aux pratiques de lobbying en faveur du climat, afin de garantir la cohérence entre les objectifs déclarés publiquement et les activités de lobbying des entreprises dans les différentes zones géographiques, accompagnées d'informations adéquates. Un vote dissident contre les résolutions pertinentes peut être émis pour les entreprises pétrolières et gazières qui ne rendent pas compte de manière appropriée de leurs activités de lobbying climatique<sup>29</sup>.

- **Exclusions<sup>30</sup>** : AXA IM exclut les entreprises qui ne répondent pas à certains critères en matière de changement climatique, en se concentrant en particulier sur le charbon, ainsi que sur le pétrole et le gaz non conventionnels. Nos portefeuilles d'investissement excluent les entreprises de production d'électricité à base de charbon et les sociétés d'exploitation minière qui ne démontrent pas de manière crédible leur engagement en faveur de la transition énergétique. Depuis début 2022, nous excluons également les entreprises du secteur du pétrole et du gaz non conventionnels, en particulier les sables bitumineux, l'Arctique et le schiste. Plus récemment, depuis avril 2023, nous avons resserré de plusieurs de nos critères concernant le charbon, le pétrole et le gaz, i) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 15 % du chiffre d'affaires provient de l'extraction de charbon thermique et/ou de la production d'électricité à partir de charbon thermique (contre 30 % auparavant), ii) en excluant toutes les entreprises ayant de nouveaux projets d'extraction de charbon ou de production d'électricité à partir de charbon ou des plans d'expansion, et iii) en imposant un seuil d'exclusion plus strict aux entreprises dont plus de 5 % du chiffre d'affaires provient de la production de sables bitumineux (contre 20 % auparavant). Le seuil d'exclusion basé sur le chiffre d'affaires provenant du charbon devrait également être réduit à 10 % à partir de 2026 dans les pays de l'OCDE dans le cadre de notre engagement à sortir du charbon d'ici 2030 dans les pays de l'OCDE, et nous nous engageons à renoncer à tout investissement dans le charbon dans les pays de l'OCDE d'ici la fin de cette décennie, et dans le reste du monde d'ici 2040. Cet engagement sera matérialisé au fil du temps, à l'aide d'approches par des exclusions, mais aussi par le biais des interactions.
- **Transparence** : Depuis 2022, le reporting ESG disponible pour nos produits relevant de l'article 8 et de l'article 9 comprendra une section climat améliorée, combinant des indicateurs historiques (intensité carbone pour les émissions de Scopes 1 et 2 ainsi que pour celles du Scope 3 en amont) et des indicateurs prospectifs (notamment le potentiel de réchauffement et la proportion d'entreprises ayant des objectifs scientifiques basés sur la science dans le portefeuille). Depuis 2023, ce reporting inclut également le profil « zéro émission nette » de ces portefeuilles.

La stratégie climatique détaillée appliquée par AXA IM conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC, incluant la liste détaillée de nos cibles « zéro émission nette », est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)<sup>31</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/politiques-et-rapports)

***[Si le champ « Carbon Transition » est « Yes » : mention supplémentaire à ajouter en bas de la sous-section « Stratégie Climatique »]***

Le fonds s'est également engagé à s'aligner sur les objectifs d'atténuation du changement climatique de l'Accord de Paris, avec des objectifs spécifiques de décarbonation qui sont décrits ci-dessus dans l'Annexe conformément au Règlement (UE) 2019/2088 (« Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers », « *Sustainable Finance Disclosure Regulation* » en anglais – ou SFDR) du rapport annuel du fonds, dans la

<sup>29</sup> Pour plus d'information, voir la politique de gouvernance d'entreprise et de vote d'AXA IM : [Nos Politiques et Rapports | AXA IM FR](https://www.axa-im.com/fr/politiques-et-rapports)

<sup>30</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique la politique énergétique du groupe AXA et non celle d'AXA IM, disponible sur le site internet d'AXA : [Politique énergétique 2023 d'AXA \(axa-contento-118412.eu\)](https://www.axa-contento-118412.eu)

<sup>31</sup> Cela inclut l'ensemble du périmètre de la stratégie climatique d'AXA IM : ses objectifs quantitatifs (à la fois au niveau des entités et pour chaque principale classe d'actifs), leurs horizons temporels, les indicateurs sous-jacents et les scénarios de référence : voir les sections 6.1 « Stratégie climatique » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

section dédiée à l'objectif d'investissement durable du produit financier, et dans sa documentation juridique disponible sur AXA IM Fund Center : [Fund Centre - AXA IM - Core \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/fund-centre)

### **Stratégie d'AXA IM en matière de biodiversité :**

AXA IM s'engage à protéger la biodiversité. Nous avons renforcé notre stratégie dans l'optique de mieux intégrer les enjeux liés à la protection de la biodiversité dans notre processus d'investissement, notre recherche thématique et notre stratégie en matière d'engagement. En tant qu'investisseur, nous considérons que nous avons un rôle à jouer pour :

- Améliorer notre compréhension de la perte de biodiversité, des impacts des activités économiques sur la biodiversité ainsi que de la dépendance des industries au capital naturel ;
- Dialoguer avec les entreprises en portefeuille sur leurs pratiques et l'intégration de la biodiversité dans leur stratégie ;
- Intégrer les risques et les opportunités associés à la biodiversité dans notre analyse d'investissement ;
- Travailler sur la fixation d'objectifs dans le cadre de l'initiative d'engagement de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation signé en 2021 : dans le cadre du processus de fixation des objectifs du FfB Pledge, les premiers objectifs de lancement et de suivi d'AXA IM seront fixés en 2025 ;
- Promouvoir des investissements plus favorables à la nature, que ce soit dans les facilitateurs de solutions ou dans le capital naturel.

### **Exclusions<sup>32</sup>**

AXA IM applique une politique d'exclusion de l'huile de palme à l'ensemble de ses actifs sous gestion depuis 2014, en excluant les entreprises en portefeuille qui ont des impacts défavorables sur la forêt, les écosystèmes naturels et les communautés locales. En 2021, AXA IM a étendu cette politique afin de couvrir les investissements intégrant des controverses importantes sur l'utilisation des sols et responsables de la perte de biodiversité et de la déforestation en ce qui concerne les produits du soja, le bétail et le bois. Face à ces conséquences, AXA IM mène activement une politique rigoureuse dans le cadre de ses investissements forestiers en sélectionnant ses actifs, ses partenaires forestiers et en adaptant ses pratiques de gestion pour répondre à ces défis mondiaux.

### **Indicateurs**

Nous travaillons en étroite collaboration avec les fournisseurs de données, notamment Iceberg Data Lab (IDL), pour soutenir le développement d'indicateurs liés à la biodiversité. Nous testons actuellement un indicateur de l'empreinte biodiversité des entreprises (CBF) qui mesure l'impact négatif en termes de perte de biodiversité associée à la pression sur la biodiversité générée par les activités économiques des entreprises en portefeuille tout au long de leur chaîne de valeur. Les pressions sont liées aux facteurs de perte de biodiversité identifiés par l'IPBES. Le CBF couvre actuellement les pressions liées au changement d'utilisation des sols, aux émissions de GES, à la pollution de l'eau et de l'air. En tant qu'indicateur innovant et relativement nouveau, le CBF continue d'évoluer et fait l'objet d'améliorations méthodologiques prévues telles que, par exemple, une plus grande couverture des pressions. D'autres indicateurs liés à la biodiversité sont en cours d'élaboration par IDL, tels que les dépendances et les impacts positifs. Nous continuons de participer à de telles avancées.

### **Actionnariat actif<sup>33</sup>**

Notre approche d'engagement vis-à-vis du thème complexe et naissant de la biodiversité a consisté à commencer à aligner nos principaux efforts d'engagement de manière à intégrer les connaissances existantes sur les pressions telles que la déforestation, et les connaissances émergentes sur les impacts négatifs et les secteurs qui comptent le plus pour la biodiversité et la nature. Nos principales activités d'engagement comprennent un programme que nous avons commencé à tester en 2022 en utilisant l'outil d'empreinte biodiversité développé par IDL décrit ci-dessus, ainsi que des programmes

---

<sup>32</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, qui sont cependant strictement équivalentes sur les critères d'exclusion relatifs à la biodiversité, et disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](https://www.axa-im.com/fr/actualites/actualites/Investissements-AXA)

<sup>33</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](https://www.axa-im.com/fr/actualites/actualites/Actionnariat-actif-et-engagement-AXA-IM)

d'engagement sur des thèmes spécifiques, à savoir la déforestation et la pollution. Ainsi, en 2024, notre approche de l'engagement en faveur de la biodiversité était centrée sur l'alignement de nos efforts sur les connaissances établies et émergentes sur la nature et la biodiversité. Notre priorité était de cibler les secteurs ayant les impacts les plus importants sur la biodiversité. Nous avons donc effectué une analyse de l'empreinte de la biodiversité en utilisant les données de la CBF. Ces informations, complétées par des études externes telles que celles de TNFD et de la Fondation Finance for Biodiversity, nous ont permis d'établir une liste de priorités en matière d'engagement, en ciblant en particulier :

- Le secteur agroalimentaire, largement reconnu comme un contributeur important à la perte de biodiversité, représentait environ 33 % de tous les engagements liés à la biodiversité. Alors que la déforestation et la conversion des écosystèmes restaient le thème central de l'engagement, nous avons commencé à impliquer les entreprises dans l'« agriculture régénératrice », une solution mondialement reconnue à de multiples crises, y compris la perte de biodiversité, le changement climatique, la perturbation des cycles de l'eau et les défis sociaux ;
- Le secteur de la chimie, une priorité importante pour AXA IM, qui représente environ 22% de nos engagements liés à la biodiversité. Grâce à notre participation active à l'IHC, nous avons encouragé plusieurs entreprises à améliorer la transparence de leurs portefeuilles de produits chimiques dangereux, à éliminer progressivement les produits chimiques persistants et à développer des alternatives plus sûres ;
- Les entreprises fabriquant des produits tels que des cosmétiques et des articles de toilette, des emballages et des équipements électriques ont également fait l'objet d'une attention particulière.

En 2024, nous avons entamé ou approfondi le dialogue avec les entreprises détenues opérant dans ces secteurs afin de les encourager, avant tout, à réduire les impacts négatifs de leurs activités sur la biodiversité et, dans la mesure du possible, à contribuer à sa restauration. Nous complétons en effet notre politique d'exclusion par des approches d'engagement en discutant avec les entreprises qui sont exposées à ces questions, mais qui ne font pas l'objet de graves controverses et qui travaillent à réduire ces risques. Elle se concentre sur les entreprises impliquées dans la chaîne d'approvisionnement des produits agricoles/forestiers, plus particulièrement la chaîne de valeur des principales matières premières associées à la déforestation et à la conversion des écosystèmes. Les dialogues progressent de manière adéquate, bien que quelques engagements soient passés à une phase d'escalade en 2023 par le biais du vote et de la collaboration afin de signaler la nécessité d'avancer davantage et d'améliorer le dialogue. Dans le cadre de la politique d'AXA IM et en particulier de cet engagement, nous travaillons également sur des sujets au-delà de la déforestation avec l'objectif de comprendre comment ces entreprises répondent aux enjeux liés à la protection de la biodiversité et du capital naturel. Pour les actions d'engagement reposant sur des données d'empreinte biodiversité, AXA IM utilise ces données pour l'aider à sélectionner et hiérarchiser les secteurs et les entreprises qui présentent une empreinte biodiversité significative et pour contribuer à éclairer nos dialogues en tenant compte des principales pressions d'une entreprise en matière de biodiversité indiquées par le CBF. L'objectif ultime est d'encourager les entreprises à développer une stratégie globale en matière de biodiversité qui atténue efficacement les impacts sur la biodiversité et soutient une transformation « positive pour la nature », ainsi que d'améliorer la communication d'informations. Nous nous engageons également de manière collaborative sur la pollution dans le secteur chimique pour lutter contre la pollution et les risques pour la santé découlant de la production et de l'utilisation de substances dangereuses, et dans le secteur agroalimentaire pour lutter contre les risques de pollution par les nutriments posés par le niveau élevé de déchets animaux dans l'élevage industriel. Nous prévoyons de renforcer nos engagements collaboratifs sur la biodiversité en 2024 grâce à notre participation à Nature Action 100, comme décrit ci-dessous.

### **Initiatives**

AXA IM mène des discussions constructives sur des sujets liés à la biodiversité avec WWF, CDP, Ceres et d'autres experts externes. En 2022, AXA IM est devenu membre de deux initiatives d'engagement collaboratif décrites ci-dessous : l'Initiative des investisseurs sur les produits chimiques dangereux (Investor Initiative on Hazardous Chemicals) soutenue

par ChemSec<sup>34</sup> ; et l'engagement collaboratif sur les déchets et la pollution dirigé par FAIRR<sup>35</sup>. En 2023, nous avons rejoint l'Emerging Markets Investor Alliance dans le cadre de laquelle nous sommes membres du groupe de travail sur les biens de consommation de base qui entreprend des actions de plaidoyer en faveur des meilleures pratiques durables et transparentes sur les marchés émergents sur divers sujets, y compris la déforestation. En outre, nous faisons partie de Nature Action 100 (NA100), une initiative clé qui devrait renforcer encore la dynamique mondiale de la biodiversité. NA100 a été lancée opérationnellement en septembre 2023. AXA IM était membre du groupe d'investisseurs de lancement et est actuellement membre du groupe de pilotage. NA100 vise à engager des entreprises dans des secteurs clés jugés d'importance systémique pour inverser la perte de nature et de biodiversité d'ici 2030. AXA IM continue également de participer activement aux initiatives leaders du secteur de la Finance for Biodiversity (FfB) Foundation<sup>36</sup>, l'organisation à l'origine du FfB Pledge<sup>37</sup>.

La stratégie détaillée en matière de biodiversité appliquée par AXA IM et, par extension, par le fonds, en application du décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 de la LEC)<sup>38</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

À ce titre, il convient de noter qu'AXA IM n'a pas encore fixé d'objectif quantitatif pour la biodiversité à l'horizon 2030, comme l'exige le décret d'application de l'article 29 de la LEC, car des orientations fondées sur le marché pour fixer des objectifs alignés sur les objectifs du Cadre mondial pour la biodiversité sont encore en cours d'élaboration, et nous manquons encore d'évolutions méthodologiques fondées sur le marché pour mesurer l'alignement des stratégies d'investissement avec les objectifs mondiaux à moyen et long termes.

#### **Gestion des risques financiers liés aux critères ESG par AXA IM**

AXA IM utilise une approche de gestion des risques financiers liés aux critères ESG (ou « risques de durabilité ») qui découle de l'intégration des critères ESG dans ses processus de recherche et d'investissement. Nous avons mis en place un cadre d'intégration des risques de durabilité dans les décisions d'investissement basé sur des facteurs de durabilité. Ce cadre s'appuie notamment sur les éléments suivants :

---

<sup>34</sup> Voir le communiqué de presse : [Des investisseurs totalisant 8 000 milliards de dollars d'actifs sous gestion appellent à l'élimination progressive des « produits chimiques éternels » \(« forever chemicals »\) dangereux – ChemSec \[Investors with \\$8 trillion call for phase-out of dangerous “forever chemicals” – ChemSec\]](#)

<sup>35</sup> Voir : [Perte de biodiversité due aux déchets et à la pollution - FAIRR](#)

<sup>36</sup> AXA IM préside le groupe de travail Biodiversity Impact Metrics (Indicateurs d'impact sur la biodiversité) de la Finance for Biodiversity Foundation et participe activement au groupe de travail Engagement.

<sup>37</sup> Finance for Biodiversity Pledge: <https://www.financeforbiodiversity.org/signatories/>

<sup>38</sup> Cela inclut les fonds pour lesquels une stratégie spécifique en matière de biodiversité est appliquée, et la mesure d'impact associée : voir les sections 7. « Stratégie en matière de biodiversité » et 7.1 « Introduction d'indicateurs spécifiques à la biodiversité » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.

- **Politiques d'exclusions sectorielles et normatives**<sup>39</sup> couvrant les facteurs E, S et G :
  - o **Environnement – E** : climat (extraction du charbon et production d'énergie à base de charbon ; production de sables bitumineux et oléoducs liés aux sables bitumineux ; pétrole et gaz de schiste et pétrole et gaz étanches ; pétrole et gaz arctiques), biodiversité (protection des écosystèmes et déforestation) et matières premières agricoles (dérivés de matières premières alimentaires) ;
  - o **Social – S** : santé (producteurs de tabac), travail, société et droits de l'homme (violations des normes et standards internationaux <sup>40</sup> ; fabrication d'armes controversées ; producteurs d'armes au phosphore blanc ; exclusion des investissements dans des titres émis par des pays où des violations graves des droits de l'Homme sont observées) ;
  - o **Gouvernance – G** : éthique des affaires (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux), corruption (controverses sévères, violations des normes et standards internationaux).
- **Méthodologies de notation ESG** pour les obligations d'entreprise cotées, les obligations souveraines et les obligations vertes, sociales et/ou durables :
  - o AXA IM a mis en place des méthodologies de notation pour noter les émetteurs sur des critères ESG. Nous avons récemment adopté un modèle de notation ESG à fournisseur unique qui est associé à la propre analyse d'AXA IM. Intitulée Q<sup>2</sup> (Qual et Quant), cette nouvelle approche qualitative et quantitative améliorée offre une couverture accrue ainsi qu'une analyse fondamentale affinée et fournit un score structuré. En utilisant le modèle de notation ESG de MSCI comme point de départ, la méthodologie Q<sup>2</sup> permet d'augmenter la couverture fournie par MSCI. Ainsi, lorsque MSCI ne fournit pas de notation pour un émetteur, les analystes ESG d'AXA IM peuvent fournir une analyse ESG fondamentale documentée, qui à son tour sera transformée en un score ESG quantitatif suivant la méthodologie d'agrégation des piliers MSCI et la normalisation des scores, ces scores ESG qui améliorent la couverture étant appelés « Qual » + « Quant » ;
  - o Dans la méthodologie appliquée pour les entreprises, la gravité des controverses est évaluée et suivie en permanence pour faire en sorte que les risques les plus significatifs soient reflétés dans le score ESG final. Les controverses de grande gravité entraîneront des baisses importantes des scores des sous-facteurs et, en fin de compte, des scores ESG.
  - o Les données utilisées dans ces méthodologies comprennent les émissions de carbone, le stress hydrique, la santé et la sécurité au travail, les normes de travail de la chaîne d'approvisionnement, l'éthique des affaires, le risque lié à la sécurité énergétique et le bien-être. AXA IM note les émetteurs selon des critères ESG (obligations d'entreprise et souveraines cotées) basés sur des données quantitatives et/ou une évaluation qualitative issue de la recherche interne et externe.
  - o Ces scores ESG offrent une vision standardisée et holistique de la performance des émetteurs sur les facteurs ESG et permettent à la fois de promouvoir les facteurs environnementaux et sociaux et d'intégrer davantage les risques et opportunités ESG dans les décisions d'investissement.

Ce cadre nous permet de nous assurer que nous examinons l'impact de la durabilité sur le développement, la performance ou la position d'une entreprise, ainsi que les effets significatifs sur la valeur financière au sens large (matérialité financière). Elle nous aide également à évaluer les impacts externes des activités d'un actif sur les facteurs ESG (matérialité ESG).

Ce cadre est complété par les éléments suivants :

- **Recherche ESG interne** sur des thèmes clés tels que le changement climatique, la biodiversité, la diversité hommes-femmes et le capital humain, la cybersécurité et la confidentialité des données, ainsi que sur la santé et la nutrition, soutenue par des recherches de courtiers ainsi que par des réunions régulières avec les entreprises, la participation

---

<sup>39</sup> En tant que mandat du groupe AXA, le fonds applique les politiques d'exclusion du groupe AXA et non celles d'AXA IM, disponibles sur le site internet d'AXA : [Investissements | AXA](#)

<sup>40</sup> Principes du Pacte mondial des Nations Unies, Conventions de l'Organisation internationale du travail (OIT), principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP).

à des conférences et à des événements du secteur. Cette recherche nous aide à mieux comprendre la matérialité de ces enjeux ESG sur les secteurs, les entreprises et les pays.

- **Analyse qualitative ESG et d'impact interne** au niveau des entreprises et des pays.
- **Indicateurs clés de performance (ICP) sur les facteurs ESG** : Les équipes d'investissement ont accès à un large éventail de données et d'analyses extra-financières sur les facteurs ESG, sur l'ensemble des classes d'actifs. Plus précisément, un ensemble d'ICP environnementaux est disponible dans l'outil Front Office pour permettre une compréhension et une analyse complètes au niveau des émetteurs. Ils s'appuient sur notre relation avec des fournisseurs tels que MSCI, S&P Trucost et Beyond Ratings.
- **Stratégie d'actionnariat actif<sup>41</sup>** : Nous adoptons une approche active et impactante de l'actionnariat actif (engagement et vote) en utilisant notre envergure en tant que gestionnaire d'investissement mondial pour influencer les pratiques des entreprises et du marché. Ce faisant, nous nous efforçons de réduire le risque d'investissement, d'améliorer les rendements et d'avoir un impact positif sur la société et l'environnement. Ces facteurs sont essentiels pour créer de la valeur durable à long terme pour nos clients.

Si de tels risques en matière de durabilité se matérialisent dans le cadre d'un investissement, ils peuvent avoir un impact négatif sur la performance financière de l'investissement concerné. AXA IM ne garantit nullement que les investissements ne sont en aucun cas soumis à des risques de durabilité et rien ne garantit que l'évaluation des risques de durabilité permettra d'identifier à tout moment l'intégralité des risques de durabilité. L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que l'évaluation de l'impact des risques en matière de durabilité sur la performance d'un produit donné est difficile à prévoir et est soumise à des limites inhérentes telles que la disponibilité et la qualité des données.

L'approche détaillée de la prise en compte des risques ESG dans les processus de gestion des risques appliqués par AXA IM et, par extension, par le fonds, conformément au décret d'application de l'article 29 de la LEC est décrite dans le Rapport Climat annuel d'AXA IM (Rapport combiné TCFD – Article 29 LEC)<sup>42</sup> : [Politiques et rapports | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

---

<sup>41</sup> Voir les politiques d'actionnariat actif et d'engagement d'AXA IM : [Actionnariat actif et engagement | Investissement responsable | AXA IM Corporate \(axa-im.com\)](#)

<sup>42</sup> Cela inclut le cadre de gestion des risques ESG d'AXA IM, l'impact des facteurs ESG sur les rendements, et l'évaluation des risques physiques et liés à la transition climatique (y compris l'analyse de la valeur à risque pour les scénarios 1,5°C, 2°C et 3°C, à l'aide de la méthodologie Climate VaR de MSCI) : voir section 8. « Gestion des risques » et 6.5 « Tableau de bord climatique » du dernier Rapport Climat d'AXA IM.



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SICAV AXA IM EURO SELECTION**

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

## **SICAV AXA IM EURO SELECTION**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

# **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2024

A l'assemblée générale de la SICAV AXA IM EURO SELECTION,

## **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) AXA IM EURO SELECTION relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

## **Fondement de l'opinion**

### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe des comptes annuels.

## Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, notamment pour ce qui concerne les instruments financiers en portefeuille, et sur la présentation d'ensemble des comptes au regard du plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, et de la formation de notre opinion exprimée ci avant. Nous n'exprimons donc pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de l'existence dans la section du rapport de gestion consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement

s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

4/3/2025

Document authentifié et daté par signature électronique

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...  
GILLES DUNAND-ROUX

Associé

## **AXA IM EURO SELECTION**

**Comptes annuels au 31/12/2024**

## Sommaire

|  |           |
|--|-----------|
| <b>Bilan actif au 31/12/2024 en EUR</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Bilan passif au 31/12/2024 en EUR</b>   | <b>4</b>  |
| <b>Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR</b>   | <b>5</b>  |
| <b>Annexes des comptes annuels</b>   | <b>14</b> |
| <b>Expositions directes et indirectes sur les différents marchés</b>   | <b>21</b> |
| <b>Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat</b>   | <b>29</b> |
| <b>Détermination et ventilation des sommes distribuables</b>   | <b>35</b> |
| <b>Inventaire des actifs et passifs</b>  | <b>42</b> |
| <b>Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)</b>   | <b>42</b> |
| <b>Inventaire des opérations à terme de devises</b>  | <b>44</b> |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)</b> | <b>45</b> |
| Inventaire des instruments financiers à terme – actions  | 45        |
| Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt   | 46        |
| Inventaire des instruments financiers à terme – de change  | 47        |
| Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit   | 48        |
| Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions   | 49        |
| <b>Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part</b>             | <b>50</b> |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part</b>            | <b>51</b> |
| <b>Synthèse de l'inventaire</b>  | <b>52</b> |

# AXA IM EURO SELECTION

## Bilan actif au 31/12/2024 en EUR

|  | 31/12/2024            | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|------------|
| <b>Immobilisations corporelles nettes</b>                                      | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Titres financiers</b>   |                       |            |
| <b>Actions et valeurs assimilées (A)<sup>1</sup></b>                           | <b>523 138 957,20</b> |            |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | 523 138 957,20        |            |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                             | 0,00                  |            |
| <b>Obligations convertibles en actions (B)<sup>1</sup></b>                     | <b>0,00</b>           |            |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | 0,00                  |            |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                             | 0,00                  |            |
| <b>Obligations et valeurs assimilées (C)<sup>1</sup></b>                       | <b>0,00</b>           |            |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | 0,00                  |            |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                             | 0,00                  |            |
| <b>Titres de créances (D)</b>  | <b>0,00</b>           |            |
| Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                                 | 0,00                  |            |
| Non négoziées sur un marché réglementé ou assimilé                             | 0,00                  |            |
| <b>Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)</b>                           | <b>0,00</b>           |            |
| OPCVM  | 0,00                  |            |
| FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne                | 0,00                  |            |
| Autres OPC et fonds d'investissements  | 0,00                  |            |
| <b>Dépôts (F)</b>  | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Instruments financiers à terme (G)</b>                                      | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Opérations temporaires sur titres (H)</b>                                   | <b>0,00</b>           |            |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension                 | 0,00                  |            |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie                          | 0,00                  |            |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés                           | 0,00                  |            |
| Titres financiers empruntés  | 0,00                  |            |
| Titres financiers donnés en pension  | 0,00                  |            |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                  |            |
| <b>Prêts (I)</b>   | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Autres actifs éligibles (J)</b>   | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)</b> | <b>523 138 957,20</b> |            |
| <b>Créances et comptes d'ajustement actifs</b>                                 | <b>33 678,35</b>      |            |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>9 377 066,11</b>   |            |
| <b>Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II<sup>1</sup></b>        | <b>9 410 744,46</b>   |            |
| <b>Total Actif I + II</b>  | <b>532 549 701,66</b> |            |

(1) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

## AXA IM EURO SELECTION

### Bilan passif au 31/12/2024 en EUR

|  | 31/12/2024            | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|------------|
| <b>Capitaux propres :</b>                                  |                       |            |
| Capital  | 501 495 317,11        |            |
| Report à nouveau sur revenu net                            | 1 073 793,20          |            |
| Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes | 12 953 329,28         |            |
| Résultat net de l'exercice                                 | 16 789 571,07         |            |
| <b>Capitaux propres I</b>                                  | <b>532 312 010,66</b> |            |
| <b>Passifs éligibles :</b>                                 |                       |            |
| <b>Instruments financiers (A)</b>                          | <b>0,00</b>           |            |
| Opérations de cession sur instruments financiers           | 0,00                  |            |
| Opérations temporaires sur titres financiers               | 0,00                  |            |
| <b>Instruments financiers à terme (B)</b>                  | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Emprunts</b>  | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Autres passifs éligibles (C)</b>                        | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Sous-total passifs éligibles III = A + B + C</b>        | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Autres passifs :</b>                                    |                       |            |
| <b>Dettes et comptes d'ajustement passifs</b>              | <b>237 691,00</b>     |            |
| <b>Concours bancaires</b>                                  | <b>0,00</b>           |            |
| <b>Sous-total autres passifs IV</b>                        | <b>237 691,00</b>     |            |
| <b>Total Passifs : I + III + IV</b>                        | <b>532 549 701,66</b> |            |

# AXA IM EURO SELECTION

## Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

|  | 31/12/2024            | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|------------|
| <b>Revenus financiers nets</b>   |                       |            |
| <b>Produits sur opérations financières</b>   |                       |            |
| Produits sur actions   | 11 687 570,12         |            |
| Produits sur obligations   | 0,00                  |            |
| Produits sur titres de créance   | 0,00                  |            |
| Produits sur des parts d'OPC *   | 0,00                  |            |
| Produits sur instruments financiers à terme  | 0,00                  |            |
| Produits sur opérations temporaires sur titres   | 0,00                  |            |
| Produits sur prêts et créances   | 0,00                  |            |
| Produits sur autres actifs et passifs éligibles  | 0,00                  |            |
| Autres produits financiers   | 62 335,28             |            |
| <b>Sous-total Produits sur opérations financières</b>  | <b>11 749 905,40</b>  |            |
| <b>Charges sur opérations financières</b>  |                       |            |
| Charges sur opérations financières   | 0,00                  |            |
| Charges sur instruments financiers à terme   | 0,00                  |            |
| Charges sur opérations temporaires sur titres  | 0,00                  |            |
| Charges sur emprunts   | 0,00                  |            |
| Charges sur autres actifs et passifs éligibles   | 0,00                  |            |
| Autres charges financières   | -182,29               |            |
| <b>Sous-total charges sur opérations financières</b>   | <b>-182,29</b>        |            |
| <b>Total Revenus financiers nets (A)</b>   | <b>11 749 723,11</b>  |            |
| <b>Autres produits :</b>   |                       |            |
| Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC                                       | 0,00                  |            |
| Versements en garantie de capital ou de performance  | 0,00                  |            |
| <b>Autres charges :</b>  |                       |            |
| Frais de gestion de la société de gestion  | -3 153 852,36         |            |
| Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement                                  | 0,00                  |            |
| Impôts et taxes  | 0,00                  |            |
| Autres charges   | -20 727,05            |            |
| <b>Sous-total Autres produits et Autres charges (B)</b>                                      | <b>-3 174 579,41</b>  |            |
| <b>Sous total revenus nets avant compte de régularisation C = A + B</b>                      | <b>8 575 143,70</b>   |            |
| <b>Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)</b>                                     | <b>-703 782,30</b>    |            |
| <b>Revenus nets I = C + D</b>  | <b>7 871 361,40</b>   |            |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :</b>               |                       |            |
| Plus et moins-values réalisées   | 26 913 588,68         |            |
| Frais de transactions externes et frais de cession   | -529 265,80           |            |
| Frais de recherche   | 0,00                  |            |
| Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs                                | 0,00                  |            |
| Indemnités d'assurance perçues   | 0,00                  |            |
| Versements en garantie de capital ou de performance reçus                                    | 0,00                  |            |
| <b>Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E</b>    | <b>26 384 322,88</b>  |            |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F</b>                           | <b>-2 613 705,31</b>  |            |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F</b>                                      | <b>23 770 617,57</b>  |            |
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :</b>                |                       |            |
| Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles | -14 372 540,98        |            |
| Écarts de change sur les comptes financiers en devises                                       | 0,00                  |            |
| Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir                               | 0,00                  |            |
| Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs                                | 0,00                  |            |
| <b>Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations G</b>     | <b>-14 372 540,98</b> |            |
| <b>Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H</b>                            | <b>-479 866,92</b>    |            |

## AXA IM EURO SELECTION

### Compte de résultat au 31/12/2024 en EUR

|  | 31/12/2024            | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|------------|
| <b>Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H</b>                            | <b>-14 852 407,90</b> | -          |
| <b>Acomptes :</b>  |                       |            |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J                          | 0,00                  | -          |
| Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K | 0,00                  | -          |
| <b>Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K</b>                     | <b>0,00</b>           | -          |
| <b>Résultat net = I + II + III - IV</b>  | <b>16 789 571,07</b>  | -          |

\* Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

## **Rappel de la stratégie d'investissement**

L'objectif de la SICAV est la recherche de performance par une exposition aux marchés des actions de la zone Euro, par la mise en œuvre d'une gestion dynamique et discrétionnaire, reposant notamment sur la sélection d'instruments financiers fondée sur l'analyse financière des émetteurs.

La SICAV prend en compte les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale et de gouvernance (ESG).

Le prospectus de la SICAV décrit de manière complète et précise ses caractéristiques.

## REGLES ET METHODES COMPTABLES

---

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC n°2022-03 relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable.

Evénement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : **Néant**.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : **Néant**.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs :

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07 modifié, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent. Les états financiers N-1 sont en revanche intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- La structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- La structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- La suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- La suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- La distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- Une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- La comptabilisation des engagements sur change à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- L'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- La présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- L'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- La suppression de l'agrégation des comptes pour les OPC à compartiments.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) ;

- Image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité ;
- Régularité, sincérité ;
- Prudence ;
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

### 1. Dérogations (le cas échéant) :

- Aux hypothèses de base sur lesquelles est normalement fondée l'élaboration des états financiers pour les comptes annuels : Néant
- Aux règles générales d'établissement et de présentation des états financiers, notamment à la dérogation sur la durée de l'exercice : Néant

# AXA IM EURO SELECTION

---

## 2. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

**Valeurs mobilières :**

### Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

#### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

#### Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

#### Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).
- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

# AXA IM EURO SELECTION

---

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

## Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou données en garantie :
  - La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Les appels de marge seront réalisés sur une base quotidienne.

## Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (Sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie, calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :

Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.

# AXA IM EURO SELECTION

---

- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :

Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD) :

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

### 3. Méthodes de comptabilisation

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons COURUS.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques à la SICAV et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières frais exclus.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

### 4. Ajustement de prix (« swing pricing ») a renseigner si swing pricing

Si les ordres de souscription et rachat nets évalués sur la dernière valeur liquidative disponible un jour de valorisation dépassent un certain seuil ce jour de valorisation, seuil tel que déterminé et révisé périodiquement par la Société de Gestion, la valeur liquidative peut être ajustée à la hausse ou à la baisse afin de refléter les frais de négociation et d'autres coûts pouvant être encourus lors de l'achat ou de la vente d'actifs pour couvrir les opérations nettes quotidiennes.

La Société de Gestion peut appliquer le mécanisme d'ajustement de prix à l'OPC. Le montant de l'ajustement de prix sera fixé par la Société de Gestion.

### 5. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables, indépendamment l'une de l'autre, seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, selon la décision de la société de gestion à la clôture de l'exercice.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision de la société de gestion et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

## 6. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à la SICAV, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à la SICAV ,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à la SICAV, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de la SICAV :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externe à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
    - Action de la catégorie « A » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,70% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « E » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,70% TTC de l'actif net (OPC inclus)
    - Action de la catégorie « R » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,60% TTC de l'actif net (OPC inclus)
    - Action de la catégorie « T » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,20% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « S » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,60% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « V » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie : « I » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,45% TTC de l'actif net (OPC inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Néant. Dans la mesure où l'investissement de la SICAV dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci-dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par la SICAV du fait de cet investissement
- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Prélèvement sur chaque transaction de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
  - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable.

## 7. Principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit

Afin de classer les titres exposés directement aux marchés de crédit dans les catégories suivantes :

Titres avec une notation de crédit favorable ou « INVESTMENT GRADE »

Titres les plus risqués ou « Non INVESTMENT GRADE »

Information Classification: Limited Access

---

## AXA IM EURO SELECTION

---

Titres non notés ou sujets à notation interne ou « NON NOTÉS »

Les notations financières de 3 agences sont utilisées pour déterminer la qualité de l'investissement.

La notation peut s'appliquer à un émetteur et/ou à un titre.

La règle appliquée consiste à retenir :

- En priorité, la moins bonne note du titre entre les 3 agences si elle existe ;
- Ensuite, la note long terme de l'émetteur
- En dernier lieu, la note court terme

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024            | 29/12/2023            | 30/12/2022            | 31/12/2021            | 31/12/2020            |
|--|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net total</b>   | <b>532 312 010,66</b> | <b>617 571 815,43</b> | <b>550 392 503,08</b> | <b>787 108 305,89</b> | <b>582 669 520,33</b> |
| <b>A</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 32 505 958,71         | 43 871 514,43         | 331 998 996,95        | 459 568 644,42        | 315 173 796,14        |
| Nombre de parts  | 8 188,1374            | 11 391,0431           | 98 512,1244           | 102 407,2775          | 83 819,9893           |
| Valeur liquidative unitaire  | 3 969,88              | 3 851,40              | 3 370,13              | 4 487,65              | 3 760,12              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 0,00                  | -124,74               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>E</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 26 032 496,73         | 29 761 260,22         | 31 958 377,37         | 54 228 680,40         | 47 973 066,01         |
| Nombre de parts  | 16 493,4666           | 19 435,7598           | 23 850,8934           | 30 393,2314           | 32 089,2283           |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 578,35              | 1 531,26              | 1 339,92              | 1 784,23              | 1 494,98              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 90,61                 | -41,23                | 18,55                 | 110,67                | 74,42                 |
| <b>I</b>   |                       |                       |                       |                       |                       |
| Actif net  | 457 651 141,34        | 531 745 327,12        | 175 310,567,42        | 256 543 184,61        | 212 946 802,55        |
| Nombre de parts  | 359 408,2292          | 431 516,0982          | 162 987,3323          | 179 562,9290          | 178 330,9304          |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 273,34              | 1 232,27              | 1 075,60              | 1 428,70              | 1 194,11              |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Capitalisation unitaire  | 76,34                 | -30,17                | 17,68                 | 91,73                 | 62,04                 |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024   | 29/12/2023   | 30/12/2022   | 31/12/2021   | 31/12/2020   |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>R</b>   |              |              |              |              |              |
| Actif net  | 2 198 512,72 | 2 198 449,90 | 2 131 510,42 | 3 031 894,44 | 2 477 284,41 |
| Nombre de parts  | 1 720,9294   | 1 757,9479   | 1 930,4115   | 2 043,6428   | 1 975,0207   |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 277,51     | 1 250,57     | 1 104,17     | 1 483,57     | 1 254,30     |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Capitalisation unitaire  | 61,57        | -44,72       | 4,97         | 80,33        | 52,49        |

|  |              |              |              |              |              |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|--------------|
| <b>S</b>   |              |              |              |              |              |
| Actif net  | 5 170 897,07 | 2 006 771,88 | 2 455 690,94 | 5 058 286,31 | 2 357 888,83 |
| Nombre de parts  | 4 047,6595   | 1 604,6848   | 2 224,0208   | 3 409,5692   | 1 879,8512   |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 277,50     | 1 250,57     | 1 104,16     | 1 483,55     | 1 254,29     |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         |
| Capitalisation unitaire  | 61,57        | -44,72       | 4,94         | 80,33        | 52,60        |

|  |              |              |            |              |            |
|--|--------------|--------------|------------|--------------|------------|
| <b>T</b>   |              |              |            |              |            |
| Actif net  | 2 275 565,28 | 1 510 460,99 | 949 267,14 | 1 524 778,04 | 907 482,65 |
| Nombre de parts  | 1 733,1259   | 1 179,8934   | 843,1925   | 1 012,0296   | 715,2641   |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 312,98     | 1 280,16     | 1 125,80   | 1 506,65     | 1 268,73   |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00       | 0,00         | 0,00       |
| Capitalisation unitaire  | 68,67        | -40,75       | 9,74       | 86,87        | 57,58      |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices

| Exprimé en Euro  | 31/12/2024   | 29/12/2023   | 30/12/2022   | 31/12/2021   | 31/12/2020 |
|--|--------------|--------------|--------------|--------------|------------|
| <b>V</b>   |              |              |              |              |            |
| Actif net  | 6 477 438,81 | 6 478 030,89 | 5 588 092,84 | 7 152 837,66 | 833 199,74 |
| Nombre de parts  | 4 798,7807   | 4 941,8817   | 4 866,8817   | 4 673,6904   | 649,0971   |
| Valeur liquidative unitaire  | 1 349,80     | 1 310,84     | 1 148,18     | 1 530,44     | 1 283,62   |
| Distribution unitaire sur revenu net                               | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes    | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00         | 0,00       |
| Capitalisation unitaire  | 76,12        | -36,57       | 14,70        | 93,60        | 62,69      |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Evolution des capitaux propres

|  | 31/12/2024            | 29/12/2023 |
|--|-----------------------|------------|
| <b>Capitaux propres début d'exercice</b>   | <b>617 571 815,43</b> | -          |
| <b>Flux de l'exercice :</b>  |                       |            |
| Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) | 158 326 886,99        | -          |
| Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)              | -264 173 617,36       | -          |
| Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation                       | 8 575 143,70          | -          |
| Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation            | 26 384 322,88         | -          |
| Variation des Plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation       | -14 372 540,98        | -          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets                            | 0,00                  | -          |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes   | 0,00                  | -          |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets                          | 0,00                  | -          |
| Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes | 0,00                  | -          |
| Autres éléments  | 0,00                  | -          |
| <b>Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)</b>                          | <b>532 312 010,66</b> | -          |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Nombre de titres émis ou rachetés :

|                                     | En parts      | En montant      |
|-------------------------------------|---------------|-----------------|
| <b>A</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 465,3899      | 1 923 679,38    |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -3 668,2956   | -15 293 706,18  |
| Solde net des souscriptions/rachats | -3 202,9057   | -13 370 026,80  |
| <b>E</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 16 819,7411   | 27 623 655,47   |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -19 762,0343  | -32 651 064,83  |
| Solde net des souscriptions/rachats | -2 942,2932   | -5 027 409,36   |
| <b>I</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 93 770,3877   | 121 449 906,02  |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -165 878,2567 | -212 679 763,86 |
| Solde net des souscriptions/rachats | -72 107,8690  | -91 229 857,84  |
| <b>R</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 82,6399       | 110 097,25      |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -119,6584     | -162 072,53     |
| Solde net des souscriptions/rachats | -37,0185      | -51 975,28      |
| <b>S</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 3 501,7149    | 4 649 553,54    |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -1 058,7402   | -1 384 185,97   |
| Solde net des souscriptions/rachats | 2 442,9747    | 3 265 367,57    |
| <b>T</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 1 909,9872    | 2 569 995,33    |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -1 356,7547   | -1 802 466,51   |
| Solde net des souscriptions/rachats | 553,2325      | 767 528,82      |
| <b>V</b>                            |               |                 |
| Parts souscrites durant l'exercice  | 0,0000        | 0,00            |
| Parts rachetés durant l'exercice    | -143,1010     | -200 357,48     |
| Solde net des souscriptions/rachats | -143,1010     | -200 357,48     |

#### Commissions de souscription et/ou rachat :

|                                      | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| <b>A</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |
| <b>E</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |

## Annexes des comptes annuels

### Commissions de souscription et/ou rachat :

|                                      | En montant |
|--------------------------------------|------------|
| <b>I</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |
| <b>R</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |
| <b>S</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |
| <b>T</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |
| <b>V</b>                             |            |
| Commissions de souscription acquises | 0,00       |
| Commissions de rachat acquises       | 0,00       |
| Total des commissions acquises       | 0,00       |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Ventilation de l'actif net par nature de parts

| Code ISIN de la part | Libellé de la part | Affectation des sommes distribuables | Devise de la part | Actif net de la part (EUR) | Nombre de parts | Valeur liquidative (EUR) |
|----------------------|--------------------|--------------------------------------|-------------------|----------------------------|-----------------|--------------------------|
| FR0010777391         | A                  | Capitalisable et/ou Distribuable     | EUR               | 32 505 958,71              | 8 188,1374      | 3 969,88                 |
| FR0012993160         | E                  | Capitalisable                        | EUR               | 26 032 496,73              | 16 493,4666     | 1 578,35                 |
| FR0013419843         | I                  | Capitalisable                        | EUR               | 457 651 141,34             | 359 408,2292    | 1 273,34                 |
| FR0013321023         | R                  | Capitalisable                        | EUR               | 2 198 512,72               | 1 720,9294      | 1 277,51                 |
| FR0013321007         | S                  | Capitalisable                        | EUR               | 5 170 897,07               | 4 047,6595      | 1 277,50                 |
| FR0013321015         | T                  | Capitalisable                        | EUR               | 2 275 565,28               | 1 733,1259      | 1 312,98                 |
| FR0013320991         | V                  | Capitalisable                        | EUR               | 6 477 438,81               | 4 798,7807      | 1 349,80                 |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

|  | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions significatives par pays |                  |                 |                 |                |
|--|-------------------|---|------------------|-----------------|-----------------|----------------|
|  |                   | France<br>+/-                                       | Allemagne<br>+/- | Pays-Bas<br>+/- | Belgique<br>+/- | Espagne<br>+/- |
| exprimés en milliers d'Euro                      |                   |   |                  |                 |                 |                |
| <b>Actif</b>                                     |                   |   |                  |                 |                 |                |
| Actions et valeurs assimilées                    | 523 138,96        | 199 215,81  | 84 960,30        | 76 499,00       | 55 703,20       | 35 547,24      |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00             | 0,00            | 0,00            | 0,00           |
| <b>Passif</b>                                    |                   |   |                  |                 |                 |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00  | 0,00             | 0,00            | 0,00            | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00  | 0,00             | 0,00            | 0,00            | 0,00           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |   |                  |                 |                 |                |
| Futures  | 0,00              | NA  | NA               | NA              | NA              | NA             |
| Options  | 0,00              | NA  | NA               | NA              | NA              | NA             |
| Swaps  | 0,00              | NA  | NA               | NA              | NA              | NA             |
| Autres instruments financiers                    | 0,00              | NA  | NA               | NA              | NA              | NA             |
| <b>Total</b>                                     | <b>523 138,96</b> | <b>NA</b>   | <b>NA</b>        | <b>NA</b>       | <b>NA</b>       | <b>NA</b>      |

## AXA IM EURO SELECTION

---

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition sur le marché des obligations convertibles - par pays et maturité de l'exposition

| exprimés en milliers d'Euro | Exposition +/- | Décomposition de l'exposition par maturité |            |         | Décomposition par niveau de deltas |          |
|-----------------------------|----------------|--|------------|---------|------------------------------------|----------|
|                             |                | <= 1 an                                    | 1<X<=5 ans | > 5 ans | <= 0,6                             | 0,6<X<=1 |
| <b>Total</b>                | 0,00           | 0,00                                       | 0,00       | 0,00    | 0,00                               | 0,00     |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)

| exprimés en milliers d'Euro                      | Exposition<br>+/- | Ventilation des expositions par type de taux |                                      |                    |  |
|--|-------------------|--|--------------------------------------|--------------------|--|
|  |                   | Taux fixe<br>+/-                             | Taux variable<br>ou révisable<br>+/- | Taux indexé<br>+/- | Autre ou sans<br>contrepartie de taux<br>+/- |
| <b>Actif</b>                                     |                   |  |                                      |                    |  |
| Dépôts   | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Obligations                                      | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Titres de créances                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Comptes financiers                               | 9 377,07          | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 9 377,07                                     |
| <b>Passif</b>                                    |                   |  |                                      |                    |  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Comptes financiers                               | 0,00              | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                   |  |                                      |                    |  |
| Futures  | NA                | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Options  | NA                | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Swaps  | NA                | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| Autres instruments financiers                    | NA                | 0,00   | 0,00                                 | 0,00               | 0,00   |
| <b>Total</b>                                     | NA                | <b>0,00</b>                                  | <b>0,00</b>                          | <b>0,00</b>        | <b>9 377,07</b>                              |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) – ventilation par maturité

| exprimés en<br>milliers d'Euro                   | [0 - 3 mois]<br>+/- | ]3 - 6 mois]<br>+/- | ]6 mois - 1 an]<br>+/- | ]1 - 3 ans]<br>+/- | ]3 - 5 ans]<br>+/- | ]5 - 10 ans]<br>+/- | >10 ans<br>+/- |
|--|---------------------|---------------------|------------------------|--------------------|--------------------|---------------------|----------------|
| <b>Actif</b>                                     |                     |                     |                        |                    |                    |                     |                |
| Dépôts   | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Obligations                                      | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Titres de créances                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 9 377,07            | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Passif</b>                                    |                     |                     |                        |                    |                    |                     |                |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Comptes financiers                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                     |                     |                        |                    |                    |                     |                |
| Futures  | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Options  | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Swaps  | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| Autres instruments                               | 0,00                | 0,00                | 0,00                   | 0,00               | 0,00               | 0,00                | 0,00           |
| <b>Total</b>                                     | <b>9 377,07</b>     | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>            | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>        | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>    |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

##### Exposition directe sur le marché des devises

| exprimés en milliers d'Euro                      | DKK<br>+/-       | USD<br>+/-       | CHF<br>+/-      |  |  |
|--|------------------|------------------|-----------------|--|--|
| <b>Actif</b>                                     |                  |                  |                 |  |  |
| Dépôts   | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Actions et valeurs assimilées                    | 19 459,18        | 14 857,32        | 8 452,23        |  |  |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Titres de créances                               | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Créances   | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Comptes financiers                               | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| <b>Passif</b>                                    |                  |                  |                 |  |  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Dettes   | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Comptes financiers                               | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                  |                  |                 |  |  |
| Devises à recevoir                               | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Devises à livrer                                 | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Futures options swap                             | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| Autres opérations                                | 0,00             | 0,00             | 0,00            |  |  |
| <b>Total</b>                                     | <b>19 459,18</b> | <b>14 857,32</b> | <b>8 452,23</b> |  |  |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

##### Exposition directe aux marchés de crédit

| exprimés en milliers d'Euro                      | Invest. Grade<br>+/- | Non Invest. Grade<br>+/- | Non notés<br>+/- |
|--|----------------------|--------------------------|------------------|
| <b>Actif</b>                                     |                      |                          |                  |
| Obligations convertibles en actions              | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Obligations et valeurs assimilées                | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Titres de créances                               | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Passif</b>                                    |                      |                          |                  |
| Opérations de cession sur instruments financiers | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| Opérations temporaires sur titres                | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                      |                          |                  |
| Dérivés de crédits                               | 0,00                 | 0,00                     | 0,00             |
| <b>Solde net</b>                                 | <b>0,00</b>          | <b>0,00</b>              | <b>0,00</b>      |

Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre des règles et méthodes comptables.

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Expositions directes et indirectes sur les différents marchés

#### Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

| exprimés en milliers d'Euro                                    | Valeur actuelle<br>constitutive d'une<br>créance | Valeur actuelle<br>constitutive d'une<br>dette |
|--|--|--|
| <b>Opérations figurant à l'actif du bilan</b>                  |  |  |
| Dépôts   |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers reçus en pension |  |  |
| Créances représentatives de titres donnés en garantie          |  |  |
| Créances représentatives de titres financiers prêtés           |  |  |
| Titres financiers empruntés                                    |  |  |
| Titres reçus en garantie                                       |  |  |
| Titres financiers donnés en pension                            |  |  |
| Créances   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |
| Dépôt de garantie espèces versé                                |  |  |
| <b>Opérations figurant au passif du bilan</b>                  |  |  |
| Dettes représentatives de titres donnés en pension             |  |  |
| Instruments financiers à terme non compensés                   |  |  |
| Dettes   |  |  |
| Collatéral espèces   |  |  |

## **Annexes des comptes annuels**

### **Expositions directes et indirectes sur les différents marchés**

### **Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion**

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Créances et dettes – ventilation par nature

|                                     | 31/12/2024         |
|-------------------------------------|--------------------|
| <b>Créances</b>                     |                    |
| Souscriptions à titre réductible    | 0,00               |
| Coupons à recevoir                  | 0,00               |
| Ventes à règlement différé          | 0,00               |
| Obligations amorties                | 0,00               |
| Dépôts de garantie                  | 0,00               |
| Frais de gestion                    | 0,00               |
| Autres créditeurs divers            | 33 678,35          |
| <b>Total des créances</b>           | <b>33 678,35</b>   |
| <b>Dettes</b>                       |                    |
| Souscriptions à payer               | 0,00               |
| Achats à règlement différé          | 0,00               |
| Frais de gestion                    | -237 259,00        |
| Dépôts de garantie                  | 0,00               |
| Autres débiteurs divers             | -432,00            |
| <b>Total des dettes</b>             | <b>-237 691,00</b> |
| <b>Total des créances et dettes</b> | <b>-204 012,65</b> |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

| <b>A</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 264 709,67        |
| Frais fixes en % actuel          | 0,70              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

| <b>E</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 195 518,35        |
| Frais fixes en % actuel          | 0,70              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

| <b>I</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 2 524 120,62      |
| Frais fixes en % actuel          | 0,45              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

| <b>R</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 36 835,76         |
| Frais fixes en % actuel          | 1,60              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

| <b>S</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 73 753,10         |
| Frais fixes en % actuel          | 1,60              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

| <b>T</b>                         | <b>31/12/2024</b> |
|----------------------------------|-------------------|
| Frais fixes                      | 25 079,46         |
| Frais fixes en % actuel          | 1,20              |
| Frais variables                  | 0,00              |
| Frais variables en % actuel      | 0,00              |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00              |

# AXA IM EURO SELECTION

---

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Frais de gestion, autres frais et charges

| V                                | 31/12/2024 |
|----------------------------------|------------|
| Frais fixes                      | 54 562,45  |
| Frais fixes en % actuel          | 0,80       |
| Frais variables                  | 0,00       |
| Frais variables en % actuel      | 0,00       |
| Rétrocession de frais de gestion | 0,00       |

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Engagements reçus et donnés

| Autres engagements (par nature de produit)  | 31/12/2024  |
|---|-------------|
| <b>Garanties reçues</b>   | 0,00        |
| Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan                | 0,00        |
| <b>Garanties données</b>  | 0,00        |
| Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00        |
| <b>Engagements de financement reçus mais non encore tirés</b>                         | 0,00        |
| <b>Engagements de financement donnés mais non encore tirés</b>                        | 0,00        |
| <b>Autres engagements hors bilan</b>  | 0,00        |
| <b>Total</b>  | <b>0,00</b> |

## Annexes des comptes annuels

### Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Acquisitions temporaires

| Autres engagements (par nature de produit) | 31/12/2024 |
|--|------------|
| Titres acquis à réméré                     | 0,00       |
| Titres pris en pension livrée              | 0,00       |
| Titres empruntés                           | 0,00       |
| Titres reçus en garantie                   | 0,00       |

## AXA IM EURO SELECTION

---

### Annexes des comptes annuels

Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

#### Instruments d'entités liées

|              | Code ISIN | Libellé | 31/12/2024  |
|--------------|-----------|---------|-------------|
| <b>Total</b> |           |         | <b>0,00</b> |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets | 31/12/2024          | 29/12/2023 |
|--|---------------------|------------|
| <b>Revenus nets</b>  | <b>7 871 361,40</b> | -          |
| Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)      | 0,00                | -          |
| <b>Revenus de l'exercice à affecter (**)</b>                     | <b>7 871 361,40</b> | -          |
| Report à nouveau   | 1 073 793,20        | -          |
| <b>Sommes distribuables au titre du revenu net</b>               | <b>8 945 154,60</b> | -          |

| <b>A</b>   |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                     |   |
| Distribution   | 0,00                | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 1 487 891,90        | - |
| Capitalisation   | 0,00                | - |
| <b>Total</b>   | <b>1 487 891,90</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |   |
| Montant unitaire   | 0,00                | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00                | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00                | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |   |
| Nombre d'actions ou parts  | 8 188,1374          | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00                | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00                | - |

| <b>E</b>   |                   |   |
|--|-------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                   |   |
| Distribution   | 0,00              | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00              | - |
| Capitalisation   | 331 633,82        | - |
| <b>Total</b>   | <b>331 633,82</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |   |
| Montant unitaire   | 0,00              | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00              | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00              | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                   | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                   | - |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00              | - |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| I  |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                     |   |
| Distribution   | 0,00                | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00                | - |
| Capitalisation   | 7 007 307,82        | - |
| <b>Total</b>   | <b>7 007 307,82</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |   |
| Montant unitaire   | 0,00                | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00                | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00                | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                     |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                     |   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00                | - |

| R  |                 |   |
|--|-----------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                 |   |
| Distribution   | 0,00            | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00            | - |
| Capitalisation   | 7 530,48        | - |
| <b>Total</b>   | <b>7 530,48</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                 |   |
| Montant unitaire   | 0,00            | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00            | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00            | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                 |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                 |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                 |   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00            | - |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| <b>S</b>   |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                  |   |
| Distribution   | 0,00             | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00             | - |
| Capitalisation   | 17 712,28        | - |
| <b>Total</b>   | <b>17 712,28</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |   |
| Montant unitaire   | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00             | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                  |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                  |   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00             | - |

| <b>T</b>   |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                  |   |
| Distribution   | 0,00             | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00             | - |
| Capitalisation   | 17 237,14        | - |
| <b>Total</b>   | <b>17 237,14</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |   |
| Montant unitaire   | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00             | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                  |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                  |   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00             | - |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

| V  |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Affectation :</b>   |                  |   |
| Distribution   | 0,00             | - |
| Report à nouveau du revenu de l'exercice   | 0,00             | - |
| Capitalisation   | 75 841,16        | - |
| <b>Total</b>   | <b>75 841,16</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |   |
| Montant unitaire   | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts totaux  | 0,00             | - |
| Crédits d'impôts unitaires   | 0,00             | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                  |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                  |   |
| Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu                              | 0,00             | - |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes | 31/12/2024           | 29/12/2023 |
|---|----------------------|------------|
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice</b>                                | <b>23 770 617,57</b> | -          |
| Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)     | 0,00                 | -          |
| <b>Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter</b>                                   | <b>23 770 617,57</b> | -          |
| Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées                         | 12 953 329,28        | -          |
| <b>Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées</b>                   | <b>36 723 946,85</b> | -          |

| <b>A</b>   |                      |   |
|--|----------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                      |   |
| Distribution   | 0,00                 | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 14 405 606,19        | - |
| Capitalisation   | 0,00                 | - |
| <b>Total</b>   | <b>14 405 606,19</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                      |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00                 | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                      |   |
| Nombre d'actions ou parts  | 8 188,1374           | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              | 0,00                 | - |

| <b>E</b>   |                     |   |
|--|---------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                     |   |
| Distribution   | 0,00                | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00                | - |
| Capitalisation   | 1 163 066,76        | - |
| <b>Total</b>   | <b>1 163 066,76</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                     |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00                | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                     | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                     | - |

| <b>I</b>   |                      |   |
|--|----------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                      |   |
| Distribution   | 0,00                 | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00                 | - |
| Capitalisation   | 20 434 032,68        | - |
| <b>Total</b>   | <b>20 434 032,68</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                      |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00                 | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                      |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                      | - |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                      | - |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| <b>R</b>   |                  |   |
|--|------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                  |   |
| Distribution   | 0,00             | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00             | - |
| Capitalisation   | 98 443,30        | - |
| <b>Total</b>   | <b>98 443,30</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                  |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00             | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                  |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                  |   |

| <b>S</b>   |                   |   |
|--|-------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                   |   |
| Distribution   | 0,00              | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00              | - |
| Capitalisation   | 231 538,31        | - |
| <b>Total</b>   | <b>231 538,31</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00              | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                   |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                   |   |

| <b>T</b>   |                   |   |
|--|-------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                   |   |
| Distribution   | 0,00              | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00              | - |
| Capitalisation   | 101 792,52        | - |
| <b>Total</b>   | <b>101 792,52</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00              | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                   |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                   |   |

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Détermination et ventilation des sommes distribuables

#### Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

| V  |                   |   |
|--|-------------------|---|
| <b>Affectation:</b>  |                   |   |
| Distribution   | 0,00              | - |
| Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes                       | 0,00              | - |
| Capitalisation   | 289 467,09        | - |
| <b>Total</b>   | <b>289 467,09</b> | - |
| <b>* Information relative aux acomptes versés</b>                                |                   |   |
| Acomptes unitaires versés  | 0,00              | - |
| <b>** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |   |
| Nombre d'actions ou parts  |                   |   |
| Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes              |                   |   |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

| Instruments   | Devise | Quantité  | Montant               | %AN          |
|---|--------|-----------|-----------------------|--------------|
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>  |        |           | <b>523 138 957,20</b> | <b>98,28</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé</b> |        |           | <b>523 138 957,20</b> | <b>98,28</b> |
| Aerospatial/Defense-Equipement  |        |           | 19 089 000,00         | 3,59         |
| SAFRAN SA   | EUR    | 90 000    | 19 089 000,00         | 3,59         |
| Alimentation - Confiserie   |        |           | 5 390 000,00          | 1,01         |
| LOTUS BAKERIES COMMON STOCK   | EUR    | 500       | 5 390 000,00          | 1,01         |
| Appareils menagers  |        |           | 5 768 000,00          | 1,08         |
| RATIONAL AG NPV   | EUR    | 7 000     | 5 768 000,00          | 1,08         |
| Boissons - Vins/Spiritueux  |        |           | 21 746 200,00         | 4,09         |
| DAVIDE CAMPARI MILANO NV  | EUR    | 2 400 000 | 14 443 200,00         | 2,72         |
| PERNOD RICARD NPV   | EUR    | 67 000    | 7 303 000,00          | 1,37         |
| BTP - Construction lourde   |        |           | 8 120 000,00          | 1,53         |
| FERROVIAL SE COMMON STOCK EUR.01  | EUR    | 200 000   | 8 120 000,00          | 1,53         |
| BTP et autres biens d'equipement  |        |           | 17 140 000,00         | 3,22         |
| CIE DE ST GOBAIN EUR4   | EUR    | 200 000   | 17 140 000,00         | 3,22         |
| Chimie - Diversifie   |        |           | 14 371 000,00         | 2,70         |
| SYMRISE AG  | EUR    | 140 000   | 14 371 000,00         | 2,70         |
| Chimie - Specialite   |        |           | 8 452 235,07          | 1,59         |
| GIVAUDAN AG CHF10   | CHF    | 2 000     | 8 452 235,07          | 1,59         |
| Composants electroniques - Semi-conducteurs   |        |           | 8 164 000,00          | 1,53         |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK   | EUR    | 260 000   | 8 164 000,00          | 1,53         |
| Convertisseur de courant/Alimentation   |        |           | 23 231 914,20         | 4,36         |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE   | EUR    | 96 438    | 23 231 914,20         | 4,36         |
| Detail - Vetements/Chaussures   |        |           | 16 927 240,00         | 3,18         |
| INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL COMMON STOCK EUR.03                                      | EUR    | 341 000   | 16 927 240,00         | 3,18         |
| Distribution/Vente en gros  |        |           | 11 249 000,00         | 2,11         |
| DIETEREN GROUP COMMON STOCK   | EUR    | 70 000    | 11 249 000,00         | 2,11         |
| Electricite - integre   |        |           | 18 620 000,00         | 3,50         |
| IBERDROLA SA COMMON STOCK EUR.75  | EUR    | 1 400 000 | 18 620 000,00         | 3,50         |
| Electricite - transmission  |        |           | 9 672 000,00          | 1,82         |
| ELIA GROUP  | EUR    | 130 000   | 9 672 000,00          | 1,82         |
| Fabricants de vetements   |        |           | 17 415 000,00         | 3,27         |
| HERMES INTL NPV   | EUR    | 7 500     | 17 415 000,00         | 3,27         |
| Fonciere- Diversifie  |        |           | 5 130 000,00          | 0,96         |
| WAREHOUSES DE PAUW NV REIT  | EUR    | 270 000   | 5 130 000,00          | 0,96         |
| Gaz industriels   |        |           | 18 830 400,00         | 3,54         |
| AIR LIQUIDE SA  | EUR    | 120 000   | 18 830 400,00         | 3,54         |
| Instruments de mesure electronique  |        |           | 5 380 000,00          | 1,01         |
| SARTORIUS PRIV  | EUR    | 25 000    | 5 380 000,00          | 1,01         |
| Laboratoires medicaux et services de depistage                                      |        |           | 12 937 500,00         | 2,43         |
| BIOMERIEUX COMMON STOCK   | EUR    | 125 000   | 12 937 500,00         | 2,43         |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)

| Instruments                                      | Devise | Quantité | Montant               | %AN          |
|--|--------|----------|-----------------------|--------------|
| Logiciel de conception                           |        |          | 14 405 000,00         | 2,71         |
| DASSAULT SYSTEMES COMMON STOCK                   | EUR    | 430 000  | 14 405 000,00         | 2,71         |
| Logiciels d'applications                         |        |          | 14 857 315,31         | 2,79         |
| MICROSOFT CORP COM                               | USD    | 36 500   | 14 857 315,31         | 2,79         |
| Logiciels d'entreprises/services                 |        |          | 31 900 500,00         | 5,99         |
| SAP SE   | EUR    | 135 000  | 31 900 500,00         | 5,99         |
| Medical - Distributeurs de médicaments en gros   |        |          | 7 824 668,60          | 1,47         |
| AMPLIFON EUR0.02                                 | EUR    | 314 876  | 7 824 668,60          | 1,47         |
| Musique  |        |          | 7 168 800,00          | 1,35         |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV COMMON STOCK<br>EUR10.0 | EUR    | 290 000  | 7 168 800,00          | 1,35         |
| Produit medical jetable                          |        |          | 4 528 800,00          | 0,85         |
| SCHOTT PHARMA AG CO KGAA COMMON STOCK<br>EUR1.0  | EUR    | 180 000  | 4 528 800,00          | 0,85         |
| Produits de soin et de beauté                    |        |          | 17 776 200,00         | 3,34         |
| L OREAL COMMON STOCK EUR.2                       | EUR    | 52 000   | 17 776 200,00         | 3,34         |
| Produits liés à l'industrie des semi-conducteurs |        |          | 33 935 000,00         | 6,38         |
| ASML HOLDING NV ORDSHS COMMON STOCK              | EUR    | 50 000   | 33 935 000,00         | 6,38         |
| Produits pharmaceutiques                         |        |          | 14 848 000,00         | 2,79         |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG COMMON STOCK             | EUR    | 290 000  | 14 848 000,00         | 2,79         |
| Produits pharmaceutiques et biotechnologie       |        |          | 26 889 815,60         | 5,05         |
| NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK                  | DKK    | 110 000  | 9 207 415,60          | 1,73         |
| UCB SA COMMON STOCK                              | EUR    | 92 000   | 17 682 400,00         | 3,32         |
| Publication - Périodiques                        |        |          | 12 832 000,00         | 2,41         |
| WOLTERS KLUWER COMMON STOCK EUR.12               | EUR    | 80 000   | 12 832 000,00         | 2,41         |
| Secteur automobile - Voitures/camions légers     |        |          | 20 620 000,00         | 3,87         |
| FERRARI NV COMMON STOCK EUR.01                   | EUR    | 50 000   | 20 620 000,00         | 3,87         |
| Services de publicité                            |        |          | 12 360 000,00         | 2,32         |
| PUBLICIS GROUPE SA EUR0.40                       | EUR    | 120 000  | 12 360 000,00         | 2,32         |
| Services informatiques                           |        |          | 8 223 800,00          | 1,54         |
| CAPGEMINI  | EUR    | 52 000   | 8 223 800,00          | 1,54         |
| Textile - Habillement                            |        |          | 30 504 000,00         | 5,73         |
| LVMH MOET HENNESSY VUITTON SE                    | EUR    | 48 000   | 30 504 000,00         | 5,73         |
| Theatres   |        |          | 6 579 800,00          | 1,24         |
| KINEPOLIS GROUP COMMON STOCK                     | EUR    | 167 000  | 6 579 800,00          | 1,24         |
| Transport - services                             |        |          | 10 251 768,42         | 1,93         |
| DSV A/S  | DKK    | 50 000   | 10 251 768,42         | 1,93         |
| <b>Total</b>                                     |        |          | <b>523 138 957,20</b> | <b>98,28</b> |

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

### Inventaire des opérations à terme de devises

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             |
|--------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|
|                    | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |
|                    |                                    |             | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |
| <b>Total</b>       | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                                     | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – actions

| Instruments financiers à terme – actions |                  |                                    |             |                                     |
|--|------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Libellé instrument                       | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|  |                  | Actif                              | Passif      | +/-                                 |
| <b>Futures</b>                           |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                               |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Options</b>                           |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                               |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Swaps</b>                             |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                               |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Autres instruments</b>                |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                               |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Total</b>                             |                  | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – taux d'intérêt

| Instruments financiers à terme – taux d'intérêts |                  |                                    |             |                                     |
|--|------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Libellé instrument                               | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|  |                  | Actif                              | Passif      | +/-                                 |
| <b>Futures</b>                                   |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                       |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Options</b>                                   |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                       |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Swaps</b>                                     |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                       |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Autres instruments</b>                        |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                       |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Total</b>                                     |                  | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – de change

| Instruments financiers à terme – de change |                  |                                    |             |                                     |
|--|------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Libellé instrument                         | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|  |                  | Actif                              | Passif      | +/-                                 |
| <b>Futures</b>                             |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                 |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Options</b>                             |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                 |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Swaps</b>                               |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                 |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Autres instruments</b>                  |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total                                 |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Total</b>                               |                  | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – sur risque de crédit

| Instruments financiers à terme – sur risque de crédit |                  |                                    |             |                                     |
|---|------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Libellé instrument                                    | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|   |                  | Actif                              | Passif      | +/-                                 |
| <b>Futures</b>  |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Options</b>  |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Swaps</b>  |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Autres instruments</b>                             |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Total</b>  |                  | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme (Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)

#### Inventaire des instruments financiers à terme – autres expositions

| Instruments financiers à terme – autres expositions |                  |                                    |             |                                     |
|---|------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Libellé instrument                                  | Quantité/Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |
|   |                  | Actif                              | Passif      | +/-                                 |
| <b>Futures</b>                                      |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Options</b>                                      |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Swaps</b>  |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Autres instruments</b>                           |                  |                                    |             |                                     |
| Sous total  |                  | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |
| <b>Total</b>  |                  | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

## AXA IM EURO SELECTION

### Annexes des comptes annuels

#### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des opérations à terme de devise utilisées en couverture d'une catégorie de part

| Libellé instrument | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) |             |                      |             | Classe de part couverte |
|--------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------|----------------------|-------------|-------------------------|
|                    | Actif                              | Passif      | Devises à recevoir (+)              |             | Devises à livrer (-) |             |                         |
|                    |                                    |             | Devise                              | Montant (*) | Devise               | Montant (*) |                         |
| <b>Total</b>       | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> |                                     | <b>0,00</b> |                      | <b>0,00</b> |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

# AXA IM EURO SELECTION

## Annexes des comptes annuels

### Inventaire des actifs et passifs

#### Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture d'une catégorie de part

| Libellé instrument        | Quantité/ Nominal | Valeur actuelle présentée au bilan |             | Montant de l'exposition en Euro (*) | Classe de part couverte |
|---------------------------|-------------------|------------------------------------|-------------|-------------------------------------|-------------------------|
|                           |                   | Actif                              | Passif      | +/-                                 |                         |
| <b>Futures</b>            |                   |                                    |             |                                     |                         |
| Sous total                |                   | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |                         |
| <b>Options</b>            |                   |                                    |             |                                     |                         |
| Sous total                |                   | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |                         |
| <b>Swaps</b>              |                   |                                    |             |                                     |                         |
| Sous total                |                   | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |                         |
| <b>Autres instruments</b> |                   |                                    |             |                                     |                         |
| Sous total                |                   | 0,00                               | 0,00        | 0,00                                |                         |
| <b>Total</b>              |                   | <b>0,00</b>                        | <b>0,00</b> | <b>0,00</b>                         |                         |

(\*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

**Annexes des comptes annuels**

**Inventaire des actifs et passifs**

**Synthèse de l'inventaire**

|   | <b>Valeur actuelle présentée au bilan</b> |
|---|---|
| <b>Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)</b>                          | 523 138 957,20                            |
| <b>Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :</b>               |   |
| Total opérations à terme de devises   | 0,00                                      |
| Total instruments financiers à terme - actions  | 0,00                                      |
| Total instruments financiers à terme - taux   | 0,00                                      |
| Total instruments financiers à terme - change   | 0,00                                      |
| Total instruments financiers à terme - crédit   | 0,00                                      |
| Total instruments financiers à terme - autres expositions                                   | 0,00                                      |
| <b>Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises</b> | 0,00                                      |
| <b>Autres actifs (+)</b>  | 9 410 744,46                              |
| <b>Autres passifs (-)</b>   | -237 691,00                               |
| <b>Total = actif net</b>  | <b>532 312 010,66</b>                     |

**AXA IM EURO SELECTION**

**RAPPORT ANNUEL  
AU  
29/12/2023**

**Bilan actif au 29/12/2023 en EUR**

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Immobilisations nettes</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Dépôts</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Instruments financiers</b>  | <b>616 336 452,86</b> | <b>549 802 966,75</b> |
| <b>Actions et valeurs assimilées</b>   | <b>616 336 452,86</b> | <b>549 802 966,75</b> |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 616 336 452,86        | 549 802 966,75        |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Obligations et valeurs assimilées</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Titres de créances</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé   | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Titres de créances négociables</i>  | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Autres titres de créances</i>   | 0,00                  | 0,00                  |
| Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Organismes de placement collectif</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne                                  | 0,00                  | 0,00                  |
| Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés         | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés | 0,00                  | 0,00                  |
|  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Opérations temporaires sur titres</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Créances représentatives de titres reçus en pension  | 0,00                  | 0,00                  |
| Créances représentatives de titres prêtés  | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres financiers empruntés  | 0,00                  | 0,00                  |
| Titres financiers donnés en pension  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Contrats financiers</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé  | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Autres instruments financiers</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Créances</b>  | <b>33 678,35</b>      | <b>33 678,35</b>      |
| <b>Opérations de change à terme de devises</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres</b>  | <b>33 678,35</b>      | <b>33 678,35</b>      |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>1 683 510,61</b>   | <b>1 148 027,70</b>   |
| <b>Liquidités</b>  | <b>1 683 510,61</b>   | <b>1 148 027,70</b>   |
| <b>Total de l'actif</b>  | <b>618 053 641,82</b> | <b>550 984 672,80</b> |

**Bilan passif au 29/12/2023 en EUR**

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Capitaux propres</b>  |                       |                       |
| <b>Capital</b>   | 613 677 401,52        | 380 278 222,44        |
| <b>Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)</b> | 18 020 207,05         | 152 493 292,97        |
| <b>Report à nouveau (a)</b>  | 1 254 055,76          | 9 594 438,90          |
| <b>Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)</b>            | -19 971 502,33        | 5 547 641,23          |
| <b>Résultat de l'exercice (a, b)</b>                               | 4 591 653,43          | 2 478 907,54          |
| <b>Total des capitaux propres</b>                                  | <b>617 571 815,43</b> | <b>550 392 503,08</b> |
| <i>(= Montant représentatif de l'actif net)</i>                    |                       |                       |
| <b>Instruments financiers</b>                                      | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Opérations de cession sur instruments financiers</b>            | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Opérations temporaires sur titres financiers</b>                | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension      | 0,00                  | 0,00                  |
| Dettes représentatives de financiers titres empruntés              | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations temporaires                                      | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Contrats financiers</b>   | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| Opérations sur un marché réglementé ou assimilé                    | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres opérations  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Dettes</b>  | <b>481 826,39</b>     | <b>592 169,72</b>     |
| <b>Opérations de change à terme de devises</b>                     | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Autres</b>  | <b>481 826,39</b>     | <b>592 169,72</b>     |
| <b>Comptes financiers</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Concours bancaires courants</b>                                 | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Emprunts</b>  | <b>0,00</b>           | <b>0,00</b>           |
| <b>Total du passif</b>   | <b>618 053 641,82</b> | <b>550 984 672,80</b> |

(a) Y compris comptes de régularisations

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

**Hors-bilan au 29/12/2023 en EUR**

---

|  | <b>29/12/2023</b> | <b>30/12/2022</b> |
|--|-------------------|-------------------|
| <b>Operations de couverture</b>                        |                   |                   |
| Engagements sur marches reglementes ou assimiles       |                   |                   |
| Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles | 0,00              | 0,00              |
| Engagements de gre a gre                               |                   |                   |
| Total Engagements de gre a gre                         | 0,00              | 0,00              |
| Autres operations                                      |                   |                   |
| Total Autres operations                                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total Operations de couverture</b>                  | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |
| <b>Autres operations</b>                               |                   |                   |
| Engagements sur marches reglementes ou assimiles       |                   |                   |
| Total Engagements sur marches reglementes ou assimiles | 0,00              | 0,00              |
| Engagements de gre a gre                               |                   |                   |
| Total Engagements de gre a gre                         | 0,00              | 0,00              |
| Autres operations                                      |                   |                   |
| Total Autres operations                                | 0,00              | 0,00              |
| <b>Total Autres operations</b>                         | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |

**Compte de résultat au 29/12/2023 en EUR**

|  | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|--|---------------------|---------------------|
| <b>Produits sur opérations financières</b>                             |                     |                     |
| Produits sur dépôts et sur comptes financiers                          | 63 643,95           | 3 931,08            |
| Produits sur actions et valeurs assimilées                             | 7 472 858,40        | 6 135 180,51        |
| Produits sur obligations et valeurs assimilées                         | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur titres de créances  | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers | 0,00                | 0,00                |
| Produits sur contrats financiers                                       | 0,00                | 0,00                |
| Autres produits financiers   | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (I)</b>   | <b>7 536 502,35</b> | <b>6 139 111,59</b> |
| <b>Charges sur opérations financières</b>                              |                     |                     |
| Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur contrats financiers  | 0,00                | 0,00                |
| Charges sur dettes financières   | 0,00                | 9 711,20            |
| Autres charges financières   | 0,00                | 0,00                |
| <b>TOTAL (II)</b>  | <b>0,00</b>         | <b>9 711,20</b>     |
| <b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>                    | <b>7 536 502,35</b> | <b>6 129 400,39</b> |
| Autres produits (III)  | 0,00                | 0,00                |
| Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)                  | 2 956 479,85        | 3 739 032,29        |
| <b>Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)</b>    | <b>4 580 022,50</b> | <b>2 390 368,10</b> |
| Régularisation des revenus de l'exercice (V)                           | 11 630,93           | 88 539,44           |
| Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)               | 0,00                | 0,00                |
| <b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)</b>                         | <b>4 591 653,43</b> | <b>2 478 907,54</b> |

## Annexes

---

### 1. REGLES ET METHODES COMPTABLES

La devise de comptabilité du portefeuille est l'EUR.

Les comptes annuels sont présentés conformément aux dispositions du Règlement ANC n°2017-05 modifiant le règlement ANC n°2014-01 relatif au plan comptable des organismes de placement collectif à capital variable.

Événement exceptionnel intervenu au cours de l'exercice : Néant.

Changements comptables soumis à l'information des porteurs : Néant.

Changements d'estimation et changements de modalités (à justifier le cas échéant) : Néant.

Nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice : Néant.

### 1. Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes annuels de la manière suivante :

#### Valeurs mobilières :

#### Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers :

- Les instruments financiers et valeurs négociées sur un marché réglementé français ou étrangers : cours de clôture du jour de valorisation (source : Thomson-Reuters).
- Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évaluées au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion. Les justificatifs sont communiqués au Commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.
- Devises : les valeurs étrangères sont converties en contre-valeur euro suivant le cours des devises publié à 16h à Londres au jour de l'évaluation (source : WM Company).
- Les obligations et produits de taux indexés à taux fixe ou variable, y compris les Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF), sont valorisés quotidiennement à leur valeur de marché sur la base de cours d'évaluation provenant de fournisseurs de données considérés comme éligibles par la Société de Gestion et classés par ordre de priorité selon le type de l'instrument. Ils sont évalués en prix pied de coupon.

Toutefois, les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

#### Les parts ou actions d'OPC :

- Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative officielle publiée. Les organismes de placement collectifs valorisant dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative de l'OPC sont évalués sur la base d'estimations sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

#### Les Titres de Créance Négociable hors Bons du Trésor à intérêts annuels (BTAN), Bons du Trésor à taux fixe et à intérêt précompté (BTF):

Les titres de Créance Négociables (TCN) sont valorisés par l'application d'une méthode actuarielle, le taux d'actualisation retenu étant celui d'émission ou d'émissions de titres équivalents affectés, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur du titre (spread de marché de l'émetteur).

Les taux de marché utilisés sont :

- pour l'Euro, courbe de swap €STR (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour l'USD, courbe de swap Fed Funds (méthode Overnight Indexed Swap OIS),
- pour le GBP, courbe de swap SONIA (méthode Overnight Indexed Swap OIS).

Le taux d'actualisation est un taux interpolé (par interpolation linéaire) entre les deux périodes cotées les plus proches encadrant la maturité du titre.

#### Les instruments de titrisation :

- Titres adossés à des actifs (ABS) : les ABS sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de prestataires de service, de fournisseurs de données, de contreparties éligibles et/ou de tierces parties désignés par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

# AXA IM EURO SELECTION

- Obligations adossées à des actifs (CDO) et Obligations adossées à des prêts (CLO) :
  - (i) les tranches subordonnées émises par des CDO et/ou CLO et (ii) les CLO « sur-mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant des banques arrangeuses, des « Lead Managers », des contreparties s'étant engagées à fournir ces cours d'évaluation et/ou des tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles)
  - (ii) les titres émis par des CDO et/ou CLO qui ne sont ni (i) des tranches subordonnées de CDO et/ou CLO ni (ii) des CLO « sur mesure » sont évalués sur la base d'un cours d'évaluation provenant de tierces parties désignées par la Société de Gestion (à savoir, les fournisseurs de données éligibles).

Les cours utilisés pour l'évaluation des instruments de titrisation sont sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

## Les opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres :

- Prêt/Emprunt :
  - Prêts de titres : les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché des titres ; la créance représentative des titres prêtés est évaluée à partir des termes du contrat de créance.
  - Emprunts de titres : la dette représentative des titres empruntés est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Pensions :
  - Prises en pension : la créance représentative des titres reçus en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
  - Mises en pension : les titres donnés en pension sont évalués à la valeur de marché des titres ; la dette représentative des titres donnés en pension est évaluée selon les modalités contractuelles.
- Instruments financiers reçus et/ou donnés en garantie :

-La société de gestion procédera selon les règles d'évaluation prévues dans le prospectus, à une valorisation quotidienne des garanties reçues sur une base de prix de marché. Toutefois ces instruments et les dettes de restitution correspondantes sont présentés au bilan à leur prix de revient. Les appels de marge sont réalisés conformément aux termes des contrats de garantie financières.

## Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé :

Ils sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion à leur valeur probable de négociation

- Contract for difference (CFD) : les CFD sont valorisés à leur valeur de marché en fonction des cours de clôture du jour de valorisation des titres sous-jacents. La valeur boursière des lignes correspondantes mentionne le différentiel entre la valeur boursière et le strike des titres sous-jacents.
- Dérivés sur événement de crédit (CDS) : les CDS sont valorisés selon la méthode standard pour les CDS préconisée par l'ISDA. (sources : Markit pour les courbes de CDS et le taux de recouvrement ainsi que Bloomberg pour les courbes de taux d'intérêts).
- Changes à terme (Forex Forwards) : les changes à terme sont valorisés sur la base d'un calcul prenant en compte :
  - La valeur nominale de l'instrument,
  - Le prix d'exercice de l'instrument,
  - Les facteurs d'actualisation pour la durée restant à courir,
  - Le taux de change au comptant à la valeur au marché,
  - Le taux de change à terme pour la durée restant à courir, défini comme le produit du taux de change au comptant et le rapport des facteurs d'actualisation dans chaque monnaie calculé en utilisant les courbes de taux appropriées.

⇒ Produits dérivés de gré à gré au sein de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

- Swap de taux contre €STR, FED FUNDS ou SONIA :  
Ils sont valorisés selon la méthode du coût de retournement. A chaque calcul de la valeur liquidative, les contrats d'échange de taux d'intérêts et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux de trésorerie futurs (principal et intérêts) au taux d'intérêt et/ou de devises du marché. L'actualisation se fait en utilisant une courbe de taux zéro-coupon.
- Swap de taux d'intérêts contre une référence EURIBOR ou LIBOR :  
Ils sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

⇒ Produits dérivés de gré à gré en dehors de la gestion monétaire (hors CDS, FX Forwards et CFD):

Les instruments dérivés sont valorisés à leur valeur de marché en fonction de prix calculés par les contreparties, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Si la Société de gestion le juge nécessaire, un investissement ou un titre spécifique peut être évalué selon une méthode alternative que celles présentées précédemment, sur recommandation du Global Risk Management ou d'un gérant de portefeuille après validation du Global Risk

Information Classification: Limited Access

Management. Lorsque la valeur d'un investissement n'est pas vérifiable par la méthode habituelle ni une méthode alternative, celle-ci correspondra à la valeur de réalisation probable estimée, sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion. En pratique, si la société de gestion est contrainte à réaliser une transaction à un prix significativement différent de l'évaluation prévue à la lecture des règles de valorisation présentées ici, l'ensemble des titres subsistant dans le fonds devra être évalué à ce nouveau prix

## 2. Méthodes de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des coupons **COURUS**.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du **UCIT** et ne sont donc pas additionnés au prix de revient des valeurs mobilières (**frais exclus**).

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche, pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou « First In » « First Out » ; « premier entré – premier sorti ») est utilisée.

## 3. Politiques de distribution

Les Sommes Distribuables sont composées conformément aux dispositions légales, par :

- le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Les Sommes Distribuables, indépendamment l'une de l'autre, seront capitalisées et/ou distribuées et/ou reportées, en tout ou partie, selon la décision du conseil d'administration à la clôture de l'exercice.

Des acomptes peuvent être mis en distribution en cours d'exercice, sur décision du conseil d'administration et dans la limite des Sommes Distribuables réalisées à la date de la décision.

### Parts de capitalisation :

Les Sommes Distribuables sont intégralement capitalisées chaque année.

## 4. Méthode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de gestion peuvent s'ajouter :

- les commissions de mouvement facturées à l'OPC,
- la rémunération perçue par l'agent prêteur résultant de la mise en place des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Les frais de gestion et de fonctionnement facturés à l'OPC, sont donc :

- Frais directement imputés au compte de résultat de l'OPC :
  - Frais de gestion dont frais de gestion externe à la société de gestion de portefeuille (CAC, dépositaire, distribution, avocats) :
    - Action de la catégorie « A » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,70% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « E » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,70% TTC de l'actif net (OPC inclus)
    - Action de la catégorie « R » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,60% TTC de l'actif net (OPC inclus)
    - Action de la catégorie « T » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,20% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « S » : Le taux maximum des frais de gestion est de 1,60% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie « V » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,80% TTC de l'actif net (OPC inclus).
    - Action de la catégorie : « I » : Le taux maximum des frais de gestion est de 0,45% TTC de l'actif net (OPC inclus)
- Frais indirect maximum (commission et frais de gestion) :
  - Néant. Dans la mesure où l'investissement de la SICAV dans des OPC sous-jacents ne représente pas plus de 20% de son actif, le niveau de frais indirects n'a pas à être précisé dans le tableau ci dessus, toutefois cela ne signifie pas pour autant qu'aucun frais ne sera supporté par la SICAV du fait de cet investissement

# AXA IM EURO SELECTION

- Commission de mouvement / Dépositaire :
  - Prélèvement sur chaque transaction de 50 € TTC maximum.
- Commission de surperformance :
  - Néant
- Rétrocession de frais de gestion :
  - Néant
- Nature des frais pris en charge par l'entreprise pour les fonds d'épargne salariale. Cette rubrique de frais n'est pas applicable aux OPC autres que les Fonds d'Epargne Salariale :
  - Non applicable

## 5. Calcul des ratios et des engagements

Les fonds détenant des contrats financiers calculent ses règles de division des risques, conformément à l'article R.214-30 du Code Monétaire et Financier, en tenant compte des instruments financiers sous-jacents à ces contrats.

Dans les cas où ceci est autorisé par le prospectus du fonds, l'exposition réelle de ce dernier au risque de marché peut être réalisée au travers de contrats financiers qui portent sur des instruments financiers diversifiés. Dans ces cas, le portefeuille du fonds est concentré mais l'utilisation des contrats financiers conduit à diversifier l'exposition au risque du fonds.

## 6. Tableau « hors-bilan »

Les positions en « hors-bilan » sont classées en « Opérations de couverture » ou « Autres opérations » en fonction de l'objectif recherché dans le cadre de la gestion du fonds.

| <b>Tableau de concordance des parts</b> |  |   |   |
|---|--|---|---|
| <b>Nom du fonds :</b>                   | <b>AXA IM EURO SELECTION</b>                     |   |   |
| <b>Code portefeuille :</b>              | <b>AF80</b>                                      |   |   |
| <b>Code ISIN</b>                        | <b>Catégorie indiquée sur le prospectus/KIID</b> | <b>Affectation des sommes distribuables</b> | <b>Parts présentées dans l'inventaire</b> |
| FR0013321023                            | R  | Capitalisation                              | C1  |
| FR0013321015                            | T  | Capitalisation                              | C2  |
| FR0013321007                            | S  | Capitalisation                              | C3  |
| FR0013320991                            | V  | Capitalisation                              | C4  |
| FR0012993160                            | E  | Capitalisation                              | RC  |
| FR0013419843                            | I  | Capitalisation                              | IC  |
| FR0010777391                            | A  | Capitalisation et/ou distribution           | RD  |

## 2. EVOLUTION DE L'ACTIF NET

|  | 29/12/2023            | 30/12/2022            |
|--|-----------------------|-----------------------|
| <b>Actif net en début d'exercice</b>   | <b>550 392 503,08</b> | <b>787 108 305,88</b> |
| Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPCVM) | 443 553 527,02        | 449 075 425,83        |
| Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPCVM)        | -456 832 104,64       | -501 937 300,45       |
| Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                   | 24 189 265,23         | 29 222 731,59         |
| Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers                  | -42 728 165,20        | -22 983 469,54        |
| Plus-values réalisées sur contrats financiers                                | 0,00                  | 0,00                  |
| Moins-values réalisées sur contrats financiers                               | 0,00                  | 0,00                  |
| Frais de transaction   | -424 898,32           | -446 206,78           |
| Différences de change  | 659 515,55            | -558 589,61           |
| Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers | 94 182 150,21         | -191 478 761,94       |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i>                                  | 76 068 374,13         | -18 113 776,08        |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>                                | -18 113 776,08        | 173 364 985,86        |
| Variation de la différence d'estimation des contrats financiers              | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N :</i>                                  | 0,00                  | 0,00                  |
| <i>Différence d'estimation exercice N-1 :</i>                                | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution d'avoirs  | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes         | 0,00                  | 0,00                  |
| Distribution de l'exercice antérieur sur résultat                            | 0,00                  | 0,00                  |
| Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation                    | 4 580 022,50          | 2 390 368,10          |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes   | 0,00                  | 0,00                  |
| Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat                      | 0,00                  | 0,00                  |
| Autres éléments *  | 0,00                  | 0,00                  |
| <b>Actif net en fin d'exercice</b>   | <b>617 571 815,43</b> | <b>550 392 503,08</b> |

\* Le contenu de cette ligne fera l'objet d'une explication précise de la part de l'OPC (apports en fusion, versements reçus en garantie en capital et/ou de performance)

**3. MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE TITRES EN COURS DE PERIODE**

| Eléments du portefeuille titres  | Mouvements (en montant) |                |
|--|-------------------------|----------------|
|  | Acquisitions            | Cessions       |
| a) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un marché réglementé au sens de l'article L. 422-1 du code monétaire et financier   | 227,231,252.74          | 251,354,893.55 |
| b) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la négociation sur un autre marché réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu, ouvert au public et dont le siège est situé dans un Etat membre de l'Union européenne ou dans un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen   | 0.00                    | 0.00           |
| c) Les titres financiers éligibles et des instruments du marché monétaire admis à la cote officielle d'une bourse de valeurs d'un pays tiers ou négociés sur un autre marché d'un pays tiers, réglementé, en fonctionnement régulier, reconnu et ouvert au public, pour autant que cette bourse ou ce marché ne figure pas sur une liste établie par l'Autorité des marchés financiers ou que le choix de cette bourse ou de ce marché soit prévu par la loi ou par le règlement ou les statuts de l'OPCVM / du fonds d'investissement à vocation générale | 15,720,494.16           | 1,304,957.37   |
| d) Les titres financiers nouvellement émis mentionnés au 4° du I de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ; (Article R.214-11-I- 4° (OPCVM) / Article R.214-32-18-I-4° (FIVG) du code monétaire et financier)   | 0.00                    | 0.00           |
| e) Les autres actifs : Il s'agit des actifs mentionnés au II de l'article R. 214-11 du code monétaire et financier ou mentionnés aux I et II de l'article R.214-32-19. (Articles R.214-11-II (OPCVM) et R.214-32-19-I et II-(FIVG) du code monétaire et financier)   | 0.00                    | 0.00           |

Ce tableau ne fait pas partie de l'annexe des comptes annuels et n'est donc pas audité par le commissaire aux comptes.

## 4. COMPLEMENTS D'INFORMATION

### 4.1. Ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

|   | Montant     | %           |
|---|-------------|-------------|
| <b>ACTIF</b>  |             |             |
| Obligations et valeurs assimilées                             |             |             |
| <b>TOTAL Obligations et valeurs assimilées</b>                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Titres de créances  |             |             |
| <b>TOTAL Titres de créances</b>                               | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Autres instruments financiers                                 |             |             |
| <b>TOTAL Autres instruments financiers</b>                    | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL ACTIF</b>  | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>PASSIF</b>   |             |             |
| Operations de cession sur instruments financiers              |             |             |
| <b>TOTAL Operations de cession sur instruments financiers</b> | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL PASSIF</b>   | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>Hors Bilan</b>   |             |             |
| Operations de couverture                                      |             |             |
| <b>TOTAL Operations de couverture</b>                         | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| Autres opérations   |             |             |
| <b>TOTAL Autres opérations</b>                                | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |
| <b>TOTAL Hors Bilan</b>                                       | <b>0,00</b> | <b>0,00</b> |

## AXA IM EURO SELECTION

### 4.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | Taux fixe | % | Taux variable | % | Taux révisable | % | Autres       | %    |
|--|-----------|---|---------------|---|----------------|---|--------------|------|
| <b>Actif</b>                                 |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Dépôts                                       |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Obligations et valeurs assimilées            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Titres de créances                           |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres financiers |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                           |           |   |               |   |                |   | 1 683 510,61 | 0,27 |
| <b>Passif</b>                                |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations temporaires sur titres financiers |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Comptes financiers                           |           |   |               |   |                |   |              |      |
| <b>Hors-bilan</b>                            |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Opérations de couverture                     |           |   |               |   |                |   |              |      |
| Autres opérations                            |           |   |               |   |                |   |              |      |

### 4.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | < 3 mois     | %    | ]3 mois -<br>1 an] | % | ]1 - 3 ans] | % | ]3 - 5 ans] | % | > 5 ans | % |
|--|--------------|------|--------------------|---|-------------|---|-------------|---|---------|---|
| <b>Actif</b>                                 |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Dépôts                                       |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Obligations et valeurs assimilées            |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Titres de créances                           |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                           | 1 683 510,61 | 0,27 |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>Passif</b>                                |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Comptes financiers                           |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| <b>Hors-bilan</b>                            |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Opérations de couverture                     |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |
| Autres opérations                            |              |      |                    |   |             |   |             |   |         |   |

## AXA IM EURO SELECTION

### 4.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

|  | Devise 1<br>DKK | %<br>DKK | Devise 2<br>USD | %<br>USD | Devise 3<br>CHF | %<br>CHF | Devise N | % |
|--|-----------------|----------|-----------------|----------|-----------------|----------|----------|---|
| <b>Actif</b>                                     |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Dépôts   |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Actions et valeurs assimilées                    | 23 411 875,97   | 3,79     | 16 339 944,78   | 2,65     | 14 615 037,11   | 2,37     |          |   |
| Obligations et valeurs assimilées                |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Titres de créances                               |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| OPC  |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers     |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Créances   |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Comptes financiers                               |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| <b>Passif</b>                                    |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Opérations de cession sur instruments financiers |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Opérations temporaires sur titres financiers     |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Dettes   |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Comptes financiers                               |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| <b>Hors-bilan</b>                                |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Opérations de couverture                         |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |
| Autres opérations                                |                 |          |                 |          |                 |          |          |   |

### 4.5. Ventilation par nature des postes créances et dettes

|                                 | 29/12/2023         |
|---------------------------------|--------------------|
| <b>Créances</b>                 |                    |
| Autres créances                 | 33 678,35          |
| <b>Total des créances</b>       | <b>33 678,35</b>   |
| <b>Dettes</b>                   |                    |
| Frais de gestion                | -481 802,39        |
| Autres Dettes                   | -24,00             |
| <b>Total des dettes</b>         | <b>-481 826,39</b> |
| <b>Total dettes et créances</b> | <b>-448 148,04</b> |

# AXA IM EURO SELECTION

## 4.6. Capitaux propres

### MOUVEMENTS DE SOUSCRIPTIONS ET RACHATS

|  | En parts  | En montant  |
|--|-----------|-------------|
| <b>C1</b>                                    |           |             |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 79,7528   | 95 530,82   |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -252,2164 | -304 029,17 |

|  | En parts   | En montant    |
|--|------------|---------------|
| <b>C2</b>                                    |            |               |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 1 834,2249 | 2 261 645,52  |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -1 497,524 | -1 841 869,85 |

|  | En parts  | En montant  |
|--|-----------|-------------|
| <b>C3</b>                                    |           |             |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 79,3662   | 95 388,39   |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -698,7022 | -849 501,04 |

|  | En parts | En montant |
|--|----------|------------|
| <b>C4</b>                                    |          |            |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 100      | 123 032,00 |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -25      | -32 063,25 |

|  | En parts             | En montant      |
|--|----------------------|-----------------|
| <b>IC</b>                                    | institutionnel capi. |                 |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 358 853,4809         | 413 106 900,57  |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -90 324,715          | -105 516 097,82 |

|  | En parts     | En montant     |
|--|--------------|----------------|
| <b>RC</b>                                    |              |                |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 17 064,5809  | 25 113 083,32  |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -21 479,7145 | -31 505 588,39 |

|  | En parts     | En montant      |
|--|--------------|-----------------|
| <b>RD</b>                                    |              |                 |
| Actions ou parts émises durant l'exercice    | 748,474      | 2 757 946,40    |
| Actions ou parts rachetées durant l'exercice | -87 869,5553 | -316 782 955,12 |

# AXA IM EURO SELECTION

## COMMISSIONS DE SOUSCRIPTION ET/OU RACHAT

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>C1</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>C2</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>C3</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>C4</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

## AXA IM EURO SELECTION

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>IC institutionnel capi.</b>   |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>RC</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

|  | En montant |
|--|------------|
| <b>RD</b>  |            |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat perçues                 | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription perçues                              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat perçues                                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat rétrocedées à des tiers | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription rétrocedées à des tiers              | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat rétrocedées à des tiers                    | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription et/ou rachat acquises à l'OPC        | 0,00       |
| Montant des commissions de souscription acquises à l'OPC                     | 0,00       |
| Montant des commissions de rachat acquises à l'OPC                           | 0,00       |

**4.7. Frais de gestion**

|   | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>C1</b>                                 |                   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 1,59              |
| Frais de gestion fixes                    | 35 903,32         |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00              |
| Frais de gestion variables                | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00              |

|   | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>C2</b>                                 |                   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 1,20              |
| Frais de gestion fixes                    | 15 059,28         |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00              |
| Frais de gestion variables                | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00              |

|   | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>C3</b>                                 |                   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 1,60              |
| Frais de gestion fixes                    | 36 696,83         |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00              |
| Frais de gestion variables                | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00              |

|   | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>C4</b>                                 |                   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,80              |
| Frais de gestion fixes                    | 49 684,56         |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00              |
| Frais de gestion variables                | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00              |

|   | <b>29/12/2023</b> |
|---|-------------------|
| <b>IC institutionnel capi.</b>            |                   |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,45              |
| Frais de gestion fixes                    | 2 219 175,81      |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00              |
| Frais de gestion variables                | 0,00              |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00              |

## AXA IM EURO SELECTION

|   | 29/12/2023 |
|---|------------|
| <b>RC</b>                                 |            |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,70       |
| Frais de gestion fixes                    | 229 876,21 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00       |
| Frais de gestion variables                | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |

|   | 29/12/2023 |
|---|------------|
| <b>RD</b>                                 |            |
| Pourcentage de frais de gestion fixes     | 0,70       |
| Frais de gestion fixes                    | 370 083,84 |
| Pourcentage de frais de gestion variables | 0,00       |
| Frais de gestion variables                | 0,00       |
| Rétrocessions des frais de gestion        | 0,00       |

**4.8. Engagements reçus et donnés**

| <u>Description des garanties reçues par l'OPC</u>    |                      |              |          |           |
|--|----------------------|--------------|----------|-----------|
| Nature de la garantie                                | Etablissement Garant | Bénéficiaire | Échéance | Modalités |
|  | NEANT                |              |          |           |
| <u>Autres engagements reçus et / ou donnés</u> NEANT |                      |              |          |           |

**4.9. Autres informations**

**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS FAISANT L'OBJET D'UNE ACQUISITION TEMPORAIRE**

|                               | 29/12/2023 |
|-------------------------------|------------|
| Titres acquis à réméré        | 0,00       |
| Titres pris en pension livrée | 0,00       |
| Titres empruntés              | 0,00       |

**VALEUR ACTUELLE DES INSTRUMENTS FINANCIERS CONSTITUTIFS DE DEPOTS DE GARANTIE**

|  | 29/12/2023 |
|--|------------|
| Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine | 0,00       |
| Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan                | 0,00       |

**INSTRUMENTS FINANCIERS DU GROUPE DETENUS EN PORTEFEUILE**

|                                | 29/12/2023 |
|--------------------------------|------------|
| Actions                        | 0,00       |
| Obligations                    | 0,00       |
| TCN                            | 0,00       |
| OPC                            | 0,00       |
| Instruments financiers à terme | 0,00       |
| Total des titres du groupe     | 0,00       |

## AXA IM EURO SELECTION

### 4.10. Tableau d'affectation des sommes distribuables

|                       | Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice |      |               |                  |                        |                         |
|-----------------------|---|------|---------------|------------------|------------------------|-------------------------|
|                       | Date  | Part | Montant total | Montant unitaire | Crédits d'impôt totaux | Crédit d'impôt unitaire |
| <b>Total acomptes</b> |   |      | 0             | 0                | 0                      | 0                       |

|                       | Acomptes sur plus ou moins-values nettes versés au titre de l'exercice |      |               |                  |
|-----------------------|--|------|---------------|------------------|
|                       | Date   | Part | Montant total | Montant Unitaire |
| <b>Total acomptes</b> |  |      | 0             | 0                |

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (6) | 29/12/2023          | 30/12/2022           |
|---|---------------------|----------------------|
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |                     |                      |
| Report à nouveau  | 1 254 055,76        | 9 594 438,90         |
| Résultat  | 4 591 653,43        | 2 478 907,54         |
| <b>Total</b>  | <b>5 845 709,19</b> | <b>12 073 346,44</b> |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>C1</b>   |                  |                   |
| <b>Affectation</b>  |                  |                   |
| Distribution  | 0,00             | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00             | 0,00              |
| Capitalisation  | -6 939,70        | -12 204,53        |
| <b>Total</b>  | <b>-6 939,70</b> | <b>-12 204,53</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | 0                | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00             | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>       |

|   | 29/12/2023      | 30/12/2022       |
|---|-----------------|------------------|
| <b>C2</b>   |                 |                  |
| <b>Affectation</b>  |                 |                  |
| Distribution  | 0,00            | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00            | 0,00             |
| Capitalisation  | 1 033,89        | -1 419,76        |
| <b>Total</b>  | <b>1 033,89</b> | <b>-1 419,76</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                 |                  |
| Nombre d'actions ou parts   | 0               | 0                |
| Distribution unitaire   | 0,00            | 0,00             |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>     | <b>0,00</b>      |

## AXA IM EURO SELECTION

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022        |
|---|------------------|-------------------|
| <b>C3</b>   |                  |                   |
| <b>Affectation</b>  |                  |                   |
| Distribution  | 0,00             | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00             | 0,00              |
| Capitalisation  | -6 334,44        | -14 060,59        |
| <b>Total</b>  | <b>-6 334,44</b> | <b>-14 060,59</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | 0                | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00             | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>       |

|   | 29/12/2023       | 30/12/2022       |
|---|------------------|------------------|
| <b>C4</b>   |                  |                  |
| <b>Affectation</b>  |                  |                  |
| Distribution  | 0,00             | 0,00             |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00             | 0,00             |
| Capitalisation  | 29 222,81        | 15 184,45        |
| <b>Total</b>  | <b>29 222,81</b> | <b>15 184,45</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                  |                  |
| Nombre d'actions ou parts   | 0                | 0                |
| Distribution unitaire   | 0,00             | 0,00             |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>      | <b>0,00</b>      |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022          |
|---|---------------------|---------------------|
| <b>IC institutionnel capi.</b>  |                     |                     |
| <b>Affectation</b>  |                     |                     |
| Distribution  | 0,00                | 0,00                |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00                | 0,00                |
| Capitalisation  | 4 172 252,26        | 1 120 099,34        |
| <b>Total</b>  | <b>4 172 252,26</b> | <b>1 120 099,34</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                     |
| Nombre d'actions ou parts   | 0                   | 0                   |
| Distribution unitaire   | 0,00                | 0,00                |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>         |

## AXA IM EURO SELECTION

|   | 29/12/2023        | 30/12/2022        |
|---|-------------------|-------------------|
| <b>RC</b>   |                   |                   |
| <b>Affectation</b>  |                   |                   |
| Distribution  | 0,00              | 0,00              |
| Report à nouveau de l'exercice  | 0,00              | 0,00              |
| Capitalisation  | 162 651,95        | 120 411,96        |
| <b>Total</b>  | <b>162 651,95</b> | <b>120 411,96</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | 0                 | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00              | 0,00              |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>       | <b>0,00</b>       |

|   | 29/12/2023          | 30/12/2022           |
|---|---------------------|----------------------|
| <b>RD</b>   |                     |                      |
| <b>Affectation</b>  |                     |                      |
| Distribution  | 0,00                | 0,00                 |
| Report à nouveau de l'exercice  | 1 493 822,42        | 10 845 335,57        |
| Capitalisation  | 0,00                | 0,00                 |
| <b>Total</b>  | <b>1 493 822,42</b> | <b>10 845 335,57</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b> |                     |                      |
| Nombre d'actions ou parts   | 11 391,0431         | 98 512,1244          |
| Distribution unitaire   | 0,00                | 0,00                 |
| <b>Crédits d'impôt attachés à la distribution du résultat</b>                 | <b>0,00</b>         | <b>0,00</b>          |

## AXA IM EURO SELECTION

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                       |
|---|---|-----------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022            |
| <b>Sommes restant à affecter</b>  |   |                       |
| Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées                                       | 18 020 207,05                               | 152 493 292,97        |
| Plus et moins-values nettes de l'exercice   | -19 971 502,33                              | 5 547 641,23          |
| Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice                                 | 0,00  | 0,00                  |
| <b>Total</b>  | <b>-1 951 295,28</b>                        | <b>158 040 934,20</b> |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                  |
|---|---|------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022       |
| <b>C1</b>   |   |                  |
| <b>Affectation</b>  |   |                  |
| Distribution  | 0,00  | 0,00             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00             |
| Capitalisation  | -71 694,90                                  | 21 740,40        |
| <b>Total</b>  | <b>-71 694,90</b>                           | <b>21 740,40</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                  |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0                |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00             |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                 |
|---|---|-----------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022      |
| <b>C2</b>   |   |                 |
| <b>Affectation</b>  |   |                 |
| Distribution  | 0,00  | 0,00            |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00            |
| Capitalisation  | -49 108,26                                  | 9 635,36        |
| <b>Total</b>  | <b>-49 108,26</b>                           | <b>9 635,36</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                 |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0               |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00            |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA IM EURO SELECTION

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                  |
|---|---|------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022       |
| <b>C3</b>   |   |                  |
| <b>Affectation</b>  |   |                  |
| Distribution  | 0,00  | 0,00             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00             |
| Capitalisation  | -65 444,04                                  | 25 046,48        |
| <b>Total</b>  | <b>-65 444,04</b>                           | <b>25 046,48</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                  |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0                |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00             |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                  |
|---|---|------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022       |
| <b>C4</b>   |   |                  |
| <b>Affectation</b>  |   |                  |
| Distribution  | 0,00  | 0,00             |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00             |
| Capitalisation  | -209 979,72                                 | 56 441,90        |
| <b>Total</b>  | <b>-209 979,72</b>                          | <b>56 441,90</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                  |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0                |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00             |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                     |
|---|---|---------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022          |
| <b>IC institutionnel capi.</b>  |   |                     |
| <b>Affectation</b>  |   |                     |
| Distribution  | 0,00  | 0,00                |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00                |
| Capitalisation  | -17 190 341,73                              | 1 763 152,70        |
| <b>Total</b>  | <b>-17 190 341,73</b>                       | <b>1 763 152,70</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                     |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0                   |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00                |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA IM EURO SELECTION

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                   |
|---|---|-------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022        |
| <b>RC</b>   |   |                   |
| <b>Affectation</b>  |   |                   |
| Distribution  | 0,00  | 0,00              |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 0,00  | 0,00              |
| Capitalisation  | -963 956,01                                 | 322 397,91        |
| <b>Total</b>  | <b>-963 956,01</b>                          | <b>322 397,91</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                   |
| Nombre d'actions ou parts   | 0   | 0                 |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00              |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

| Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (6) | Affectation des plus et moins-values nettes |                       |
|---|---|-----------------------|
|   | 29/12/2023                                  | 30/12/2022            |
| <b>RD</b>   |   |                       |
| <b>Affectation</b>  |   |                       |
| Distribution  | 0,00  | 0,00                  |
| Plus et moins-values nettes non distribuées   | 18 020 207,05                               | 155 842 519,45        |
| Capitalisation  | -1 420 977,67                               | 0,00                  |
| <b>Total</b>  | <b>16 599 229,38</b>                        | <b>155 842 519,45</b> |
| <b>Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution</b>                 |   |                       |
| Nombre d'actions ou parts   | 11 391,0431                                 | 98 512,1244           |
| Distribution unitaire   | 0,00  | 0,00                  |

(6) A compléter quelle que soit la politique de distribution de l'OPC

## AXA IM EURO SELECTION

### 4.11. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'entité au cours des cinq derniers exercices

| Date       | Part | Actif net      | Nombre d'actions ou parts | Valeur liquidative unitaire<br>€ | Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)<br>€ | Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)<br>€ | Crédit d'impôt unitaire<br>€ | Capitalisation unitaire<br>€ |
|------------|------|----------------|---------------------------|----------------------------------|---|--|------------------------------|------------------------------|
| 31/12/2019 | C1   | 2 285 941,65   | 1 956,4695                | 1 168,40                         |   |  |                              | 62,66                        |
|            | C2   | 85 153,13      | 72,3395                   | 1 177,13                         |   |  |                              | 67,31                        |
|            | C3   | 1 168,30       | 1,0000                    | 1 168,30                         |   |  |                              | 62,57                        |
|            | C4   | 1 186,32       | 1,0000                    | 1 186,32                         |   |  |                              | 72,55                        |
|            | IC   | 52 485 576,67  | 47 731,0000               | 1 099,61                         |   |  |                              | 39,20                        |
|            | RC   | 50 008 431,03  | 36 234,8469               | 1 380,11                         |   |  |                              | 85,05                        |
|            | RD   | 370 966 967,05 | 106 869,2792              | 3 471,22                         |   |  |                              |                              |
| 31/12/2020 | C1   | 2 477 284,41   | 1 975,0207                | 1 254,30                         |   |  |                              | 52,49                        |
|            | C2   | 907 482,65     | 715,2641                  | 1 268,73                         |   |  |                              | 57,58                        |
|            | C3   | 2 357 888,83   | 1 879,8512                | 1 254,29                         |   |  |                              | 52,60                        |
|            | C4   | 833 199,74     | 649,0971                  | 1 283,62                         |   |  |                              | 62,69                        |
|            | IC   | 212 946 802,55 | 178 330,9304              | 1 194,11                         |   |  |                              | 62,04                        |
|            | RC   | 47 973 066,01  | 32 089,2283               | 1 494,98                         |   |  |                              | 74,42                        |
|            | RD   | 315 173 796,14 | 83 819,9893               | 3 760,12                         |   |  |                              |                              |
| 31/12/2021 | C1   | 3 031 894,44   | 2 043,6428                | 1 483,57                         |   |  |                              | 80,33                        |
|            | C2   | 1 524 778,04   | 1 012,0296                | 1 506,65                         |   |  |                              | 86,87                        |
|            | C3   | 5 058 286,31   | 3 409,5692                | 1 483,55                         |   |  |                              | 80,33                        |
|            | C4   | 7 152 837,66   | 4 673,6904                | 1 530,44                         |   |  |                              | 93,60                        |
|            | IC   | 256 543 184,61 | 179 562,9290              | 1 428,70                         |   |  |                              | 91,73                        |
|            | RC   | 54 228 680,40  | 30 393,2314               | 1 784,23                         |   |  |                              | 110,67                       |
|            | RD   | 459 568 644,42 | 102 407,2775              | 4 487,65                         |   |  |                              |                              |
| 30/12/2022 | C1   | 2 131 510,42   | 1 930,4115                | 1 104,17                         |   |  |                              | 4,94                         |
|            | C2   | 949 267,14     | 843,1925                  | 1 125,80                         |   |  |                              | 9,74                         |
|            | C3   | 2 455 690,94   | 2 224,0208                | 1 104,16                         |   |  |                              | 4,94                         |
|            | C4   | 5 588 092,84   | 4 866,8817                | 1 148,18                         |   |  |                              | 14,70                        |
|            | IC   | 175 310 567,42 | 162 987,3323              | 1 075,60                         |   |  |                              | 17,68                        |
|            | RC   | 31 958 377,37  | 23 850,8934               | 1 339,92                         |   |  |                              | 18,55                        |
|            | RD   | 331 998 996,95 | 98 512,1244               | 3 370,13                         |   |  |                              |                              |
| 29/12/2023 | C1   | 2 198 449,90   | 1 757,9479                | 1 250,57                         |   |  |                              | -44,72                       |
|            | C2   | 1 510 460,99   | 1 179,8934                | 1 280,16                         |   |  |                              | -40,75                       |
|            | C3   | 2 006 771,88   | 1 604,6848                | 1 250,57                         |   |  |                              | -44,72                       |
|            | C4   | 6 478 030,89   | 4 941,8817                | 1 310,84                         |   |  |                              | -36,57                       |
|            | IC   | 531 745 327,12 | 431 516,0982              | 1 232,27                         |   |  |                              | -30,17                       |
|            | RC   | 29 761 260,22  | 19 435,7598               | 1 531,26                         |   |  |                              | -41,23                       |
|            | RD   | 43 871 514,43  | 11 391,0431               | 3 851,40                         |   |  |                              | -124,74                      |

## AXA IM EURO SELECTION

### 4.12. Inventaire détaillé des dépôts et instruments financiers

| Désignation des valeurs   | Qté Nbre<br>ou nominal | Valeur<br>boursière | Devis<br>e | %<br>Actif<br>Net |
|---|------------------------|---------------------|------------|-------------------|
| AMPLIFON SPA COMMON STOCK EUR.02  | 580 000                | 18 177 200,00       | EUR        | 2,94              |
| ASML HOLDING NV COMMON STOCK EUR.09   | 68 500                 | 46 696 450,00       | EUR        | 7,57              |
| CAPGEMINI SE COMMON STOCK EUR8.0  | 70 000                 | 13 212 500,00       | EUR        | 2,14              |
| DASSAULT SYSTEMES SE COMMON STOCK EUR.1   | 420 000                | 18 578 700,00       | EUR        | 3,01              |
| DAVIDE CAMPARI MILANO NV COMMON STOCK EUR.01  | 1 300 000              | 13 279 500,00       | EUR        | 2,15              |
| D IETEREN GROUP COMMON STOCK  | 95 000                 | 16 805 500,00       | EUR        | 2,72              |
| ELIA GROUP SA/NV COMMON STOCK   | 160 000                | 18 128 000,00       | EUR        | 2,94              |
| FERRARI NV COMMON STOCK EUR.01  | 97 000                 | 29 604 400,00       | EUR        | 4,79              |
| GIVAUDAN REG COMMON STOCK CHF10.0   | 3 900                  | 14 615 037,11       | CHF        | 2,37              |
| HERMES INTERNATIONAL COMMON STOCK   | 13 300                 | 25 520 040,00       | EUR        | 4,13              |
| INFINEON TECHNOLOGIES AG COMMON STOCK   | 480 000                | 18 144 000,00       | EUR        | 2,94              |
| INFRASTRUTTURE WIRELESS ITAL COMMON STOCK NPV   | 750 000                | 8 587 500,00        | EUR        | 1,39              |
| KERING COMMON STOCK EUR4.0  | 37 000                 | 14 763 000,00       | EUR        | 2,39              |
| KINEPOLIS COMMON STOCK  | 173 000                | 7 733 100,00        | EUR        | 1,25              |
| L OREAL COMMON STOCK EUR.2  | 65 000                 | 29 292 250,00       | EUR        | 4,74              |
| LOTUS BAKERIES COMMON STOCK   | 1 100                  | 9 053 000,00        | EUR        | 1,47              |
| LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUI COMMON STOCK EUR.3   | 53 800                 | 39 467 680,00       | EUR        | 6,39              |
| MICROSOFT CORP COMMON STOCK USD.00000625  | 48 000                 | 16 339 944,78       | USD        | 2,65              |
| NESTE OYJ COMMON STOCK  | 420 000                | 13 528 200,00       | EUR        | 2,19              |
| NOVO NORDISK A/S B COMMON STOCK   | 250 000                | 23 411 875,97       | DKK        | 3,79              |
| PERNOD RICARD SA COMMON STOCK EUR1.55   | 77 500                 | 12 380 625,00       | EUR        | 2,00              |
| PUMA SE COMMON STOCK  | 430 000                | 21 723 600,00       | EUR        | 3,52              |
| RATIONAL AG COMMON STOCK  | 23 000                 | 16 088 500,00       | EUR        | 2,61              |
| SAFRAN SA COMMON STOCK EUR.2  | 200 000                | 31 892 000,00       | EUR        | 5,16              |
| SAP SE COMMON STOCK   | 180 000                | 25 106 400,00       | EUR        | 4,07              |
| SARTORIUS AG VORZUG PREFERENCE  | 48 000                 | 15 993 600,00       | EUR        | 2,59              |
| SCHNEIDER ELECTRIC SE COMMON STOCK EUR4.0   | 80 000                 | 14 542 400,00       | EUR        | 2,35              |
| SIEMENS HEALTHINEERS AG COMMON STOCK  | 250 000                | 13 150 000,00       | EUR        | 2,13              |
| SIXT SE COMMON STOCK  | 75 000                 | 7 590 000,00        | EUR        | 1,23              |
| SYMRISE AG COMMON STOCK   | 240 000                | 23 913 600,00       | EUR        | 3,87              |
| UCB SA COMMON STOCK   | 209 000                | 16 490 100,00       | EUR        | 2,67              |
| UNIVERSAL MUSIC GROUP NV COMMON STOCK EUR10.0   | 525 000                | 13 550 250,00       | EUR        | 2,19              |
| WAREHOUSES DE PAUW NV REIT  | 315 000                | 8 977 500,00        | EUR        | 1,45              |
| <b>TOTAL Actions &amp; valeurs ass. neg. sur un marche regl. ou ass.(sauf Warrants et Bons de</b> |                        | <b>616 336</b>      |            | <b>99,8</b>       |
| <b>Sous)</b>  |                        | <b>452,86</b>       |            | <b>0</b>          |
| <b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees nego. sur un marche regl. ou assimile</b>               |                        | <b>616 336</b>      |            | <b>99,8</b>       |
|   |                        | <b>452,86</b>       |            | <b>0</b>          |
| <b>TOTAL Actions &amp; valeurs assimilees</b>   |                        | <b>616 336</b>      |            | <b>99,8</b>       |
|   |                        | <b>452,86</b>       |            | <b>0</b>          |



Tour Exaltis  
61, rue Henri Regnault  
92075 Paris La Défense Cedex

## **SICAV AXA IM EURO SELECTION**

# **Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**SICAV AXA IM EURO SELECTION**

Tour Majunga - 6 Place de la Pyramide  
92800 Puteaux

**Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2024

À l'assemblée générale de la SICAV AXA IM EURO SELECTION,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

**Conventions soumises à l'approbation de l'assemblée générale**

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.

## Conventions déjà approuvées par l'assemblée générale

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention déjà approuvée par l'assemblée générale dont l'exécution se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars SA

Paris La Défense, date de la signature électronique

Document authentifié et daté par signature électronique 4/3/2025

DocuSigned by:  
  
F03E23C213CF452...  
GILLES DUNAND-ROUX

Associé

## Texte des Résolutions présenté à l'Assemblée Générale Mixte (Ordinaire et Extraordinaire)

### **PREMIERE RESOLUTION (à caractère ordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes de la SICAV tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou mentionnées dans ces rapports, faisant apparaître un revenu net bénéficiaire de 7.871.361,40 €.

Elle constate que le capital, tel que défini à l'article L.214-7 alinéa 5 du Code monétaire et financier, d'un montant de 613.677.401,52 €, divisé en 460.436,2658 actions C (soit 1.757,9479 actions C1, 1.179,8934 actions C2, 1.604,6848 actions C3, 4.941,8817 actions C4, 431.516,0982 actions IC et 19.435,7598 actions C) et en 11.391,0431 actions D au 29 décembre 2023, s'élève à 501.495.317,11 €, divisé en 388.202,1913 actions C (soit 1.720,9294 actions C1, 1.733,1259 actions C2, 4.047,6595 actions C3, 4.798,7807 actions C4, 359.408,2292 actions IC et 16.493,4666 actions C) et en 8.188,1374 actions D au 31 décembre 2024, soit une diminution nette de 112.182.084,41 €.

### **DEUXIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)**

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, constatant que les sommes distribuables de l'exercice, composées de :

|  |                 |
|--|-----------------|
| - Revenu net de l'exercice                                       | 7.871.361,40 €  |
| - Report à nouveau de l'exercice précédent                       | 1.073.793,20 €  |
| - Plus values et moins values nettes de l'exercice               | 23.770.617,57 € |
| - Plus values et moins values nettes antérieures non distribuées | 12.953.329,28 € |

s'élèvent à 45.669.101,45 € décide, conformément aux dispositions statutaires, de les répartir comme suit :

|   |                 |
|---|-----------------|
| - Capitalisation                              | 29.775.603,36 € |
| - Report à nouveau de l'exercice              | 1.487.891,90 €  |
| - Plus et moins-values nettes non distribuées | 14.405.606,19 € |

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

### **TROISIEME RESOLUTION (à caractère ordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux comptes, prend acte qu'aucune convention nouvelle, entrant dans le champ d'application des dispositions de l'article L. 225-38 du Code de commerce, n'a été autorisée par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

### **QUATRIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 17 des statuts ainsi qu'il suit :

#### **« Article 17 – Réunions et délibérations du conseil**

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du Président aussi souvent que l'intérêt de la SICAV l'exige, soit au siège social, soit en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation.

De même un groupe d'administrateurs peut, à tout moment et à la condition de représenter au moins le tiers des membres en fonction demander au Président de convoquer celui-ci sur un ordre du jour déterminé.

Le Directeur Général peut également demander au Président de convoquer le conseil d'administration sur un ordre du jour déterminé.

Le Président est lié par ces demandes.

En cas de carence du Président par survenance, même temporaire, d'une incapacité, d'une incompatibilité ou d'une déchéance ou en cas de cessation de ses fonctions, le Directeur Général ou un groupe d'administrateur représentant au moins le tiers des membres en fonction, peuvent convoquer le conseil d'administration.

Un règlement intérieur détermine, conformément aux dispositions légales et réglementaires, les conditions d'organisation des réunions du conseil d'administration qui peuvent intervenir par un moyen de télécommunication.

Les convocations peuvent être faites par tout moyen, même verbalement.

Un administrateur (ou le représentant permanent d'une personne morale administrateur) peut donner mandat à un autre administrateur de le représenter à une séance du conseil d'administration dans les conditions fixées à l'article R.225-19 du Code de commerce.

La présence de la moitié au moins des membres est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Chaque administrateur dispose d'une voix. En cas de partage, la voix du Président de séance est prépondérante.

Dans le cas où un moyen de télécommunication est admis, le règlement intérieur peut prévoir, conformément à la réglementation en vigueur, que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les administrateurs qui participent à la réunion du conseil par un moyen de télécommunication permettant leur identification et garantissant leur participation effective. »

#### **CINQUIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 18 des statuts ainsi qu'il suit :

##### **« Article 18 - Consultation par écrit du conseil d'administration**

Les décisions du conseil d'administration peuvent être adoptées par voie de consultation écrite des administrateurs dont les modalités sont prévues par le règlement intérieur de la SICAV. »

#### **SIXIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 25 des statuts ainsi qu'il suit :

##### **« Article 25 - Nomination - Pouvoirs - Rémunération**

Le commissaire aux comptes est désigné pour six exercices par le conseil d'administration après accord de l'Autorité des Marchés Financiers, parmi les personnes habilitées à exercer ces fonctions dans les sociétés commerciales.

Il peut être renouvelé dans ses fonctions.

Il est tenu de signaler dans les meilleurs délais à l'Autorité des Marchés Financiers tout fait ou toute décision concernant la SICAV, dont il a eu connaissance dans l'exercice de sa mission, de nature à :

- constituer une violation des dispositions législatives ou réglementaires applicables à la SICAV et susceptible d'avoir des effets significatifs sur la situation financière, le résultat ou le patrimoine ;

- porter atteinte aux conditions ou à la continuité de son exploitation ;
- entraîner l'émission de réserves, le refus de la certification des comptes ou l'impossibilité de les certifier.

Les évaluations des actifs et la détermination des parités d'échange dans les opérations de transformation, fusion ou scission sont effectuées sous le contrôle du commissaire aux comptes.

Il apprécie tout apport en nature et établit sous sa responsabilité un rapport relatif à son évaluation et à sa rémunération.

Il contrôle la composition de l'actif et les autres éléments avant publication.

Les honoraires du commissaire aux comptes sont fixés d'un commun accord entre celui-ci et le conseil d'administration de la SICAV au vu d'un programme de travail précisant les diligences estimées nécessaires.

En cas de liquidation, il évalue le montant des actifs et établit un rapport sur les conditions de cette liquidation.

Le commissaire aux comptes atteste les situations qui servent de base à la distribution d'acomptes.

Le conseil d'administration peut, s'il le juge utile, prévoir la désignation d'un commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le commissaire aux comptes titulaire en cas de refus, d'empêchement, de démission ou de décès. Les fonctions du commissaire aux comptes suppléant, appelé à remplacer le titulaire, prennent fin à la date d'expiration du mandat confié à ce dernier, sauf lorsque l'empêchement n'a qu'un caractère temporaire. »

#### **SEPTIEME RESOLUTION (à caractère extraordinaire)**

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, décide de modifier l'article 26 des statuts ainsi qu'il suit :

##### **« Article 26 - Assemblées générales**

Les assemblées générales sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

L'assemblée générale annuelle, qui doit approuver les comptes de la SICAV, est réunie obligatoirement dans les quatre mois de la clôture d'exercice.

Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme soit d'une inscription nominative soit du dépôt de ses titres au porteur ou du certificat de dépôt, aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire deux jours avant la date de réunion de l'assemblée.

Un actionnaire peut se faire représenter conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code du commerce.

Un actionnaire peut également voter par correspondance dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.

Les assemblées sont présidées par le Président du conseil d'administration, ou en son absence, l'assemblée élit elle-même son Président.

Les assemblées peuvent également se tenir par un moyen de télécommunication permettant l'identification des actionnaires et autorisé par la loi.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par un moyen de télécommunication visé au paragraphe ci-dessus.

Les procès-verbaux d'assemblée sont dressés et leurs copies sont certifiées et délivrées conformément à la loi. »



**AXA IM EURO SELECTION**

Société d'Investissement à Capital Variable

Siège social : Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la  
Pyramide - 92800 Puteaux Tél. : 01 44 45 70 00 - Fax : 01 44 45  
87 21

SIREN 833 878 838 - RCS Nanterre

**AXA Investment Managers Paris**

Tour Majunga - La Défense 9 - 6, place de la Pyramide 92800 Puteaux - France  
Société de gestion de portefeuille titulaire de l'agrément AMF n° GP 92008 en date du 7 avril 1992  
S.A. au capital de 1 421 906 euros, 353 534 506 RCS Nanterre.